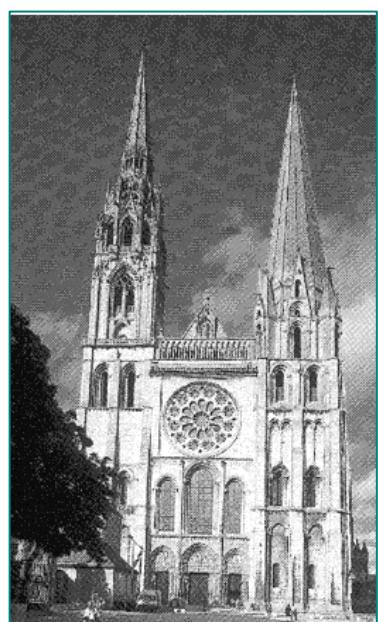
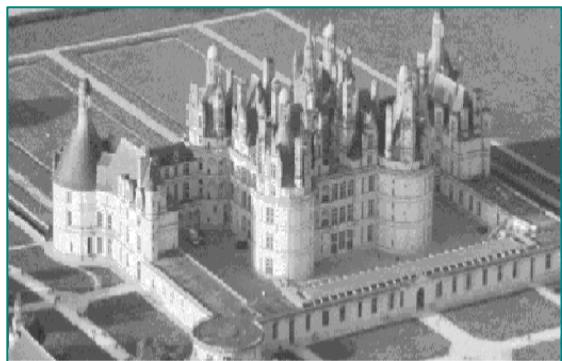


# RAPPORT FINANCIER 2011

CAISSE REGIONALE DE CREDIT  
AGRICOLE MUTUEL VAL DE FRANCE





# Sommaire

## RAPPORT DE GESTION

Rapport d'activité  
Rapport financier

## COMPTES INDIVIDUELS

### RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE

### RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES INDIVIDUELS

### RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

## COMPTES CONSOLIDÉS

### RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

### RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU TITRE DE LA LSF

# RAPPORT DE GESTION

## > RAPPORT D'ACTIVITE

### 1. Contexte économique et financier 2011

La reprise économique amorcée en 2009 et 2010, s'est poursuivie au 1<sup>er</sup> semestre 2011 mais avec des progrès inégaux selon les régions du monde. L'accroissement du cours des matières premières, en autres, a pesé sur l'activité et a conduit à une hausse globale de l'inflation.

A compter de l'été, la planète financière a de nouveau été troublée par l'aggravation de la crise des dettes souveraines qui restera probablement le fait économique marquant de l'année 2011. Les marchés financiers internationaux auront été également affectés par des événements extérieurs : les révolutions politiques au Moyen-Orient qui se sont succédées, la catastrophe naturelle puis nucléaire de Fukushima et enfin la perte du triple-A des Etats-Unis.

Face à la crise de confiance liée à l'endettement dans la zone Euro, les banques françaises font preuve de solidité et de responsabilité. Elles continuent de financer l'économie, comme elles l'ont fait depuis le début de la crise. Elles vont s'adapter aux nouvelles contraintes réglementaires et seront en mesure d'atteindre les nouvelles exigences de l'Autorité Bancaire Européenne, à savoir un ratio de solvabilité porté à 9% en juin 2012 et de respecter les futures normes de Bâle III en 2013. Pour ce faire elles augmentent leurs fonds propres par une large mise en réserve de leurs résultats.

L'activité des 39 Caisses Régionales du Crédit Agricole resiste malgré une conjoncture économique difficile. La collecte globale (à +1,3%) est pénalisée par l'évolution négative des valeurs mobilières mais aussi par la faible évolution des dépôts à vue de l'ensemble des marchés et de l'assurance-vie. L'épargne bilan quant à elle, est en hausse significativement de +5,3%. Le rythme de croissance des crédits ralentit également à +4,1% avec toutefois 69 milliards de prêts octroyés, soit +1,6% en année mobile.

### 2. L'activité de la Caisse Régionale Val de France

Dans le domaine de la collecte de ressources, l'activité fut en croissance de 0,6% ; avec comme événements marquants, un niveau de Dépôts à vue inchangé par rapport à 2010, une belle progression des encours de Livret A bénéficiant de la hausse du taux servi au client (+50pb sur l'année) et enfin un net repli du CAC 40 à -16,95% sur l'année, générant notamment un repli des encours Opcvm.

L'activité crédit est restée soutenue à +5,8% d'évolution d'encours, avec une contribution élevée pour les crédits à l'habitat (+7,1%). Qu'il s'agisse des activités traditionnelles que sont collecte et crédits ou de diversification, telles les assurances des biens et personnes, la Caisse Régionale poursuit l'enrichissement de ses gammes de façon à proposer à sa clientèle des produits et services indispensables au quotidien dans un contexte chahuté.

En 2011, la collecte nette annuelle est de +159,8 millions d'€ contre +295,9 millions d'€ en 2010 et génère globalement un accroissement d'encours de 0,6% et +3,2% en collecte globale intégrant les obligations en valeur de marché.

L'encours de dépôts à vue reste stable au 31-12-2011, avec une moyenne annuelle des encours en solde moyen journalier en régression de -0,004%. La collecte monétaire rémunérée s'accroît par rapport au 31-12-2010 de 19 millions d'€ sous l'impulsion de l'accroissement des taux et de l'élargissement de la gamme des Dépôts à Terme.

Les encours d'épargne traditionnelle progressent de +2,9% ; les comptes et plans d'épargne logement progressent faiblement à +0,8%, les livrets quant à eux évoluent à la hausse pour 104,5 millions soit +6,6%, avec notamment les Livrets A.

L'encours de collecte tierce évolue à la baisse de -1% contre +1,8% en 2010, soit une baisse de cette collecte de 192 millions d'€ contre +61 millions € en 2010. Les évolutions boursières ont engendré une forte baisse de la ligne d'encours SICAV et FCP de -16% en fin d'année. Les encours d'assurance-vie de la gamme Prédica (+2,6%) et de la BGPI (+1,5%) connaissent une évolution plus faible que l'exercice précédent.

La production de crédits à moyen et long terme en 2011 est accrue de +1% par rapport à 2010. Les réalisations de l'année s'élèvent à 1.201 millions d'€ soit 14 millions d'€ de plus que l'année précédente. Le financement de l'habitat avec 581 millions d'€ progresse de +3% représente 48,4% de la production totale de crédits 2010 contre 47,5% en 2010. La production de crédits à la consommation est en repli de -2% en comparaison à 2010 avec 135,4 millions d'€ et représentent 11,3% de la production totale de crédits.

L'accompagnement des projets d'investissement est identique à l'exercice 2010 à 484 millions d'€ et représente 40,3% des nouveaux crédits avec des rythmes d'évolution assez différenciés selon les marchés auxquels ils s'adressent. Les financements consentis à l'agriculture et aux professionnels représentent 19,6% des financements, l'évolution sur le marché de l'agriculture est de +26% et de +35% pour les financements aux professionnels. Les crédits d'investissement aux entreprises enregistrent quant à eux une baisse de -23% et représentent 9,5% des financements de la Caisse Régionale; les financements aux collectivités enregistrent une régression de -12%.

En 2011, la dynamique commerciale de Crédit Agricole Val de France est impulsée par le « second souffle » de son projet d'entreprise avec le light motive : « Rencontrer nos clients pour les connaître, les reconnaître et répondre à leurs nombreuses attentes en matière d'accompagnement dans la durée ». Ainsi, 144 000 clients différents ont été contactés et rencontrés, soit 3 600 de plus qu'en 2010. Afin d'accompagner cette ambition forte, la Caisse Régionale a mis en place en Avril une nouvelle organisation commerciale.

Les performances en termes de conquête sont moindres qu'en 2010, puisque nous enregistrons 770 conquêtes de moins. Avec une production de 16 200 nouveaux contrats Assurance-Dommage, le stock de contrat géré progresse de +3,5% et +1,6% sur la prévoyance.

Le nombre de connexions de nos clients au site Internet de la Caisse Régionale augmente de 12% en 2011 et sont de l'ordre de 1,2 million de connexions par mois. Nos clients effectuent 9% de plus de virements par le « multi-canal » qu'en 2010. Enfin 3 115 clients excentrés du territoire de CA Val de France et désirant bénéficier d'une relation de nature « contact Agence » sont domiciliés dans l'Agence directe.

Le Crédit Agricole Val de France est une entreprise régionale engagée dans le développement durable de son territoire. Dans le cadre de notre politique mutualiste, la structure « Passerelle » qui a été créée en 2004, et dont l'objectif est de permettre aux personnes fragilisées par des accidents de la vie (perte d'emploi, divorce, décès, maladie, jeunes sans soutien familial...) de bénéficier d'une assistance du Crédit Agricole Val de France, a encore développé son activité en 2011. Ainsi, 1 650 clients ont déjà bénéficié de cet accompagnement ; ce dispositif a été renforcé par la création de l'Association Passerelle Val de France, composée exclusivement de bénévoles et dédiée à l'accompagnement dans la durée nos clients bénéficiaires du service Passerelle, notamment en termes d'aide budgétaire et administrative.

En 2007, le Crédit Agricole Val de France a signé avec l'UDAF 28 une convention de partenariat sur le micro crédit social, régi par la loi « Borloo ». Cette signature permet de renforcer notre

dispositif « Passerelle ». Dans ce cadre, l'UDAF s'engage à accompagner les emprunteurs et Val de France assure le dispositif crédit.

Le Crédit Agricole Val de France accompagne les initiatives locales : grâce à nos 650 administrateurs et nos 58 caisses locales, nous participons à l'animation de notre territoire en soutenant financièrement ou matériellement des associations qui œuvre dans divers domaines : culture, sport, éducation, solidarité, patrimoine, humanitaire, ... (Ex : district de foot, UNSS, comité départemental de cyclisme, journées du patrimoine, rendez-vous de la créativité et reprise d'entreprises, comices agricoles, congrès des maires, AFDI, et de nombreuses associations locales). Au global, c'est près de 430 000 € que le Crédit Agricole Val de France a ainsi injecté sur nos deux départements.

Par ailleurs en 2011, nous avons poursuivi le développement de notre carte sociétaire. A la fin de l'année, 26 000 cartes sociétaires étaient actives, ce qui a permis d'alimenter notre Fonds de Développement aux Initiales Locales (FDIL) à hauteur de 106 000 € (le Crédit Agricole Val de France verse 0,02 € sur ce fonds à chaque fois qu'un sociétaire utilise sa carte sociétaire (retraits, paiements)). Ces fonds sont dédiés au soutien d'actions de solidarité sur nos deux départements (ex : les banques alimentaires, la ligue contre le cancer, l'Association Nos Anges, ...), ainsi qu'au développement des initiatives locales sur notre territoire. A ce titre, un concours « Les Tremplins du Crédit Agricole Val de France » a été mis en place en 2011, afin de récompenser les plus belles initiatives locales sur les deux départements. Toutes ces initiatives locales, ainsi que les actions mutualistes réalisées localement, le plus souvent mises en œuvre par les Caisse Locales, sont mises en lumière sur notre site dédié à notre différence mutualiste : [www.territoiresetsolidarites.fr](http://www.territoiresetsolidarites.fr) .

Outre les actions en faveur du Développement Durable engagées par le passé (recyclage de papier, d'encre, de piles, co-voiturage, bilan carbone,...), le Crédit Agricole Val de France a entrepris la rénovation de ses deux sites administratifs, renforçant ainsi sa volonté d'attachement sur le territoire mais aussi dans une optique de poursuivre l'implantation d'édifices à Haute Qualité Environnementale.

Evènements significatifs de l'exercice : se référer à l'annexe aux comptes individuels 1.3.

## > RAPPORT FINANCIER

### **3. Les Comptes Sociaux 2011 de la Caisse Régionale**

Les comptes de la Caisse régionale au 31 décembre 2011, leader bancaire de la place, reflètent la proximité vis-à-vis de sa clientèle malgré un contexte économique et boursier à nouveau chahuté cette année ; de nouveaux investissements impactant l'évolution de ses charges et un coût du risque qui est en baisse significative cette année.

Le produit net bancaire régresse de -1,6 %, en regard de charges de fonctionnement nettes qui augmentent de 2,8 %. Il en résulte une baisse du résultat brut d'exploitation de -5,7 % à 125,47 millions d'€.

La gestion du risque génère une dotation nette de provisions de 4,07 millions d'€ contre 19,4 millions d'€ en 2010.

La Caisse Régionale dégage un résultat net après impôt de 68,47 millions d'€, soit +1,69 %.

Examinons plus en détail les comptes de la Caisse Régionale arrêtés à fin 2011.

#### **3.1. Bilan au 31/12/2011**

Le total du bilan est de 7,5 milliards d'€, en sensible augmentation de +6,08 %.

##### **BILAN (en millions d'€)**

<b>ACTIF</b>	<b>2011</b>	<b>2010</b>	<b>%</b>
Interbancaire & Groupe	607,0	377,0	61,0%
Créances sur la clientèle	5 761,1	5 468,4	5,4%
dont provisions	85,0	87,2	-2,5%
Emplois de fonds propres	979,1	1 019,8	-4,0%
Divers	148,9	201,2	-26,0%
<b>TOTAL</b>	<b>7 496,1</b>	<b>7 066,4</b>	<b>6,1%</b>

##### **PASSIF**

<b>PASSIF</b>	<b>2011</b>	<b>2010</b>	<b>%</b>
Interbancaire & Groupe	3 963,9	3 654,2	8,5%
dont avances	3 130,6	2 988,6	4,8%
Collecte monétaire	2 211,9	2 127,7	4,0%
Provisions pour risques et charges	79,1	81,0	-2,3%
Fonds propres yc FRBG/Dettes Sub	1 026,1	941,2	9,0%
Divers	146,6	195,1	-24,9%
Bénéfice de l'exercice	68,5	67,3	1,7%
<b>TOTAL</b>	<b>7 496,1</b>	<b>7 066,4</b>	<b>6,1%</b>

#### **3.1.1. PASSIF**

1. Les opérations interbancaires et internes du groupe Crédit agricole s'élèvent à 3,96 milliards d'€ et progressent de 310 millions d'€ par rapport à 2010. Ces ressources représentent quasi-intégralement les avances de Crédit Agricole SA, soit 50 % des prêts à moyen et long terme

réalisés sur avances traditionnelles avant le 1er janvier 2004 (0,149 milliard d'€), qui s'amortissent, auxquelles s'ajoutent les avances globales et spécifiques (SFEF : Soutien Financier à l'Economie Française, Covered Bond et CRH) pour 1,336 milliard d'€ et les avances miroir, en léger accroissement de 2% compte tenu du niveau de taux de l'épargne bancaire incluant désormais les Livrets A (1,643 milliard d'€). Les encours d'emprunts en blanc auprès de Crédit Agricole.s.a progressent quant à eux de 120 millions d'€ pour atteindre un encours de 757 millions d'€.

2. La collecte monétaire conservée, sous la forme de dépôts à vue et dépôts à terme de nos clients, soit 2,2 milliards d'€ est en progression de +4% au 31 décembre 2011. Les dépôts à vue, y compris associés aux PEA, sont stables à fin 2011 ; la collecte rémunérée augmente de 84 millions d'€ soit +12,7% provenant principalement de l'attractivité des taux servis sur les Dépôts à Terme compte tenu de la hausse des taux courts.

3. Les provisions d'un montant de 79 millions d'€ régressent de -2,3% par rapport à l'exercice précédent soit : provisions de 7,8 millions d'€ au titre de la collecte épargne logement (reprise nette aux dotations de 0,05 Million €), 4,8 millions d'€ en risques opérationnels et divers (reprise nette de 0,7 millions d'€), provisions pour couverture de risques filières de 35,1 millions d'€ (reprise nette de 1,3 millions d'€) et 31,4 millions d'€ en provisions collectives (dotation nette de 0,2 million €).

4. Les fonds propres atteignent 1,026 milliard d'€ avant incorporation du résultat conservé et progressent de 9% soit 85 millions d'€ après dotation nette de 13,3 millions d'€ de FRBG. La mise en réserves du résultat conservé 2010 augmente le niveau des fonds propres de 60,1 millions d'€, ainsi que les comptes courants bloqués des Caisse Locales qui progressent de 10,5 millions d'€ (sous l'impulsion de l'accroissement du nombre de parts sociales).

5. Les comptes de tiers et divers, soit 146,6 millions d'€ représentent les écritures de régularisation et instances envers les tiers et sont en baisse de 48,5 millions d'€ par rapport à 2010. Cette variation provenant de -32,5 millions d'intégration fiscale, -37,5 millions d'avances vis-à-vis de la Société En Participation (financement des crédits consommation amortissables), +15,1 millions de charges à payer informatiques et 11,7 millions de prélèvements à régler.

6. Enfin, le résultat net de l'exercice s'élève à 68,47 millions d'€ et progresse de 1,69%.

Répartition du capital social : cf annexe aux comptes consolidés chapitre 6.15.

### **3.1.2. ACTIF**

1. Les opérations interbancaires et Groupe s'élèvent à 607 millions d'€ et représentent principalement des excédents de trésorerie ; elles augmentent de 61% soit +230 millions d'€ par rapport à l'exercice précédent en raisons principalement de l'intégration fin 2011 de la garantie Switch générant 105,5 millions d'€ de dépôts et de l'accroissement des placements en blanc auprès de Crédit Agricole.s.a. pour 98 millions d'€.

2. Les créances sur la clientèle, nettes de provisions sur créances douteuses et litigieuses atteignent 5,76 milliards d'€ en progression de 5,4% et représentent 77% des emplois de la Caisse Régionale. A noter que le total des créances douteuses et litigieuses est en diminution de 2,4 millions d'€ à 125,5 millions d'€ et représente 2,09 % des encours globaux de crédits.

3. Les emplois de fonds propres enregistrent une diminution de 4% à 0,98 milliard d'€ ; ceci résulte de -58,8 millions d'€ suite au remboursement de l'avance en compte courant faite auprès de La Boétie dans le cadre de la mise en place de la garantie Switch, -3,37 millions d'€ de dotations aux provisions sur les filiales (notamment portant sur la Sacam International) et accru

du réinvestissement des dividendes La Boétie pour 12,7 millions d'€ et concernant les titres de placement, l'augmentation du portefeuille pour 3,4 millions d'€ et complément de provisions pour moins-value latentes de 1,4 millions.

Enfin, il a été réalisé pour 7,6 millions d'€ d'investissements contre 5,2 millions d'€ en 2010 et des amortissements qui s'élèvent à 6,99 millions € contre 7,45 millions € en 2010.

4. Les comptes divers s'élèvent à 148,9 millions d'€ et régressent de 26% ; ils sont constitués par les encaissements en cours auprès des tiers.

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et «conglomérats financiers », la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France est soumise au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens du règlement 90-02 et exigés par la Commission Bancaire afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) (2006-48-CE et 2006-49 CE). Le texte définit les « exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement » et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1er janvier 2008. Conformément à ces dispositions, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

1. Les fonds propres durs (tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du groupe et retraités notamment des gains et pertes latents,
2. Les fonds propres complémentaires (tier 2), limités à 100% du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées,
3. Les fonds propres sur-complémentaires admis au ratio (tier 3) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

Les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du tier 1 et du tier 2, conformément à la réglementation.

Niveau des fonds propres prudentiels calculés conformément à la réglementation :(*information extra-comptable non auditée par les Commissaires aux Comptes*)

en K euros	31/12/2011	31/12/2010
Fonds propres de base	749 358	602 584
Fonds propres complémentaires	0	0
Fonds propres surcomplémentaires	0	0
Valeur de mise en équivalence	0	0
<b>Total des Fonds propres prudentiels</b>	<b>749 358</b>	<b>602 584</b>

En application de la réglementation, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France doit respecter en permanence un ratio de solvabilité CRD de 8% minimum. En 2011, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France a répondu à ces exigences réglementaires.

### 3.2. Les engagements hors bilan

Les engagements reçus pour 2 126 millions d'€ sont exclusivement des garanties de sociétés tierces (caution) pour des crédits consentis par la Caisse Régionale; la CAMCA cautionne 1 506 millions d'€ soit +11,6% par rapport à 2010.

Les engagements donnés pour 1 326 millions d'€, concernent les autorisations de crédits (OC) confirmées pour 615,9 millions d'€ soit +22% par rapport à 2010 et les autres engagements par signature donnés à la clientèle pour 304 millions d'€ dont 210,4 millions d'€ de crédits accordés non réalisés; +2,05% par rapport à 2010. Mise en place en 2011 de la garantie Switch CCI / CCA pour 312,8 Millions d'€.

### 3.3. Le compte de résultat 2011

LE COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'€)

	2011	2010	Variation
intérêts et produits assimilés	258 598	249 654	3,6%
intérêts et charges assimilés	-126 815	-120 035	5,6%
revenus des titres à revenu variable	22 265	21 429	3,9%
<u>Produits nets d'intérêts+revenus assimilés</u>	<u>154 048</u>	<u>151 048</u>	<u>2,0%</u>
commissions produits	118 487	120 525	-1,7%
commissions charges	-16 893	-16 862	0,2%
<u>Produits nets de commissions</u>	<u>101 594</u>	<u>103 663</u>	<u>-2,0%</u>
autres produits d'exploitation bancaire	1 291	1 496	-13,7%
autres charges d'exploitation bancaire	-1 183	-1 001	18,2%
<u>Autres produits nets</u>	<u>108</u>	<u>495</u>	<u>-78,2%</u>
gain ou perte s/op du ptf de négociation	115	145	-20,7%
gain ou perte s/op du ptf placement et ass	-1 484	3 085	-148,1%
<u>Produits nets sur opérations financières</u>	<u>-1 369</u>	<u>3 230</u>	<u>-142,4%</u>
<b>P.N.B.</b>	<b>254 381</b>	<b>258 436</b>	<b>-1,6%</b>
Frais de personnel	-75 451	-73 986	2,0%
Autres frais administratifs	-46 471	-43 951	5,7%
Dotations aux amortissements	-6 989	-7 450	-6,2%
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>125 470</b>	<b>133 049</b>	<b>-5,7%</b>
Coût risque crédits + litiges	-4 071	-19 384	-79,0%
Résultat net sur actifs immobilisés	-3 507	-2 931	19,7%
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>117 892</b>	<b>110 734</b>	<b>6,5%</b>
Dotations nettes FRBG & prov. réglementées	-13 257	-7 314	81,3%
Résultat exceptionnel	0	0	NS
Charge fiscale	-36 165	-36 089	0,2%
<b>RESULTAT NET</b>	<b>68 470</b>	<b>67 331</b>	<b>1,69%</b>

### 3.3.1. LE PRODUIT NET BANCAIRE

Le produit net bancaire s'élève à 254,4 millions d'€, en régression de -1,6% soit -4,06 millions d'€ par rapport à 2010, avec pour principales composantes :

1. La marge constituée des produits nets d'intérêts et revenus assimilés: 154 millions d'€ qui progresse de 2% soit 3 millions d'€. Ceci provient d'un accroissement de la marge sur opérations avec la clientèle pour 9,8M€, d'une augmentation des charges nettes d'intérêts sur opérations internes avec le Crédit Agricole de 6,2 millions d'€ (refinancement par avances globales et miroir), d'une baisse des produits nets de macro-couverture pour 2 millions d'€ et enfin +0,8 million de revenus des titres à revenu variable.

2. Les produits nets de commissions régressent de 2 % à 101,6 millions d'€ soit -2,07 millions d'€;

→ Régression des commissions sur opérations internes au Crédit Agricole de -22 % soit à -3,3 millions d'€, amélioré toutefois par la facture de la liquidité qui est un produit pour la Caisse Régionale de 7,55 millions d'€,

→ Baisse de 0,77% des commissions sur prestations de services financiers à 64,9 millions d'€ soit -0,5 million d'€ composées par:

- les produits issus des moyens de paiement utilisés par nos clients en baisse de 5,75% à 17,5 millions d'€ ;

- les produits nets de gestion d'opcvm et de titres diminuent de 10,2 %,

- une baisse des commissions assurance lard et sécuricompte de 2,6% avec une sinistralité proche de l'exercice précédent,

- les commissions assurance-vie évoluent de -0,7 % portées à 11,37 millions d'€,

- les autres produits et charges nets de services financiers progressent de 1,8 millions d'€.

→ Progression de 7,8% des commissions sur opérations avec la clientèle (provenant principalement de la ristourne ADI) qui atteignent 24,6 millions d'€.

3. Les autres produits nets d'exploitation baissent de 78% soit -0,4 million d'€ à 108 milliers d'€.

4. Les produits nets sur opérations financières s'élèvent à une charge de 1,37 million d'€ contre un produit de 3,2 millions d'€ en 2010, cette charge correspondant à une provision pour moins-value latente sur les titres de placement.

### 3.3.2. LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Les charges de fonctionnement augmentent de 2,8 % à 128,9 millions d'€.

1. Les frais de personnel qui concentrent 58,5% des charges de l'entreprise progressent de +2% à 75,4 millions d'€ (soit +1,4 million d'€). Les salaires et traitements de personnel augmentent de 1,1% soit +0,45 million d'€, en raison de l'accroissement des rémunérations fixes et une baisse des indemnités de départ en retraite pour 215 milliers d'€. Les charges et taxes sur salaires augmentent en parallèle de 320 milliers d'€ incluant un taux de forfait social à 8% fin 2011. L'accord d'intéressement signé en 2010, s'appuie sur la part de marché moyenne selon les déclarations Banque de France ; aussi en 2011, la participation servie est de 2 987 664€ en 2011 (contre 3 427 897€ en 2010, soit -12,8%), l'intéressement est porté à 6 324 138€ en 2011 (contre 5 729 080 en 2010, soit +10,4%).

2. Les autres frais administratifs augmentent de 5,7% pour atteindre 46,4 millions d'€ ; les impôts et taxes progressent de 1,1 million d'€ sous l'impulsion notamment des taxes ACP et systémique pour 815 milliers d'€.

3. Les dotations aux amortissements diminuent de 6,2% à 6,9 millions d'€ avec toutefois l'intégration de l'accélération des dotations aux amortissements des sièges de Blois et Chartres dans le cadre du projet de la Caisse Régionale de reconstruction de ces sites jusqu'en 2013.

### **3.3.3. LE RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION**

Synthèse d'une régression de 1,6% du produit net bancaire et des charges en évolution de +2,8%, le résultat brut d'exploitation s'adjuge -5,7% à 125,5 millions d'€. Cette évolution engendre une hausse de 2,16 points du coefficient d'exploitation de la Caisse Régionale à 50,68%. Cette évolution ne vient toutefois pas dégrader l'amélioration récurrente de productivité de Crédit agricole Val de France illustrée par le gain de presque 20 points de coefficient d'exploitation depuis 1999 (date d'intégration dans le GIE de moyens et prestations informatiques Synergie); gains de productivité destinés à servir nos clients au meilleur rapport qualité - prix du moment.

### **3.3.4. LES PROVISIONS**

1. Le risque crédit de la Caisse régionale génère une dotation nette de provisions de 4,8 millions d'€ contre une dotation nette de 10,9 millions d'€ en 2010; cette évolution provient d'un encours de créances douteuses et litigieuses à hauteur de 125,5 millions d'€ soit un taux de 2,15% (contre 127,9 millions en 2010) sur l'ensemble des créances et d'un taux de provisionnement de 67,7% contre 68,2% en 2010.

En 2011, les axes majeurs de la politique crédit de Val de France demeurent:

- Développer les encours de crédit sur les clients de la zone d'activité de la Caisse régionale,
- Optimiser la distribution du crédit en fonction de la rentabilité et du risque, par une adaptation permanente aux marchés et en conformité avec les règles prudentielles de Bâle II,
- Mettre l'accent sur la vente du crédit et l'équilibre de la relation globale crédit-épargne-services-assurance.

2. Les provisions constitutives du coût du risque autre que crédit individualisé sont en reprise de provision nette de 0,7 million d'€ contre une dotation nette de 8,5 millions d'€ en 2010. Nous constatons une légère hausse des provisions collectives pour 0,2 million d'€ incluant 3,5 millions d'€ d'impact du retour-arrière demandé par l'ACP sur le calcul des provisions collectives.

Parallèlement, nous avons renforcé notre politique de « provision filière » :

Les provisions filière progressent de globalement de 2,4 millions d'€, avec un accroissement de la filière céréales pour 2,5 millions subissant également l'impact du calcul « retour-arrière » pour 1,7 million d'€, les autres filières sont quant à elles en reprise de provision pour 0,1 million d'€;

Les provisions filières LBO sont en baisse de 3,7 millions d'€.

Les provisions sectorielles se trouvent ainsi diminuées de 1,3 million d'€.

3. Le fonds pour risques bancaires généraux (FRBG) enregistre une dotation nette de 13,2 millions d'€ correspondant à une dotation aux risques crédits et autres fonds pour risques bancaires généraux.

4. Les provisions réglementées pour amortissements dérogatoires et investissement enregistrent une reprise de provision de 42,8 milliers d'€.

### **3.3.5. LE RESULTAT NET**

Le résultat net après déduction de l'impôt sur les sociétés, soit 36,17 millions d'€, s'élève à 68,47 Millions d'€, en progression de 1,69%.

La rentabilité financière (ROE) mesurée par le rapport entre résultat net et capitaux propres atteint 8,27% contre 8,77% en 2010 et la rentabilité de l'actif (ROA) mesurant le rapport entre le

résultat net et le total bilan retraité atteint 0,89% contre 0,91% fin 2010.

### **3.4. L'affectation du résultat**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice minoré du Report à Nouveau débiteur de 4 376 € comme suit :

- Affectation à la réserve légale : 45 951 433,76 €
- Dotation aux autres réserves : 15 317 144,58 €
- Intérêts aux parts sociales au taux de 3,50% : 1 056 751,85€
- Rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés: 6 140 169,3 €.

### **4. Les perspectives d'avenir**

En se maintenant à l'avant garde des établissements bancaires dans le domaine des outils technologiques performants, Crédit agricole Val de France, propriétaire d'un réseau d'agences moderne entre les mains d'équipes motivées et compétentes dispose des meilleurs atouts pour servir sa clientèle.

Le Crédit Agricole Val de France, en lien avec son projet d'entreprise « Satisfaction clients, Qualité de services, Relation client », confirme en 2012 ses ambitions de développement et entend continuer à prendre sa place en appui de l'économie de son territoire.

4 orientations majeures sont fixées pour atteindre ces objectifs :

- Le défi de l'activité : 100% des traitements des évènements clientèle « full contact »,
- Le défi de la conquête en Banque et Assurance,
- Le défi de la collecte,
- Le défi d'une relation globale client / banque plus équilibrée.

### **5. Les facteurs de risques**

La CR Val de France est exposée aux risques suivants:

- Les risques de crédit: risques de pertes liés à la défaillance d'une contrepartie entraînant l'incapacité de faire face à ses engagements vis-à-vis de l'entité,
- Les risques de marché: risques de pertes liés à la variation des paramètres de marché (taux d'intérêt, taux de change, prix),
- Les risques structurels de gestion de bilan: risques de pertes liés à la variation des taux d'intérêt (Risque de Taux d'Intérêt Global) ou des taux de change (risque de change) et risque de ne pas disposer des ressources nécessaires pour faire face à ses engagements (risque de liquidité),
- Les risques du secteur de l'assurance: risques de souscriptions inhérents à un courtier en assurances.

Afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires sont fournies concernant :

- Les risques opérationnels: risques de pertes résultant principalement de l'inadéquation ou de la défaillance des processus, des systèmes ou des personnes en charge du traitement des opérations,
- Les risques juridiques: risques d'exposition potentielle du groupe à des procédures civiles ou pénales,
- Les risques de non-conformité: risques liés au non-respect des dispositions légales et réglementaires des activités bancaires et financières exercées par le Groupe.

Le pilotage des risques est intégré dans le périmètre du Contrôle Permanent et s'appuie sur les différentes instances du suivi du risque (comités recouvrement, comité crédit-risque, comité de

surveillance des risques, comité de pilotage sur les impacts de la crise).

Le reporting trimestriel est réalisé lors des comités d'Audit et des Comptes et présenté au Conseil d'Administration.

## 5.1. Risque de crédit

### 5.1.1 Objectifs et politique

#### Objectifs :

La Politique Crédit doit permettre l'optimisation de la distribution du crédit en fonction de la rentabilité et du risque par une adaptation permanente aux marchés. Les règles Bâle II doivent donner une pertinence supplémentaire à la distribution du crédit. Celle-ci s'appuie sur la notation systématique de tous les emprunteurs et l'évaluation du risque de défaut et de perte finale.

A ce titre, l'actualisation permanente de la connaissance client et de son groupe de risque exige la mise à jour régulière de sa notation et ainsi favoriser une approche risque de qualité et les systèmes internes de notation et d'estimation des taux de défaut et de perte devront jouer un rôle majeur dans l'attribution des crédits, le pilotage des risques, l'allocation de fonds propres et les principes de gouvernance d'entreprise.

Les usages de Bâle II concernent donc:

- Les scores d'octroi et les pré-attributions de crédit,
- Les délégations de crédit,
- La détection, le traitement et le suivi du risque potentiel ou avéré,
- La fixation du niveau de conditions de crédit et de garantie,
- L'évaluation et le calcul des provisions collectives, filières et individuelles,
- La gestion des situations débitrices et le renouvellement des concours court terme,
- Le suivi et la qualité des risques sur la production et le portefeuille de crédit,
- Le pilotage de l'allocation de Fonds Propres

La Caisse Régionale Val de France capitalise sur le dispositif Bâle II pour bien sûr conforter sa gestion du risque mais aussi et surtout promouvoir le développement du crédit de manière rentable et durable. Pour cela, les principes suivants sont développés dans le cadre des usages Bâle II :

- Distribution sélective du crédit selon la notation des emprunteurs et système de délégation adapté,
- Concentration du temps d'analyse sur les notations dégradées,
- Développement de système de pré-attribution pour tous les marchés,
- Différenciation des conditions du crédit selon la qualité du client.

#### Dispositif de contrôle:

Le respect de la politique crédit sur les thèmes suivants: respect de délégations, respect des différents critères d'intervention, détection des risques nés, est contrôlé par:

- les Directeurs d'Agence (réseau de proximité et réseaux spécialisés) qui assurent un contrôle au 1er degré pour l'ensemble de leurs collaborateurs,
- la Direction Crédit pour un contrôle,
  - au deuxième degré-1er niveau sur les engagements initiés par le réseau,
  - au premier degré sur les engagements pris par les unités d'engagement
- le Contrôle Permanent pour un contrôle au 2ème degré - 2ème niveau au travers des contrôles sur les grands risques et la division des risques, et des contrôles automatiques ciblés,
- le Contrôle périodique lors de ses missions siège ou réseau,
- le Comité de surveillance des risques trimestriel au travers de l'analyse du stock et du flux de risques de contrepartie et de l'étude des grands risques.

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Caisse régionale. L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties données ou engagements confirmés non utilisés.

*La politique risque :*

La politique de risque est définie par la Direction des Risques et approuvée par le Conseil d'Administration.

D'une manière générale, les règles de la Commission Bancaire s'appliquent naturellement et plus particulièrement:

- à la déclaration des risques >10% des fonds propres,
- à la limite sur 1 risque: 25% des fonds propres
- l'ensemble des grands risques ne doit pas excéder 800% des fonds propres.

La Caisse régionale fixe le risque net (après couverture Foncaris et Onic) maximal par groupe emprunteur par rapport au RBE de la Caisse Régionale et selon la notation de l'emprunteur sauf dérogation du Conseil d'Administration. Pour les Entreprises, sur la base des notations Corporate, les seuils suivants s'appliquent :

- A+ à C+ : 30 % du RBE
- C à D+ : 20 % du RBE
- D à D- : 10 % du RBE
- E+ à E- : 5 % du RBE.

Chaque année le Conseil d'Administration examine et valide les limites d'encours maximum sur les grands emprunteurs avec indication de la cotation, l'encours à J et le nouveau plafond d'engagements proposé. La détermination du plafond résulte de la connaissance d'un projet futur dont le financement pourrait être sollicité auprès de la Caisse Régionale ou la capacité maximale d'endettement et de remboursement du client voulu par la Caisse Régionale pour ce même client et dans le cadre de la stratégie commerciale.

Des limites d'encours sont également fixées pour les crédits syndiqués réalisés auprès de CA.C.I.B ou d'autres Caisses Régionales et sur les financements LBO :

- 120 Millions d'€ pour les crédits syndiqués CA.C.I.B,
- 100 Millions d'€ pour les crédits syndiqués Caisses Régionales et autres banques.

Avec un plafond de réalisation annuelle (50 Millions d'€ pour 2011)

- 100 Millions d'€ sur les financements LBO.

Ces limites font l'objet d'un reporting semestriel auprès du Conseil d'Administration.

Le choix des seuils d'éligibilité à la réassurance FONCARIS fait par la Caisse Régionale a été validé par le Conseil d'Administration et est détaillé en annexe n° 9 de la politique crédit de la Caisse Régionale.

En conséquence, tout dossier éligible devra être présenté à la garantie de FONCARIS sauf décision contraire du Conseil d'Administration lors de la fixation des limites annuelles.

### 5.1.2 Gestion du risque de crédit

#### a) Principes généraux de prise de risque

La gestion du risque de crédit est conduite par un ensemble de règles et de principes.

Elle s'appuie sur le système de notation Bâle II, elle encadre le développement des encours de crédit sur toutes les clientèles, elle intègre et coordonne ou complète les mesures de provisionnement, les principes de garantie et les modalités d'entrée en relation, elle est validée annuellement par le conseil d'administration.

Les décisions sont prises par le Comité Régional (Direction Générale et Président du Conseil d'Administration) pour les dossiers dont l'encours atteint 6 millions d'€ et en délégation le comité départemental (Direction et élu du Conseil d'Administration) pour les dossiers dont l'encours se situe entre 3 millions d'€ et 6 millions d'€.

### b) Méthodologies et systèmes de mesure des risques

- Les systèmes de notation interne et de consolidation des risques de crédit

Depuis fin 2007, la Commission Bancaire a autorisé le Crédit Agricole et, en particulier, la Caisse régionale, à utiliser les systèmes de notation internes au Groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et d'entreprises.

La gouvernance du système de notation s'appuie sur le Comité des Normes et Méthodologies présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et méthodologies de mesure et de contrôle des risques.

Sur le périmètre de la banque de détail, la Caisse régionale a la responsabilité de définir, de mettre en œuvre et de justifier son système de notation, dans le cadre des standards Groupe définis par Crédit Agricole S.A. Ainsi, la Caisse Régionale dispose de modèles Groupe d'évaluation du risque.

Sur le périmètre de la clientèle Entreprises, la Caisse régionale dispose de méthodologies de notation Groupe utilisant des critères tant quantitatifs que qualitatifs.

La Caisse Régionale Val de France applique au niveau de la banque de détail, la méthode dite « IRB avancée », commune au groupe Crédit Agricole. Dans la banque de détail, sont intégrés les marchés de clientèle : Particuliers, Agriculture, Professionnels et Associations.

La Caisse Régionale Val de France applique la méthode « IRB Fondation » pour sa clientèle d'Entreprises, Collectivités Publiques et Promotion Immobilière. La notation de la clientèle est préalablement définie par l'usage de l'outil de notation qui permet l'obtention de la notation à partir des éléments comptables de l'entité notée.

Un dispositif contrôle des notations au niveau du groupe Crédit agricole et la mise en place d'un comité de notation mensuel.

#### CORRESPONDANCE ENTRE LA NOTATION GROUPE ET LES AGENCES DE NOTATION

Groupe Crédit Agricole	A+	A	B+	B	C+	C	C-	D+	D	D-	E+	E	E-
indicatif Moody's	Aaa	Aa1/ Aa2	Aa3/ A1	A2/ A3	Baa1	Baa2	Baa3	Ba1	Ba2	Ba3	B1/ B2	B3	Caa/Ca/C
Équivalent indicatif Standard & Poor's	AAA	AA+/ AA	AA-/ A+	A/A-	BBB+	BBB	BBB-	BB+	BB	BB-	B+/ B	B-	CCC/CC/C

- Mesure du risque de crédit

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés et les engagements confirmés non utilisés. Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, celle-ci intègre les positions en cash et les dérivés.

### c) Dispositif de surveillance

- Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées

Pour le suivi des risques de contrepartie, la notion de groupe de risque est totalement intégrée dans les processus de suivi. Le dispositif interne s'appuie sur la notion de groupe avec tête de groupe et filiales. Tous les dossiers de financement pour des contreparties supérieures à 3 millions d'euros sont constitués avec intégration complète des engagements du Groupe.

L'analyse de toutes lignes de créances détenues – engagements de bilan, engagements de hors bilan, caution bancaire – est effectuée afin d'en dégager le risque initial et d'en vérifier le respect des limites internes. Les limites internes sont définies annuellement par le conseil d'administration; ainsi les seuils d'encours sont préalablement accordés pour une évolution mesurée des encours par groupe de contrepartie ou par contrepartie pour les entreprises isolées.

Le niveau de délégation dépend de la limite accordée ; tout dossier de financement dont la limite accordée (ou effective) est de 6 millions d'€ doit être présenté au Comité Régional, instance la plus haute de la Caisse Régionale pour accorder de nouveaux engagements.

La direction des risques suit de manière très exhaustive l'application de ces règles internes. La mise en place de 'l'Avis Risque indépendant' conformément à la préconisation du Groupe permet de déplacer le contrôle en amont de la décision (contenu de ces dossiers – périmètre, limites, notation). Les dix plus grandes contreparties représentent 6,42% de l'encours au 31/12/2011 contre 5,9% de l'encours au 31/12/2010 (source Arcade Bâle II).

- Processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel

Les revues de portefeuille ont pour objectif de vérifier le niveau de connaissance du client. Ces revues de portefeuille sont enrichies lors des Comités de validation de notation. Toutes les notations effectuées au cours du mois sont soumises à ce comité et dans l'année. L'ensemble des contreparties du portefeuille « Corporate » est soumis à la notation.

La revue de portefeuille « Corporate » s'effectue à fréquence trimestrielle ;

La revue de portefeuille « réseau de proximité » s'effectue :

- sur l'ensemble des agences deux fois par an,
- lors des comités de recouvrement hebdomadaires selon la situation des agences.

La Caisse Régionale a mis en place une approche de résistance à des situations de stress pour :

- la filière LBO
- la filière Céréales (agriculteurs et entreprises de collecte, transformation et concessionnaire)
- la filière Boulangerie, CHR et professionnels de l'immobilier.

Cette approche consiste à mesurer la sensibilité du portefeuille par une dégradation de la note Bâle II.

### **Processus global de maîtrise du risque à 2 niveaux :**

*Premier niveau:*

l'Agence et/ou le gestionnaire doit intervenir en amont pour obtenir régularisation à l'amiable ;

*Second niveau:*

- le Comité Crédit Risque qui décide des restructurations ou du traitement de situations dégradées (classe de risque 5) nécessitant la mise en place de nouveaux concours. Le recours à cette instance est précisé dans les grilles de délégation du réseau et est présidée par le Directeur des Crédits ;
- le Comité recouvrement décide de la stratégie d'accompagnement ou de recouvrement et de la politique de provisionnement.

### **Instance de suivi:**

Le Comité de surveillance des risques se réunit une fois par trimestre et assure la surveillance globale des risques de la Caisse Régionale. L'animation est assurée par le Contrôle Permanent. En complément du comité de surveillance des risques trimestriels est organisé mensuellement un comité de suivi du risque qui analyse l'évolution des principaux indicateurs et du cout du risque mensuel.

- Processus de suivi des contreparties défaillantes et sous surveillance

Les contreparties défaillantes sont détectées d'une part, par un dispositif interne de détection du retard sur les créances, compte courant ou emprunt, pour une action immédiate sur le compte, et d'autre part par le dispositif Bâle II. Ce dispositif est utilisé pour suivre le défaut et pour mesurer le périmètre de risque engendré par un défaut sur un compte ou une entité.

Les outils de détection des défaillances sont à la disposition des unités de recouvrement, chargées de les exploiter deux fois par mois et d'interpeller les gestionnaires des comptes défaillants.

- Processus de suivi des risques sur base consolidée

Le Comité des Risques, réuni hebdomadairement, traite les dossiers dont la situation est en écart par rapport aux autorisations. Son rôle est de faire constituer un dossier par le gestionnaire, chargé de portefeuille ou responsable d'agence, d'en étudier le contenu. Suivant le cas, une proposition de régularisation est effectuée et/ou le dossier est aiguillé vers l'unité la plus adaptée pour donner un avis sur le dossier (restructuration par engagements) ou prise en charge immédiate par le recouvrement amiable ou le recouvrement contentieux.

Le Comité des Risques procède aussi, à fréquence trimestrielle, aux revues du stock en défaut sur les risques :

- dans le domaine des entreprises et de la promotion immobilière. Le déploiement de Bâle II a contribué à déterminer des références communes à tous les unités gestionnaires en s'appuyant sur les notions de défaut et de note dégradée,
- dans la clientèle de détail. Les principales expositions au risque en termes d'encours et en perte attendue (au sens Bâle II) sont examinées avec les responsables du réseau de proximité.

### **Impact de stress scenario**

La CR développe le suivi de stress scénario sur son portefeuille à partir de 2 outils :

- L'outil stress test appliqué au portefeuille de la Caisse régionale Val de France et mis à disposition par CA.s.a,
- Les hypothèses de stress test sur la filière LBO et la filière céréale.

#### d) Mécanismes de réduction du risque de crédit

##### Garanties reçues et sûretés

Dans le cadre de Bâle II, la CR Val de France met en œuvre les principes d'éligibilité, de prise en compte et de gestion des garanties et sûretés établis par le Comité Normes et Méthodologies du Groupe permettant une approche cohérente au sein du Groupe.

Concernant les actifs financiers obtenus par exécution de garanties ou mobilisation de rehaussement de crédit « La politique de l'établissement consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties ».

#### 5.1.3 Exposition

##### a) Exposition maximale

Exposition maximale au risque de crédit	12/2011	12/2010
---	---------	---------

(en milliers d'euros)

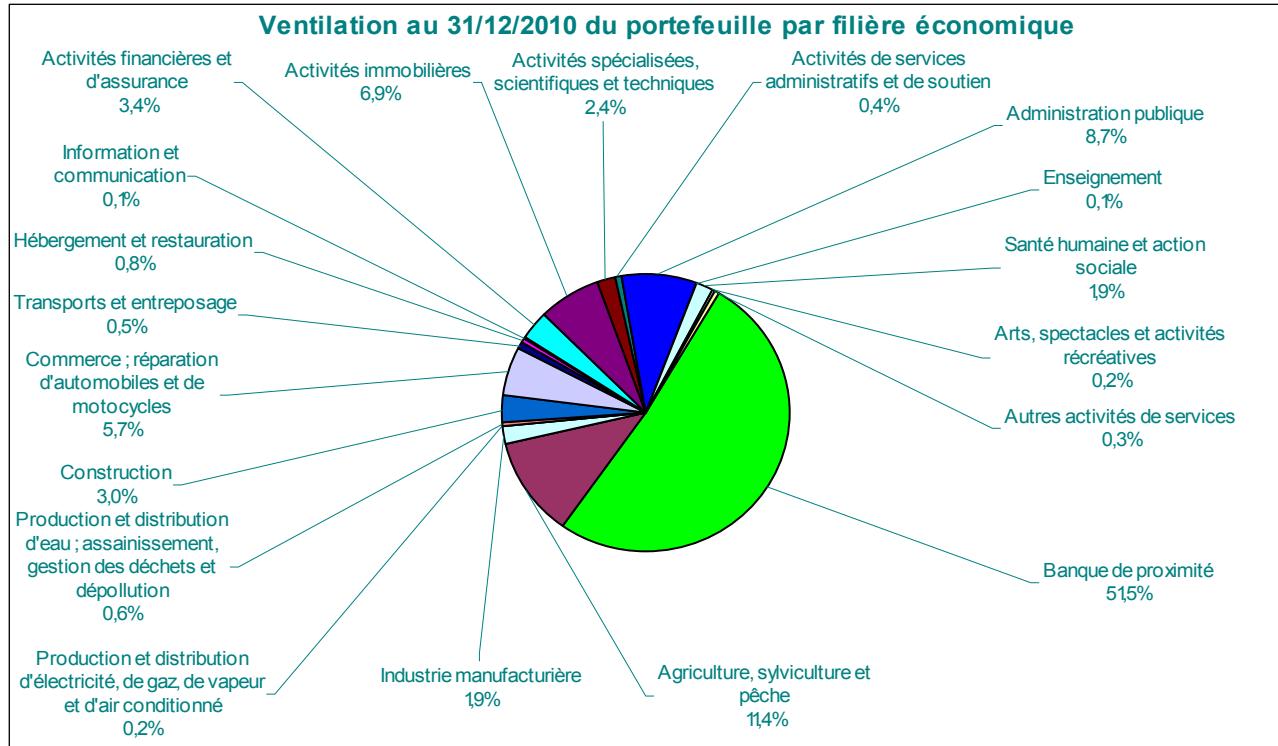
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	10 634	9 661
Instruments dérivés de couverture	115 775	82 327
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	302 703	283 617
Prêts et créances sur les établissements de crédit hors opérations internes	1 487	19
Prêts et créances sur la clientèle	5 727 295	5 491 515
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	192 941	184 601
<b>Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)</b>	<b>6 350 835</b>	<b>6 051 740</b>
Engagements de financement donnés hors opérations internes	920 168	813 048
Engagements de garantie financière donnés hors opérations internes	89 837	89 953
Provisions - Engagements par signature	-1 724	-1 428
<b>Exposition des engagements de hors bilan (nets de provisions)</b>	<b>1 008 281</b>	<b>901 573</b>
<b>TOTAL Exposition nette</b>	<b>7 359 116</b>	<b>6 953 313</b>

L'exposition nette augmente de 5,7% essentiellement par l'exposition des engagements de bilan (+ 4,8%) provenant principalement de +235 780 milliers d'€ de prêts et créances sur la clientèle. Les prêts et les créances à la clientèle s'élèvent à 5 727 295 milliers d'€ et représentent 73,6% du

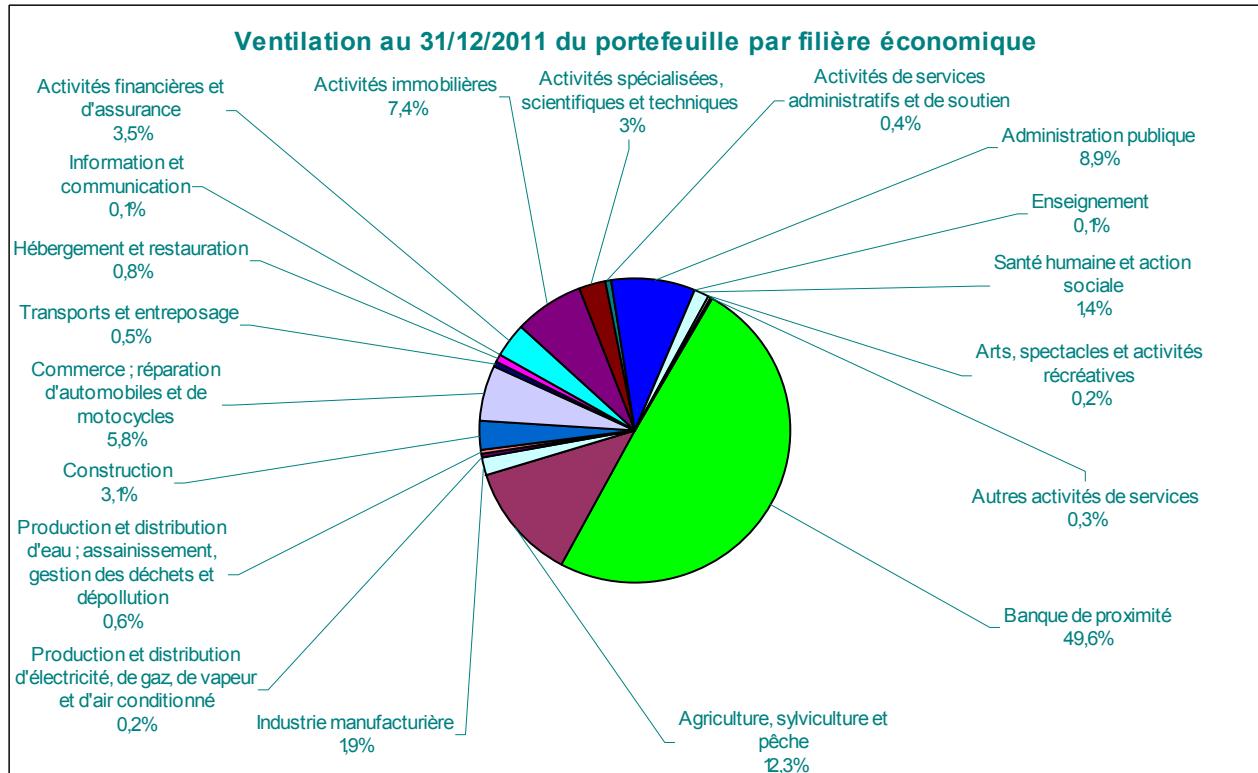
total de nos engagements. Son importance est liée à la nature principale de l'activité du CA Val de France.

## b) Concentration

- Diversification du portefeuille par filière d'activité économique



La banque de proximité pèse 49,6% du portefeuille, la filière agriculture 12,3% et le secteur des collectivités locales 8,9%.



- Ventilation au 31/12/2011 du portefeuille global par filière économique

Prêts et créances sur les EC et la clientèle par agent économique	Encours Bruts	Dont encours dépréciés	dépr indiv	dépr coll	Total
(en milliers d'euros)					
Administrations centrales	6 347				6 347
Etablissements de crédit	1 487				1 487
Institutions non établissements de crédit	795 587	5 400	1 567		794 020
Grandes entreprises	1 034 919	41 001	31 256	17 357	986 306
Clientèle de détail	4 041 907	79 096	52 191	49 094	3 940 622
Banques centrales - hors IG					0
<b>TOTAL</b>	<b>5 880 247</b>	<b>125 497</b>	<b>85 014</b>	<b>66 451</b>	<b>5 728 782</b>

(Extrait des Annexes aux Comptes Consolidés)

### c) Qualité des encours

- Analyse des prêts et créances par catégories

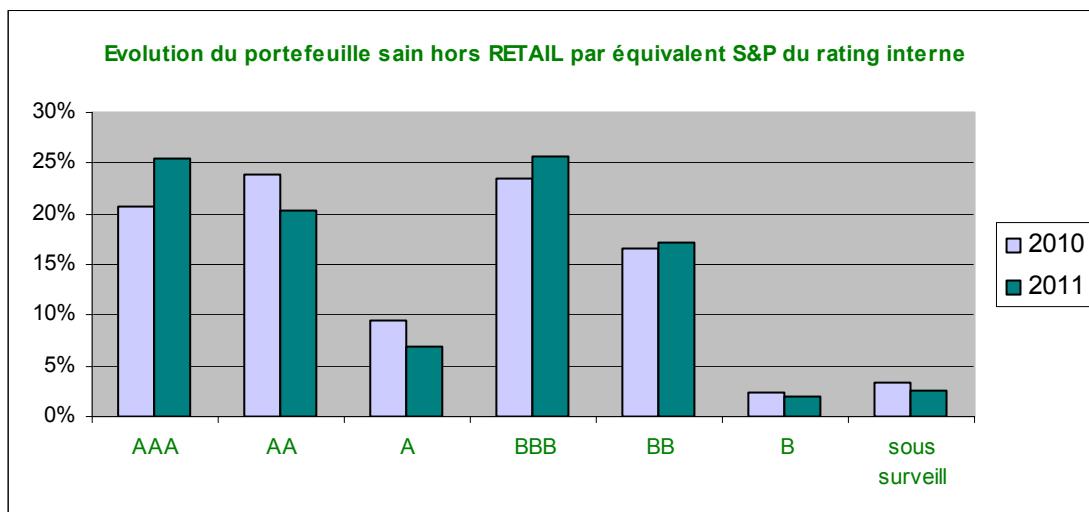
Lien vers note 3.1 – Etat des actifs financiers en souffrance ou dépréciés par agent économique. Actif financier en souffrance : Selon l'IFRS 7, un actif financier est en souffrance lorsqu'une contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle.

Le total des prêts et créances a augmenté de 4,32%. Les créances en souffrance dépréciées et non dépréciées ont diminué de près de 3,14% et traduisent la baisse du risque au cours de l'année 2011 sur le territoire de la Caisse Régionale Val de France (cf annexe Comptes consolidés 3.1).

- Analyse des encours par notation interne

La politique de notation interne vise à couvrir l'ensemble du portefeuille « Corporate » (entreprises, banques et institution financière, Administrations et Collectivités publiques). Au 31 décembre 2011, les emprunteurs notés par les systèmes de notation interne représentent 27,5% des encours portés par la Caisse régionale, hors banque de détail (source Arcade, données Bâle II).

Le périmètre ventilé dans le graphique ci-après est celui des engagements portés par la Caisse régionale à ses clients sains hors banque de détail. La répartition par rating et présentée en équivalent notation Standard & Poors.



Globalement une amélioration de la qualité des portefeuilles en particulier en AAA malgré une

augmentation des clients mis sous surveillance.

- Dépréciation et couverture du risque

*Politique de dépréciation et couverture des risques*

La dépréciation de créance individuelle est effectuée au vu de la garantie de couverture. La valorisation de cette garantie est elle-même dépréciée sur la base du délai, statistiquement estimé, pour le recouvrement de la créance.

La dépréciation collective est effectuée sur la base de toutes les créances réalisées depuis plus d'un an, en note Bâle II dégradée, selon le principe d'une provision collective préconisée par le Groupe.

*Encours d'actifs financiers dépréciés*

Encours au 31/12/2011 en millions d'euros	Encours bruts	dont encours dépréciés	Dépréciation individuelles	Dépréciation collectives	taux de couverture encours dépréciés
Administrations centrales et institutions	802	5	2		40%
Etablissements de crédit	1				
Grandes entreprises	1 035	41	31	17	76%
Clientèle de détail	4 042	79	52	49	66%
<b>total</b>	<b>5 880</b>	<b>125</b>	<b>85</b>	<b>66</b>	<b>68%</b>

(Données issues des Annexes aux Comptes Consolidés)

63% de l'encours déprécié repose sur la clientèle de détail avec un taux de provision individuelle de 66%. En revanche, le taux de provision sur les grandes entreprises est sensiblement plus élevé avec 76%.

d) Coût du risqué

Le coût du risque global de la Caisse Régionale s'élève à 4,07 Millions d'€ au 31.12.2011, soit -15,3 millions d'€ par rapport au 31.12.2010.

Nous constatons en 2011 une baisse du taux de CDL (capital+intérêts) de 17 points (à 2,15% contre 2,32% en 2010) cela se traduit par un coût du risque individuel de 4,8 millions d'€ au lieu de 10,9 millions d'€ en 2010 grâce à la baisse des CDL sur les marchés des entreprises, professionnels et de l'agriculture. Le taux de provisionnement est en légère diminution à 67,74% contre 68,18% en 2010.

Les provisions « collectives » sont modélisées selon les directives Bâle II (probabilité de défaut), les provisions « filières » sont des provisions centrées sur des risques spécifiques au territoire de la Caisse Régionale.

Aussi, nous constatons une stabilisation de la provision collective (+189 milliers d'€) malgré l'impact de la méthode de retour arrière imposées aux Caisses Régionales. Cela traduit une amélioration globale du portefeuille en étroite relation avec la diminution du risque individuel.

Parallèlement, les provisions filières ont diminué de 1,3 million d'€ essentiellement par la baisse de la provision LBO liée à l'amélioration des cotations de certaines contreparties. Ainsi les provisions sur encours sains diminuent de 1,1 million d'€.

Le coût du risque « global » pour la Caisse Régionale en 2011 est de 4,07 millions d'€ soit en fort repli par rapport à 2010 de -15,3 million d'€.

e) Risque de contrepartie sur instruments dérivés

La Caisse Régionale n'est pas exposée à ce risque (cf note 3.1 des états financiers consolidés)

**5.2. Risque de marché**

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur

le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.

#### Définition des risques de marché :

- Les taux d'intérêts : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêts ;
- Les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- Les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières ;
- Les spreads de crédit : le risque de crédit correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution des spreads de crédit des indices ou des émetteurs. Pour les produits plus exotiques de crédit s'ajoute également le risque de variation de juste valeur lié à l'évolution de la corrélation entre les défauts des émetteurs.

#### 5.2.1 Objectifs et politique

La maîtrise des risques de marché de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Val de France repose sur un dispositif structuré, comprenant une organisation indépendante des hiérarchies opérationnelles, des procédures de surveillance et de consolidation, des méthodologies identification et de mesures des risques.

La Caisse régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

On distingue comptablement le Trading book(\*) (portefeuille de négociation) et le Banking book (portefeuille de titre de placement). La variation de juste valeur du Trading book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du Banking book se traduit par un impact sur les fonds propres.

La Caisse Régionale Val de France intervient sur les marchés financiers pour son compte propre (gestion des excédents de fonds propres et de trésorerie) et pour le compte de la clientèle.

Ces opérations sont effectuées par les opérateurs de l'unité Gestion Financière (Direction Financière).

Ces opérations sont réalisées dans le respect d'un triple cadre réglementaire:

- Règles publiées par l'autorité de contrôle prudentiel
- Règles financières internes propres au Groupe Crédit Agricole
- Procédures internes à la Caisse Régionale.

### Gestion du risque

#### 1. Dispositif local et central

Le contrôle des risques de marché du groupe du groupe Crédit Agricole S.A. est structuré sur trois niveaux distincts mais complémentaires.

- Au niveau central, la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles.
- En local à la Caisse régionale, un Responsable des Risques et Contrôles Permanents pilote et contrôle les risques de marché issus des activités. Ce Responsable est nommé par le Directeur Général de la Caisse Régionale et lui est directement rattaché.

Des conventions de fonctionnement établies entre le niveau central et le niveau local déterminent le niveau d'information, le format et la périodicité des informations que les entités doivent transmettre à Crédit Agricole S.A. (Direction des risques et contrôles permanents Groupe).

## 2. Les comités de décision et de suivi des risques

- Organes de suivi des risques de niveau Groupe :

### Le Comité des Risques Groupe (CRG) :

Le CRG présidé par le Directeur Général du Crédit Agricole S.A., examine la situation des marchés et des risques encourus sur une base trimestrielle. L'utilisation des limites, les dépassements ou incidents significatifs observés, l'analyse du produit net bancaire au regard des risques pris sont ainsi passés en revue. Ce comité valide les limites globales encadrant les risques de marché de chaque entité lors de la présentation de leur stratégie des risques et arrête les principaux choix en matière de risques.

### Le Comité de suivi des Risques:

Il est présidé par le Directeur général de Crédit Agricole SA qui examine hebdomadairement les principaux indicateurs de suivi des risques de marché.

### Le Comité Normes et Méthodologies

C'est une instance périodique présidée par le Directeur des risques et contrôle permanent Groupe. Il est notamment responsable de la validation et la diffusion des normes et méthodologies d'identification et mesure de risques de marché au sein du Groupe CASA.

Ce dispositif est complété par les Comités de risques locaux.

Organes de suivi des risques de niveau local :

### Le Comité Financier:

Il est composé du Directeur Général, des Directeurs Généraux Adjoints, du Directeur financier, du responsable des risques et du contrôle permanent, du Responsable Finance, du responsable de la gestion financière et du responsable du contrôle de gestion. Il participe à la définition des stratégies de la Caisse Régionale et du système de limites. Il contrôle l'utilisation de ces dernières et apprécie l'allocation des fonds propres en fonction de scénario de stress. Il se réunit mensuellement.

## 5.2.2 Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marchés

L'encadrement des risques de marché de la Caisse régionale repose sur la combinaison de trois indicateurs de risque, donnant lieu à encadrement par des limites et/ou seuils d'alerte : la Value at Risk, les scénarios de stress, les indicateurs complémentaires (Seuils d'alertes).

### 1. Les indicateurs

#### 1.1. La VaR (value at risk)

La VaR peut être définie comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés.

Sur son portefeuille de titres, la Caisse régionale retient un intervalle de confiance de 99% et un horizon de temps de 1 mois. La VaR se calcule à partir d'un échantillon de données historiques duquel se déduit des lois statistiques habituelles.

La méthodologie de calcul de VaR fait l'objet d'améliorations et d'adaptations continues pour tenir compte, entre autres, des évolutions de la sensibilité des positions aux facteurs de risque et de la pertinence des méthodes au regard des nouvelles conditions de marché.

La principale méthode utilisée pour la mesure de la VaR est celle de la VaR historique.

Pour effectuer son calcul VaR, la Caisse Régionale utilise un outil fourni par l'Organe Central et

remonte trimestriellement à ce dernier les résultats obtenus.

Limites du calcul de la VaR paramétrique :

- La VAR paramétrique fait l'hypothèse d'une distribution Normale des rendements des actifs composant le portefeuille, ce qui n'est pas le cas pour certains actifs ;
- L'horizon fixé à « 1 mois » suppose que toutes les positions peuvent être liquidées ou couvertes en un mois, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise ;
- L'utilisation d'un intervalle de confiance de 99% ne tient pas compte des pertes pouvant intervenir au-delà de cet intervalle. La VaR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle.

Le calcul de Var contribue à la fixation des limites des risques de pertes et fait l'objet d'un suivi en Comité Financier.

## 1.2. Les stress scenarii

Le deuxième élément quantitatif, « stress scénario », complète la mesure en VaR qui ne permet pas d'appréhender correctement l'impact de conditions extrêmes de marchés.

Ces calculs de scénario de stress, conformément aux principes du groupe, simulent des conditions extrêmes de marché et sont le résultat de trois approches complémentaires:

- Les scénario historiques consistent à répliquer sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé ;
- Les scénario hypothétiques anticipent des chocs vraisemblables, élaborés en collaboration avec les économistes.

Ces scénarios sont adaptés aux risques propres des différents portefeuilles sur lesquels ils sont calculés.

Le risque de marché porté par la Caisse Régionale Val de France est défini à partir du stress scénario suivant :

Type d'Actif	Stress Scenario
Obligations (hausse des taux)	- 2%
Convertibles	- 8%
Actions et FCPR	- 25%
Gestion Alternative	- 15%
Multi Classe d'actifs	- 5%

Le risque de marché porté par la Caisse Régionale Val de France est défini à partir de l'allocation suivante (31/12/11):

Actif	Valeur de marché	PVL	Pourcentage
<b>Total Monétaire:</b>	<b>271,24</b>	<b>15,43</b>	<b>81,76%</b>
Monétaire Euro	271,24	15,43	81,76%
<b>Total Obligations:</b>	<b>32,25</b>	<b>0,24</b>	<b>9,72%</b>
Obligations Euro Credit	2,48	-0,01	0,75%
Obligations Euro Credit 1-3 ans	25,30	0,16	7,63%
Obligations Euro Etat 1-3 ans	2,54	0,03	0,76%
Obligations inflation Euro	0,86	0,02	0,26%
Obligations inflation Monde	1,08	0,04	0,32%
<b>Total Convertible:</b>	<b>5,20</b>	<b>-0,19</b>	<b>1,57%</b>
Convertibles Euro	3,32	-0,08	1,00%
Convertibles Europe	0,95	-0,05	0,29%
Convertibles Monde	0,94	-0,06	0,28%
<b>Total Actions:</b>	<b>14,76</b>	<b>-0,05</b>	<b>4,45%</b>
Actions Euro	5,69	-0,12	1,72%
Actions Europe	6,41	0,05	1,93%
Actions France	2,18	0,02	0,66%
Actions Japon	0,47	0,00	0,14%
<b>Total Gestion alternative:</b>	<b>2,61</b>	<b>-0,08</b>	<b>0,79%</b>
Arbitrage de taux	2,35	0,12	0,71%
Event driven	0,26	-0,20	0,08%
<b>Total Multi-classes:</b>	<b>5,69</b>	<b>-0,16</b>	<b>1,72%</b>
Performance absolue	5,69	-0,16	1,72%
	<b>331,74</b>	<b>15,19</b>	

Scénario catastrophe sur le portefeuille de Titres de Placement au 31/12/2011:

Scénario catastrophe	- 6,3 M€
----------------------	----------

Dans le cas extrême d'une matérialisation de l'ensemble des risques, l'impact sur le résultat de la Caisse Régionale serait de l'ordre de – 6,3 Millions d'€. Ces calculs constituent un ensemble d'indicateurs quantitatifs qui permettent d'établir et d'assurer une cohérence entre les limites globales et les limites opérationnelles utilisées par les opérateurs de front-office. Ces limites permettent également d'encadrer les risques qui ne seraient pas correctement capturés par les mesures en VaR.

En détail :

	Résultats en terme de montant	Matelas de PVL résultant
Matelas de PVL actuel	15,19	15,19
Rendement moyen	0,29	15,48
VaR sur l'horizon	2,50	12,98
CVaR sur l'horizon	2,87	12,61
Scénario catastrophe	-6,30	8,89

### 1.3. Les indicateurs complémentaires

Le portefeuille fait l'objet d'un suivi en pertes potentielles avec la mise en place d'un dispositif d'alerte calibré à partir de l'allocation cible, validé par le Conseil d'Administration :

Des indicateurs complémentaires peuvent, dans le cadre du dispositif de maîtrise des risques, faire l'objet de limites. Ils permettent d'une part de mesurer de façon fine les expositions aux différents facteurs de risque de marché et d'autres parts d'enrichir la vision synthétique des risques fournis par la VaR et les stress scénarios globaux.

Le portefeuille fait l'objet d'un suivi en pertes potentielles avec la mise en place d'un dispositif

d'alerte calibré à partir de l'allocation cible, validé par le Conseil d'Administration.

#### 1.4. L'utilisation des dérivés de crédit

Au sein de ses activités de marché, la Caisse Régionale du Crédit Agricole Val de France n'a pas recours aux produits dérivés de crédit.

#### 5.2.3 Exposition: activités de marché (Value at Risk)

L'exposition aux risques de marché est seulement issue de l'activité de portefeuille de titres de placement.

VAR (en M€)	31/12/2011	Minimum	Maximum	Moyenne	31/12/2010	Minimum	Maximum	Moyenne
VaR Portefeuille de Titres de Placement	2,52 (soit 0,76%)	2,29	3,21	2,72	3,10 (soit 0,93%)	2,48	3,10	2,86

Après une année 2010 marquée par un retour progressif vers les actifs plus risqués (obligataires, actions), l'année 2011 s'est caractérisée par une gestion prudente du portefeuille. La Var s'élève à 2,52 M€ au 31/12/11, soit 0,76% de l'encours du portefeuille contre un plus haut à 3.21M€ en juin. Cette baisse de la VAR s'explique notamment par la baisse des marchés qui a fortement impacté le portefeuille à partir de l'été.

Voir Note 3.2 : Instruments dérivés de transactions.

#### 5.2.4 Risque Action

Le risque action trouve son origine dans les activités de trading et arbitrages sur actions, dans le portefeuille de placement investi en actions.

##### 1. Risque sur actions provenant des activités de trading et d'arbitrage

La Caisse Régionale ne réalise pas d'opérations de trading ou d'arbitrage sur actions. Son exposition sur ce type de risque se réduit à la détention d'OPCVM actions.

##### 2. Risque sur actions provenant des portefeuilles de placement

La Caisse Régionale détient un portefeuille de Titres de placement investi en partie en OPCVM action, dont la valeur de marché dépend de l'évolution du prix des sous jacents actions et indices actions. Au 31 décembre 2011, le montant total des encours exposés au risque sur actions et Obligations Convertibles de la Caisse Régionale s'élève à 20 M€ (14,8 M€ sur des OPCVM Actions purs et 5,2 M€ sur des OPCVM d'Obligations Convertibles).

Voir Note 6.4 : Encours d'actifs financiers disponibles à la vente (ainsi que les gains et pertes latentes).

### 5.3. Gestion du bilan

#### 5.3.1 La gestion du bilan – les risques financiers structurels

La Direction Financière de la Caisse régionale définit les principes de la gestion financière (en conformité avec les normes et méthodes préconisées par Crédit Agricole S.A.). Elle met en œuvre la politique de placement, de refinancement, de gestion actif-passif, de pilotage des ratios prudentiels. L'ensemble de ces règles de gestions est encadré par les limites et des seuils

d'alertes définis par le comité financier et validées par le Conseil d'Administration.

### 5.3.2 Risque de taux d'intérêt global

#### 1. Objectif et politique

La gestion du risque de taux global vise à protéger la valeur patrimoniale de la Caisse Régionale, ainsi qu'à optimiser la marge d'intérêt.

La valeur patrimoniale et la marge d'intérêt évoluent du fait de la sensibilité à la variation des taux d'intérêt de la valeur actuelle nette et des flux de trésorerie des instruments financiers composant le bilan et le hors bilan (à l'exception, des opérations soumises aux risques de marché - "trading book"). Cette sensibilité naît dès lors que les actifs et passifs ont des échéances de re-fixation de leur taux d'intérêt non synchrones.

L'exposition provient pour une large part de l'activité de la Banque de détail. En effet, le bilan est caractérisé par une transformation significative, le passif inclut de nombreux postes non échéancés (fonds propres, dépôts à vue, épargne etc.) alors que l'actif est composé essentiellement de produits échéancés (crédits).

#### 2. Gestion du risque

La Caisse Régionale, dans le respect de ses limites et des normes du Groupe, gère son exposition sous le contrôle de son Comité financier (actif-passif).

L'exposition au risque de taux d'intérêt global du Groupe est régulièrement présentée au Comité financier. Celui-ci est présidé par le Directeur général, et comprenant plusieurs membres du Comité exécutif ainsi que des représentants de la Direction des risques et contrôles permanents :

- Il examine la position du GAP à chaque arrêté trimestriel,
- Il veille également au respect des limites applicables au groupe Crédit Agricole S.A.,
- Il valide les orientations de gestion gérée par la Direction Financière.

#### 3. Méthodologie

Le groupe Crédit Agricole S.A. utilise la méthode des impasses (de taux fixe) pour mesurer son risque de taux d'intérêt global. Celle-ci consiste à calculer les échéanciers en taux des actifs, passifs, hors bilan et dérivés de couverture à taux fixes ou sensibles à l'inflation. Ces échéanciers sont ensuite agrégés par période (base mensuelle et annuelle), sur la base de l'encours moyen sur la période considérée. Ces échéanciers tiennent compte du risque jusqu'à la date de révision du taux (période de taux fixée) pour les éléments à taux révisable, jusqu'à la date contractuelle pour les éléments à taux fixe ayant une échéance, en modélisant autant que nécessaire des comportements clientèles (retraits ou remboursements anticipés, etc.).

Le calcul de ces impasses nécessite une modélisation de l'écoulement en taux de certains postes de bilan, afin d'en assurer une gestion selon un couple risque rendement prudent. Il s'agit notamment des postes non échéancés (fonds propres, dépôts à vue, épargne, etc.). Ces modélisations ont fait l'objet d'une validation par le Comité des normes et méthodologies de Crédit Agricole S.A.

La détermination de ces conventions d'écoulement est basée sur une méthodologie d'observation du comportement passé du poste de bilan concerné. Les modèles sont contrôlés par CA.S.A a posteriori régulièrement (au moins une fois par an).

L'impasse de référence utilisée est l'impasse « statique », observée à la date d'arrêté. Elle peut être complétée de prévisions de production pour produire une impasse prévisionnelle. Les impasses sont consolidées trimestriellement au niveau du Groupe.

Les règles applicables en France sur la fixation du taux du Livret A, qui sert de référence à une partie des produits de collecte de la Banque de détail du Groupe (produits réglementés et autres), indexent une fraction de cette rémunération à l'inflation constatée sur des périodes de douze mois glissants. La Caisse Régionale est donc amené à couvrir le risque associé à ces postes du bilan au moyen d'instruments (de bilan ou de hors bilan) ayant pour sous-jacent l'inflation.

Les risques sur options sont, quant à eux, retenus dans les impasses selon une mesure

d'équivalent delta de leur position résiduelle. Une part significative de ces risques est néanmoins couverte par des produits optionnels.

La Caisse Régionale est principalement exposée aux variations des taux d'intérêt de la zone monétaire euro (taux réels avec prise en compte de l'inflation et taux nominaux).

Les limites mises en place au niveau du Groupe, et au niveau des différentes entités, permettent de borner les impasses et donc le risque de taux d'intérêt global en résultant. Les règles de fixation des limites visent notamment à permettre au Groupe de respecter les dispositions du pilier 2 de la réglementation Bâle II en matière de risque de taux d'intérêt global mais aussi à limiter l'impact des variations de taux sur le résultat. Ces limites sont approuvées par l'organe délibérant de la Caisse Régionale.

La Caisse Régionale assure à son niveau la couverture en taux des risques qui découlent de cette organisation financière par le biais d'instruments financiers de bilan ou de hors bilan, fermes ou optionnels. Le suivi du Gap réalisé chaque trimestre, intègre les effets de la macro couverture.

#### 4. Exposition

Les impasses de taux du Groupe sont ventilées par nature de risque (taux nominal / taux réel). Elles mesurent l'excédent ou le déficit de ressources à taux fixe. Conventionnellement, un chiffre positif (négatif) représente un risque à la baisse (housse) des taux sur l'année considérée. Il indique une sensibilité économique à la variation des taux d'intérêt.

Le résultat de ces mesures au 31/12/2011, sur le périmètre de la Caisse Régionale, sont les suivants :

En Millions d'€	2012	2013 – 2017	2018 - 2022	> 2023
Impasse	- 161	-145,1	148,6	6,9

En termes de sensibilité du produit net bancaire de la 1<sup>ère</sup> année (2012), la Caisse Régionale du Crédit Agricole Val de France est exposée à une hausse des taux de la zone euros (Eonia) et perdrat 1,6 millions d'euros en cas de hausse immédiate et durable des taux de 100 points de base, soit une sensibilité de son PNB de 0,63% (PNB de référence de 254,4 millions d'euros).

La valeur actuelle nette de la perte encourue sur les 10 prochaines années en cas de la variation défavorable de la courbe des taux de 200 points de base est inférieure à 1,5 % des fonds propres prudentiels de la CR.

Au 31 décembre 2010, en termes de sensibilité du produit net bancaire de la 1<sup>ère</sup> année (2011), la Caisse Régionale du Crédit Agricole Val de France était exposée à une hausse des taux de la zone euros (Eonia) et aurait perdu 1,7 millions d'euros en cas de hausse durable des taux de 100 points de base, soit une sensibilité de son PNB de 0,67 % (PNB de référence de 258,4 millions d'euros).

La Caisse Régionale est exposée uniquement au risque de la devise « Euro ».

La note 3.2 des Annexes aux comptes consolidés présente la répartition des instruments utilisés.

#### 5.3.3 Risque de change

Les opérations en devises de la clientèle sont systématiquement adossées à Crédit Agricole SA. En conséquence, la Caisse Régionale n'a pas de position de change significative (cf. Note 3.2 des Annexes aux comptes consolidés).

### 5.3.4 Risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

Le suivi de la liquidité est effectué par le Service gestion financière qui en réfère à :

- Mensuellement, au Comité Financier qui prend des décisions en matière de politique financière et de refinancement de la Caisse Régionale,
- Hebdomadairement, aux membres du Comité Financier par l'envoi d'une synthèse concernant la position de la trésorerie de la Caisse Régionale (situation de la trésorerie, opération de refinancement à court terme et à moyen et long terme, suivi du ratio de liquidité ...).

#### 1. Objectifs et politique

L'objectif premier de la Caisse Régionale en matière de gestion de sa liquidité est d'avoir à sa disposition les ressources nécessaires à son activité et cela pour un coût raisonnable même en temps de crise. Cette gestion s'appuie sur l'étude des échéanciers des emplois et des ressources contractuels ou modélisés dans une approche à la fois statique et dynamique et sur une politique de limitation et d'adossement des impasses ainsi identifiées. Elle intègre également le respect du ratio défini par l'arrêté du 5 mai 2009 relatif à l'identification, la mesure, la gestion et le contrôle du risque de liquidité, auquel les établissements de crédit du Groupe sont assujettis.

#### 2. Gestion du risque

Crédit Agricole S.A. est en charge de la coordination globale de la gestion de la liquidité au sein du groupe Crédit Agricole et joue le rôle de prêteur en dernier ressort pour les entités du Groupe. La Direction de la gestion financière de Crédit Agricole S.A. assure le pilotage global de la liquidité en coordonnant les trésoreries du groupe Crédit Agricole pour le court terme et en pilotant les différents formats d'émission pour le long terme. Les règles de gestion de la liquidité interne au Groupe Crédit Agricole font l'objet d'une convention entre CA sa et les autres entités du groupe. A cet égard, cette convention a été signée par la Caisse Régionale de Val de France au début de l'année 2011. Cette convention définit les obligations des deux parties et la gouvernance en cas de crise aigüe de liquidité.

Cette convention riche de 37 articles et 9 annexes encadre le risque de liquidité au niveau du groupe Crédit Agricole et le décline pour chaque entité. Ainsi est déterminé des règles de transformation limitant la possibilité pour la Caisse Régionale de s'endetter à court terme et des règles de concentration limitant le montant des futures échéances d'emprunts, afin que le groupe puisse répondre à ces engagements même en période de stress sur les marchés financiers.

Les sources de liquidité de la Caisse Régionale proviennent de sa collecte monétaire (DAV, DAT, CDN), mais aussi sa collecte bilancielle (Livret, CSL, PEL, ...) même si cette dernière apparaît dans son bilan sous forme d'avances dites miroirs (50% de sa collecte bilancielle autres que monétaire) et d'avances dites globales (50% des réalisations de crédits dont la durée initiale est supérieure à 2 ans). La Caisse Régionale bénéficie également d'apport en liquidité sous forme d'avances spécifiques, issues d'emprunts fait par Crédit Agricole S.A sur les marchés financiers (CRH, CA HL SFH), correspondant au collatéral (crédit habitat) apporté par la Caisse régionale à ces emprunts. En 2011, la Caisse Régionale a bénéficié aussi d'avance de la part de la BEI. De plus, elle se finance à court terme sous forme d'emprunts en blanc auprès de CA.s.a. En contrepartie, CA.s.a. gère les actifs éligibles des Caisses Régionales à la banque centrale et peut ainsi se refinancer auprès de la banque centrale. De plus les excédents monétaires des Caisses Régionales sont obligatoirement placés chez CA.s.a. (sur le compte courant ou bien sous forme de prêt en blanc).

### 3. Méthodologie

Dans le cadre de son activité, la Caisse régionale est tenue de respecter des limites réglementaires, mais aussi fait l'objet d'un encadrement interne au Groupe.

A cet égard, elle se doit de respecter le minimum requis (100%) du ratio réglementaire de liquidité.

Le système interne de gestion est structuré autour d'indicateurs qui mesurent le risque de liquidité. La Caisse Régionale adhère à ce système et est tenue de respecter un ensemble de limites et règles regroupés autour de deux ensembles:

- Des limites à court terme garantissant la liquidité de l'entreprise notamment lors de crise (stress scénarios) et dont l'objet est d'encadrer l'échéancement des refinancements à court terme en fonction des réserves de liquidité, des flux de trésorerie engendrés par l'activité commerciale et de l'amortissement de la dette long terme ;
- Des limites long terme qui permettent de mesurer le risque de variation d'une hausse des spreads d'émission du Crédit Agricole et d'encadrer l'échéancement de la dette long terme qui permet de limiter la concentration des échéances des refinancements. La Direction financière suit l'ensemble de ces nouveaux indicateurs (Ratio collecte/crédit, position moyen long terme, position à court terme, limite court terme (stress scénario : risque globale, idiosyncratique, systémique), consommation de la limite à court terme, concentration d'endettement, risque de prix de la liquidité, ainsi que le coefficient de liquidité).
- Reporting hebdomadaire: suivi quotidien de la trésorerie, des consommations de limite à CT, des refinancements à Court et moyen terme).
- Reporting mensuel (comité financier) : suivi de la liquidité globale de la CR : Ratio collecte/crédit, position moyen long terme, position à court terme, limite à court terme, consommation de limite à court terme imite à CT, concentration des échéances.

L'ensemble des limites concernant les risques de liquidité est validé par le conseil d'administration.

### 4. Exposition

#### 4.1 Ratio de liquidité

Le coefficient de liquidité correspond au rapport entre les disponibilités et concours dont l'échéance est à court terme, d'une part, et les exigibilités à court terme, d'autre part. Il est calculé mensuellement, le seuil minimal étant de 100 %. Il intègre les fonds propres prudentiels et n'est pas consolidé, Crédit Agricole S.A. servant de centrale de refinancement et couvrant donc les besoins des entités du Groupe.

L'arrêté ministériel du 5 mai 2009 a fait évoluer le calcul du ratio de liquidité dans sa définition d'une approche standard.

Les établissements français du Groupe sont assujettis à cette approche depuis le 30 juin 2010. La périodicité de calcul de ce ratio est mensuelle, mais à ce dernier s'est rajoutée la production trimestrielle de deux nouveaux tableaux:

- Un tableau de flux de trésorerie à 7 jours et un tableau reprenant le coût des refinancements effectués par la Caisse Régionale au cours du trimestre,
- Le ratio de liquidité de la Caisse régionale ressort au 31/12/2011 à 114% contre 124,8% un an auparavant. Dans un souci de prudence, la Caisse régionale s'est fixé un pilotage du ratio proche de 110-120%.

## 4.2 Emissions

Les émissions de dettes sont faites par Crédit Agricole S.A et la Caisse Régionale reçoit sous forme d'avances le montant en fonction du collatéral fourni dans le cadre des émissions de Crédit Agricole Covered Bonds, de Crédit Agricole Home Loan SFH et de la CRH (Caisse de refinancement de l'habitat) ou bien des montants distribués via son réseau commercial dans le cadre d'émissions séniories.

Avances reçues dans le cadre des émissions de:

- Crédit Agricole Covered Bonds : 41,8 millions d'€,
- CRH (Caisse de refinancement de l'habitat) : 26 millions d'€,
- SFH (Société de Financement de l'habitat) : 67,8 millions d'euros,
- Emissions distribuées via le réseau commercial: 42, 95 millions d'€.

Les mouvements de remboursements ont concernés, les émissions émises dans le cadre de la SFEF (Société de financement de l'économie française) pour 46,8 millions d'€ et de la CRH pour 5,7 millions d'€.

Le tableau des flux de trésorerie (cf. états financiers consolidés au 31 décembre 2011) présente le total des flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement

Par ailleurs, l'analyse par durée résiduelle des prêts et créances sur les établissements de crédit et la clientèle, des dettes des établissements de crédit et de la clientèle, des dettes représentées par un titre ou des dettes subordonnées est détaillée en note 3.3 des états financiers consolidés.

### 5.3.5 Politique de couverture

Au sein de la Caisse Régionale, l'utilisation d'instruments dérivés répond à deux objectifs principaux :

- Apporter une réponse aux besoins des clients du Groupe ;
- Gérer les risques financiers de la Caisse régionale.

Dans le cadre d'une intention de gestion de micro-couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- Éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert,
- Documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert,
- Démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement.

Dans le cadre de la gestion du risque de taux (macro couvertures), les couvertures viennent réduire les impasses créées par l'inadéquation des actifs et des passifs présents dans le bilan de l'entreprise suite à son activité. Ce besoin est formalisé à l'origine de la décision de couverture, la Caisse Régionale Val de France a privilégié une documentation de ces relations de couverture sur la base d'une position nette d'instruments dérivés. L'efficacité est revue chaque trimestre.

Couverture de juste valeur (Fair Value Hedge) et Couverture de flux de trésorerie (Cash Flow Hedge):

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à concilier deux approches:

La protection de la valeur patrimoniale du Groupe, qui suppose d'adosser les postes du bilan/hors bilan sensibles à la variation des taux d'intérêt (i.e. de manière simplifiée, les postes à taux fixe) à des instruments à taux fixe également, afin de neutraliser les variations de juste

valeur observées en cas de variation des taux d'intérêt. Lorsque cet adossement est fait au moyen d'instruments dérivés (principalement des swaps de taux fixe et inflation, caps de marché), ceux-ci sont considérés comme des dérivés de couverture de juste valeur (Fair Value Hedge) dès lors que les instruments identifiés (micro FVH) ou les groupes d'instruments identifiés (macro FVH) comme éléments couverts (actifs à taux fixe et inflation : crédits clientèle, passifs à taux fixe et inflation : dépôts à vue et épargne) sont éligibles au sens de la norme IAS 39.

En vue de vérifier l'adéquation de la couverture, les instruments de couverture et les éléments couverts sont échéancés par bande de maturité en utilisant les caractéristiques des contrats ou, pour certains postes du bilan (collecte notamment) des hypothèses qui se basent notamment sur les caractéristiques financières des produits et sur des comportements historiques.

La comparaison des deux échéanciers (couvertures et éléments couverts) permet de documenter la couverture de manière prospective, pour chaque maturité.

La protection de la marge d'intérêt, qui suppose de neutraliser la variation des futurs flux de trésorerie associés d'instruments ou de postes du bilan liée à la refixation dans le futur du taux d'intérêt de ces instruments, soit parce qu'ils sont indexés sur des indices de taux qui fluctuent, soit parce qu'ils seront refinancés à taux de marché à un certain horizon de temps. Lorsque cette neutralisation est effectuée au moyen d'instruments dérivés (swaps de taux d'intérêt principalement), ceux-ci sont considérés comme des dérivés de couverture des flux de trésorerie (Cash Flow Hedge). Dans ce cas également, cette neutralisation peut-être effectuée pour des postes du bilan ou des instruments identifiés individuellement (micro CFH) ou des portefeuilles de postes ou instruments (macro CFH).

Au 31/12/2011, la Caisse Régionale n'a pas plus de couvertures comptabilisées en Cash Flow Hedge. Pour davantage de détails se référer à la note 3.4 des états financiers consolidés de la Caisse Régionale qui présentent les valeurs de marché et montants notionnels des instruments dérivés de couverture.

#### Couverture de l'investissement net en devise (Net Investment Hedge)

Au 31 décembre 2011, la Caisse Régionale n'a pas documenté de relations de couverture d'investissement net en devise.

### **5.4. Risques opérationnels**

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'évènements extérieurs, risque juridique inclus mais risque stratégique et de réputation exclus.

#### 5.4.1 Objectifs et politique

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe:

-gouvernance de la fonction gestion des risques opérationnels : supervision du dispositif par la direction générale (via le comité des risques opérationnels ou le volet risques opérationnels du comité de contrôle interne), rôles des Responsables des Contrôles Permanents et des Risques (Crédit Agricole S.A et entités) en matière d'animation du dispositif et de synthèse, responsabilités des entités dans la maîtrise de leurs risques (par l'intermédiaire du réseau des Managers des Risques Opérationnels),

-identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles,

-collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque,

-calcul et allocation des fonds propres réglementaires au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau entité,

-réalisation périodique d'un tableau de bord des risques opérationnels au niveau entité, complété par une synthèse Groupe.

#### 5.4.2 Gestion du risque : organisation, dispositif de surveillance

Depuis 2005, le MRO est rattaché au service Contrôle Permanent.

En 2011, ont été présentés, au Comité de Contrôle Interne, les résultats de la collecte trimestrielle faisant ressortir les Processus/Risques les plus coûteux, les informations sur les Scénarios Majeurs, et les sujets d'actualité (Cartographie, Plans d'Actions, Exigence de Fonds Propres).

Une synthèse trimestrielle est diffusée à la Direction Générale, elle comprend:

- La situation et le descriptif des principaux Risques Opérationnels déclarés.
- La répartition des incidents par Eléments Organisationnels; par Domaine et Type de Conséquences
- L'évolution des Risques Opérationnels Estimés, Provisionnés et passés en pertes.

Une information est également faite au Comité d'Audit et des Comptes avec compte rendu au Conseil d'Administration.

Lors de l'exercice 2011, la Caisse Régionale a engagé les actions suivantes:

- Actualisation des Scénarios Majeurs,
- Actualisation de la Cartographie 2010 des Risques Opérationnels,
- Rapprochement comptable trimestriel, notamment des provisions,
- Rapprochement de la cartographie avec le plan de contrôle.

#### 5.4.3 Méthodologie

##### Méthodologie utilisée pour le calcul des exigences de fonds propres

La Caisse Régionale met en œuvre la méthode de mesure avancée (AMA) pour les risques opérationnels.

Le dispositif défini par le Groupe et décliné dans la Caisse Régionale vise à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel...) et des critères quantitatifs Bâle II (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarios et de facteurs reflétant l'environnement).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type "Loss Distribution Approach" (LDA) qui est unique au sein du Groupe.

Ce modèle LDA est mis en œuvre d'une part sur les données internes collectées mensuellement dans la Caisse Régionale, ce qui constitue son historique de pertes, et d'autre part sur des scénarios majeurs qui permettent d'envisager des situations non observées dans l'entité et ayant une probabilité de survenance au-delà de l'horizon d'un an. Ce travail d'analyse est mené dans la Caisse Régionale à partir d'une liste Groupe de scénarios applicables à la banque de détail, piloté et contrôlé par Crédit Agricole SA. Cette liste de scénarios majeurs fait l'objet d'une révision annuelle et a pour but de couvrir l'ensemble des catégories de Bâle, ainsi que toutes les zones de risques majeurs susceptibles d'intervenir dans l'activité banque de détail.

Pour les Caisse Régionales un principe de mutualisation des données internes est mis en œuvre. Ce principe de mutualisation du calcul de l'Exigence de Fonds Propres pour l'ensemble

des Caisses Régionales concerne la partie de l'Exigence de Fonds Propres qui dépend de l'historique de pertes. Ainsi les historiques de pertes de l'ensemble des Caisses Régionales sont concaténés ce qui permet de disposer d'une profondeur d'historique d'incidents accrus et d'un profil de risque plus complet.

La mutualisation des données lors de la détermination de la charge en capital implique de réaliser une répartition de cette charge par Caisse Régionale. Pour ce faire Crédit Agricole SA utilise une clé de répartition prenant en compte les caractéristiques de la Caisse Régionale (coût du risque et PNB de l'année écoulée).

Un mécanisme de diversification du risque est mise en œuvre dans le modèle LDA du Groupe. Pour ce faire un travail d'experts est mené à Crédit Agricole S.A. afin de déterminer les corrélations de fréquence existantes entre les différentes catégories de risque de Bâle et entre les scénarios majeurs. Ce travail d'expert a fait l'objet cette année d'une formalisation accrue, visant à structurer l'argumentation autour de différents critères qualitatifs (corrélation conjoncturelle, corrélation structurelle, étude des fréquences historiques, matrice d'incertitude...).

Le périmètre des entités prises en compte est :

- Caisse Régionale Val de France: Exigence de Fonds Propres des Risques Opérationnels 27 777 390 €
- Caisses Locales Val de France: Exigence de Fonds Propres des Risques Opérationnels 341 149 €
- Fonds dédié VDF Rendement: Exigence de Fonds Propres des Risques Opérationnels 1 809 €.

#### 5.4.4 Exposition

Les pertes opérationnelles se répartissent de la façon suivante :

Fraude interne	=> 0%
Fraude Externe	=> 48%
Pratiques emploi / sécurité sur lieu de travail	=> 0%
Relation Clientèle / produits/ et pratiques commerciales	=> 33%
Dommages aux actifs corporels	=> 2%
Dysfonctionnement activités / systèmes	=> 0%
TraITEMENT des opérations / gestion processus	=> 17%

Ci-après la répartition figurant dans le rapport de contrôle interne (Partie II / I. Risques Opérationnels)

RESULTATS DE LA MESURE DES RISQUES OPERATIONNELS AU 31 DECEMBRE 2011															Synthèse (coût du risque opérationnel)								Synthèse (coût du risque frontière)				
VDF		844		Synthèse (coût du risque opérationnel)								Synthèse (coût du risque frontière)				Nb I	MB	Nb I	MB	Nb I	MB	Nb I	MB	Nb I	MB	Nb I	MB
Fraude Interne		Fraude Externe		Pratiques emploi / sécurité sur le lieu de travail		Rel. clientèle / produits/ et pratiques commerciales		Dommages aux actifs corporels		Dysfonct. activités / systèmes		Traitement opérations / gestion processus		Nb I	MB	Nb I	MB	Nb I	MB	Nb I	MB	Nb I	MB	Nb I	MB	Nb I	MB
Nb I	MB	Nb I	MB	N I	MB	Nb I	MB	Nb I	MB	Nb I	MB	Nb I	MB	Nb I	MB	Nb I	MB	Nb I	MB	Nb I	MB	Nb I	MB	Nb I	MB		
coût du risque opérationnel : tous domaines				725	-338			13	-233	7	-17			82	-124			827	-711	-443	-443						
coût du risque opérationnel frontière : tous domaines				1	-2										29	-1 075							30	-1 077	-1,7		

Nb I : Nombre total d'incidents  
MB : Montant Brut  
MN : Montant Net

#### 5.4.5 Assurance et couverture des risques opérationnels

En méthode avancée, la Caisse Régionale peut prendre en compte les effets de l'assurance pour diminuer l'exigence en fonds propres dans la limite de 20% du total des fonds propres alloués

aux risques opérationnels. Cet effet réducteur peut être pris en compte par la Caisse Régionale dans la mesure où son assureur répond aux exigences réglementaires. Dans la méthodologie Groupe appliquée à la Caisse Régionale, l'effet assurance est pris en compte au niveau d'un scénario majeur de destruction du site névralgique. Pour déterminer le montant de l'Exigence en Fonds Propres prenant en compte l'effet réducteur de l'assurance il est nécessaire de déterminer un certain nombre de paramètres calculés par l'assureur à savoir le taux de couverture, le taux d'assurabilité, la franchise globale du sinistre. La détermination de ces paramètres se fait en étudiant conjointement le scénario majeur de la Caisse Régionale et les polices d'assurance susceptibles d'intervenir.

La prise en compte de la part d'exigence en fonds propres mutualisée liée à l'historique de pertes, de la part d'exigence en fonds propres relatives aux scénarios majeurs et les caractéristiques de l'assurance permettent ensuite de déterminer le montant total de l'exigence en fonds propres AMA.

### **5.5. Risques du secteur de l'Assurance**

La Caisse Régionale est enregistrée auprès de l'ORIAS (Organisme pour le Registre des Intermédiaires d'Assurance) en tant que Courtier d'Assurance.

Dans le cadre de cette activité de courtier, la Caisse Régionale commercialise principalement:

- des produits d'assurance dommages (PACIFICA) : assurances automobile, habitation, santé, garanties des accidents de la vie et protection juridique
- des produits d'assurances de personnes par PREDICA (assurance vie et prévoyance), BGPI (assurance vie)
- des assurances para-bancaires (assurance des moyens de paiement, PEL..) par la CAMCA.

Nos principales compagnies d'assurances sont PACIFICA, PREDICA, BGPI et CAMCA : ce sont les compagnies qui façonnent l'offre produit, les conditions de souscription et les éléments de tarification.

#### **5.5.1 Le risque de souscription d'assurance**

##### **Le risque de souscription d'assurance en « assurance non vie »**

Les risques identifiés au sein de la Caisse Régionale en terme de souscription d'assurance non vie sont les suivants :

- **Règlementation**
  - Non respect de la réglementation professionnelle en matière d'assurance
  - Non respect de la réglementation CNIL
  - Vente d'un contrat par un agent non habilité
- **Contractuels**
  - Défaut de formalisme du contrat
  - Formalisme frauduleux d'un contrat
- **Process de vente / devoir d'information et de conseil**
  - Absence ou insuffisance de sensibilisation du personnel dans le cadre de l'activité assurances
  - Inadéquation du contrat avec le bien à assurer
  - Manquement au devoir d'information
  - Souscription abusive d'un contrat
  - Défaut de transmission du contrat au client
  - Inadéquation entre l'offre et la plaquette de démarchage
  - Non respect de la délégation ou des règles de dérogation tarifaires (involontaire)

- **Fraude**
  - Attribution frauduleuse d'une carte verte provisoire
  - Violation des règles de dérogation tarifaires ou des délégations
  - Vol d'informations relatives à la clientèle
- **Process administratifs internes**
  - Défaut d'actualisation des données clients dans le Système d'information
  - Défaut d'authentification des signatures
  - Défaut de délivrance d'une carte verte
  - Défaut de rejet d'un prélèvement de cotisation
  - Défaut de résiliation de l'ancien contrat
  - Défaut de transmission de la mise en demeure de paiement
  - Défaut d'encaissement des primes
  - Défaut d'enregistrement du contrat
  - Défaut d'envoi par courrier recommandé de la lettre de résiliation à la concurrence de l'ancien contrat
  - Détournement d'un remboursement de sinistre
  - Perte ou altération irrémédiable des documents contractuels
  - Perte ou altération irrémédiable des données Système d'Information relatives à un contrat
  - Interruption du processus suite à l'indisponibilité d'un acteur (locaux inaccessibles - grève, incendie, inondation... -, maladie, etc.)

Le risque de souscription d'assurance en « assurance-vie »

- **Règlementation**
  - Non respect de la réglementation professionnelle en matière d'assurance
  - Non respect de la réglementation CNIL
  - Vente d'un contrat par un agent non habilité
- **Contractuels**
  - Défaut de formalisme de la clause bénéficiaire
  - Défaut de formalisme du contrat
  - Défaut de formalisme du questionnaire de santé
  - Formalisme frauduleux d'un contrat
- **Process de vente / devoir d'information et de conseil**
  - Absence ou insuffisance de sensibilisation du personnel dans le cadre des activités assurances
  - Détournement de la clause bénéficiaire
  - Inadéquation entre l'offre et la plaquette de démarchage
  - Manquement au devoir d'information
  - Non respect de la délégation ou des règles de dérogation tarifaires (involontaire)
  - Participation abusive d'un agent au renseignement du questionnaire de santé
  - Vente d'un contrat inadapté aux besoins d'un client
- **Fraude**
  - Déclaration frauduleuse de sinistre
  - Dissimulation d'informations ou falsification du questionnaire de santé
  - Divulgation d'informations confidentielles
  - Violation des règles de dérogation tarifaires ou des délégations (fraude)
- **Process administratifs internes**
  - Défaut d'analyse d'un sinistre
  - Défaut de clôture d'un contrat
  - Défaut de réception des commissions
  - Défaut de réception du montant de dédommagement
  - Défaut de traitement de la facturation
  - Défaut de transmission des souscriptions à la société d'assurance
  - Défaut de versement du dédommagement
  - Défaut d'encaissement des primes
  - Défaut d'enregistrement du contrat

- Défaut d'imputation d'un prélèvement
- Facturation abusive
- Interruption du processus suite à l'indisponibilité d'un acteur (locaux inaccessibles - grève, incendie, inondation... -, maladie, etc.)
- Interruption du processus suite à l'indisponibilité d'un matériel (panne du SI, d'un logiciel ou d'une machine, perte de données...)
- Perte ou altération irrémédiable des documents contractuels
- Perte ou altération irrémédiable du questionnaire de santé

Ces risques sont cartographiés (fréquence, montant, ...). Certains d'entre eux sont intégrés dans le plan de contrôle interne et mesurés annuellement et/ou trimestriellement.

#### 5.5.2 Le risque de reassurance

La Caisse régionale assure sa responsabilité civile « courtage d'assurance » auprès de la CAMCA, au titre de tous les actes de commercialisation des produits assurances. Elle dispose également de la garantie financière de la CAMCA.

La Caisse Régionale dispose d'une police d'assurance destinée à couvrir la variation des commissions assurances sur le périmètre Assurance Emprunteurs/Assurance Prévoyance/Assurances dommages/Assurances moyens de paiement.

Dans le cadre des résultats techniques, un dispositif de réassurance est établi par les compagnies d'assurances permettant de réassurer les sinistres supérieurs à un seuil.

#### 5.5.3 Le risque opérationnel et le risque de non-conformité

Le suivi interne des risques est effectué selon les règles établies au sein de la Caisse Régionale :

- Cartographie des risques opérationnels et risques de non-conformité revus chaque année, avec le process de déclaration mensuelle,
- Contrôles internes effectués de manière trimestrielle auprès du service Contrôle Permanent.

#### 5.5.4 Surveillance et gestion du risque

##### Gestion du risque à la souscription

Il existe des règles de souscription en matière d'assurance dommages (lors de la souscription d'un contrat automobile); il existe des cas de refus:

- carte grise supérieure à 3 mois, le conducteur doit présenter les antécédents du véhicule,
- dans les 3 ans précédents la souscription du contrat :
  - ne pas avoir été résilié par l'assureur précédent,
  - ne pas avoir eu de sinistre ou de contravention pour ivresse,
  - aucune suspension de permis supérieure à 2 mois ou d'annulation de permis,
  - sinistralité : 2 sinistres maximum de toute nature
- traitement des AGIRA et Etats d'Alerte

La souscription, en dehors des règles établies par les compagnies d'assurance, est interdite ou autorisée, sous certaines conditions, par une signature habilitée.

Les conditions de souscription font l'objet d'un contrôle de conformité exhaustif.

Le traitement de plusieurs états d'alerte (fichier agira, ...) vient conforter ces contrôles et minimiser les risques liés à la souscription.

##### Surveillance du portefeuille

Le service assurances de la Caisse Régionale reçoit des avis de la part de l'unité de gestion des sinistres PACIFICA,

Les types d'alerte reçus sont:

- Modification du risque assuré,
- Fréquence de la sinistralité,
- Valeur des sinistres (montant),
- Alcoolémie.

Le traitement de la sur-sinistralité s'effectue de la façon suivante pour les clients:

- particuliers : exploitation des données de sur-sinistralité évoquées ci-dessus,
- professionnels / agriculteurs : la sur-sinistralité de ces clients est analysée annuellement par le comité de surveillance des risques (alertes qui nous sont fournies par PACIFICA).

## **5.6. Risques juridiques**

En 2011, 16 affaires étaient pendantes devant les juridictions civiles (Tribunal de Grandes Instances, Tribunal d'Instance et Cour d'Appel) dans lesquelles la Caisse Régionale a agit en tant que défendeur.

Ces affaires étaient fondées sur la responsabilité civile de la Caisse Régionale et ne relevaient donc pas des juridictions pénales.

## **5.7. Risques de non-conformité**

Se rapporter au rapport du Président du Conseil d'Administration à l'assemblée générale des actionnaires.

## **6. Délai de règlement des fournisseurs**

En application de l'article de loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie dite loi « LME » et complétée par le décret n° 2008-1492 du 30 décembre 2008 codifiés dans le code du commerce :

L'article L.441-6-1 alinéa 1 du code de commerce dispose : «Les sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un commissaire aux comptes publient des informations sur les délais de paiement de leurs fournisseurs ou de leurs clients suivant des modalités définies par décret».

L'article D.441-4, introduit dans le code de commerce par le décret n° 2008-1492 du 30 décembre 2008, dispose : «Pour l'application de l'article L.441-6-1, les sociétés publient dans le rapport de gestion mentionné à l'article L.232-1 la décomposition à la clôture des deux derniers exercices du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance.».

Au 31 décembre 2011, le Crédit Agricole de Val de France satisfait pleinement à l'ensemble de ses obligations en respectant les délais de règlement des fournisseurs.

Synthèse des délais de règlement :

Année 2011	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Moyenne
Nbre Factures	970	870	1 144	958	1 100	1 024	919	640	1 064	1 118	1 108	692	11 607
Délai de Règlement	30j	30j											
% délai respecté	80,21%	82,76%	80,77%	79,75%	74,18%	79,59%	70,84%	75,94%	84,12%	83,90%	93,23%	100,00%	81,95%
Délai de Règlement	45j	45j											
% délai respecté	88,87%	90,80%	91,26%	89,98%	91,09%	89,45%	85,75%	92,03%	91,92%	94,36%	99,46%	100,00%	92,01%

Ci-dessous le montant des soldes des dettes à l'égard des fournisseurs:

Solde au 31/12/2011 Compte FOURNISSEURS en milliers d' € 2384  
Solde au 31/12/2010 Compte FOURNISSEURS en milliers d' € 562

## **7. Gouvernance de la rémunération**

Au sein de la Caisse Régionale, la rémunération se définit comme un ensemble comprenant le salaire fixe, la rémunération variable et l'intéressement - participation.

- sur la partie salaire fixe, celle - ci n'intègre pas un lien direct avec les objectifs de maîtrise des risques, quel que soit le niveau hiérarchique et quelle que soit l'activité,

- sur la partie variable, pour :

- le Directeur Général, elle est proposée par le Président du Conseil d'Administration de la Caisse Régionale et approuvée par le Directeur Général de Crédit Agricole S.A. Elle est fondée sur des critères de performance appréciés par rapport à la situation financière, à la qualité du pilotage et de la gouvernance de la Caisse Régionale, dont les risques.
- les Cadres de Direction, elle est décidée par le Directeur Général de la Caisse Régionale, à partir de plusieurs éléments, dont la dimension « risques ».
- les autres salariés de la Caisse Régionale, elle est déterminée par le responsable hiérarchique, en fonction de l'atteinte des objectifs quantitatifs et qualitatifs qui ont été déterminés en début d'année et d'une base de calcul qui fait l'objet d'un accord local d'entreprise.

- sur la partie intéressement - participation, la modalité de calcul est identique pour tous les salariés. Le calcul est basé sur des critères objectifs permettant de mesurer les performances économiques et financières de la Caisse Régionale et leur évolution. Il fait l'objet de deux accords locaux d'entreprise, l'un sur l'intéressement, l'autre sur la participation.

## **8. Evènements postérieurs à la clôture**

Aucun évènement significatif postérieur à la clôture n'est à relever.

## **9. Les comptes consolidés**

Le périmètre de consolidation est constitué par la Caisse Régionale, les 58 Caisses Locales et le Fonds Dedié, Val de France Rendement.

Les comptes consolidés sont établis aux normes IAS-IFRS.

### **LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDÉ**

Le total du bilan consolidé de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France arrêté au 31 décembre 2011 s'élève à 7 626 millions d'€ contre 7 148 millions d'€ au 31 décembre 2010.

Les capitaux propres consolidés atteignent 1 157 millions d'€ au 31 décembre 2011 contre 1 071 millions d'€ au 31 décembre 2010.

Le résultat consolidé au 31 décembre 2011 s'établit à 86 millions d'€ contre 82 millions d'€ au 31 décembre 2010.

## LES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Capitaux propres consolidés au 31/12/2011 (en milliers d'euros)	Comptes Caisse Régionale normes françaises	incidences IAS	Comptes IAS de la CR	Comptes Caisses Locales	Comptes Fonds Dédiés	Eliminations de consolidation	Comptes consolidés IAS
<b>Capital et réserves liées</b>	190 444	1	190 445	107 397	50 008	-80248(1)	<b>267 602</b>
<b>Réserves consolidées</b>	637 106	137 731(3)	774 837	21 749		996(2)	<b>797 582</b>
<b>Provisions réglementées</b>	2 434	-2 434					-
<b>Report à nouveau</b>	-4		-4		48		<b>44</b>
<b>Gains ou pertes latents</b>		4 777	4 777		78	464	<b>5 319</b>
<b>Gains et pertes actuariels/avantages post emploi</b>		328	328				<b>328</b>
<b>Résultat net exercice</b>	68 470	14 725(4)	83 195	4 627	-637	-996	<b>86 189</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>							<b>10</b>
<b>Total des Capitaux Propres Consolidés</b>	<b>898 450</b>	<b>155 128</b>	<b>1 053 578</b>	<b>133 773</b>	<b>49 497</b>	<b>-79 784</b>	<b>1 157 064</b>

(1) Elimination des parts sociales CR détenus par CL	-	30 188
Elimination des CCA CR détenus par CL	-	52
Elimination du capital social du fonds dédié	-	49 780
Elimination de la prime d'émission du fonds dédié	-	228
	<hr/>	<hr/>
		<b>80 248</b>

### (2) Dividendes intragroupe

(3) Retraitements sur réserves :		
Retraitements primes/décôtes HTM		75
Provision pour FRBG		94 851
Provision pour investissements		2 478
Retraitements provisions temporaires sur titres		4 064
Retraitements provisions durables	-	178
Valorisation des titres en JV sur option		740
Impôts différés		35 729
Retraitements de l'impôt sur OPCVM	-	2 253
Autres		2 223
<b>total</b>		<b>137 731</b>

### (4) Retraitements sur résultat

Retraitements FRBG et provisions réglementées	13 257
Retraitements provisions temporaires sur titres	3 705
Retraitements provisions durables sur titres	3
Valorisation des titres JV sur option	- 106
Impôts différés	- 1 610
Autres	- 524
<b>total</b>	<b>14 725</b>

L'historique de la distribution des dividendes et la répartition du capital social: se référer aux annexes aux comptes consolidés 6.15.

## **COMPTES INDIVIDUELS AU 31/12/2011**

---

**Arrêtés par le Conseil d'administration de la Caisse Régionale de Crédit  
Agricole Mutuel Val de France  
En date du 27/01/2012**

## SOMMAIRE

---

BILAN AU 31 DECEMBRE 2011 .....	44
HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2011.....	45
COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2011.....	46
NOTE 1 - CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....	47
NOTE 2 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES .....	51
NOTE 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE .....	64
NOTE 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE.....	64
NOTE 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE .....	65
NOTE 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES.....	67
NOTE 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE.....	69
NOTE 8 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS.....	70
NOTE 9 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF .....	70
NOTE 10 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE.....	70
NOTE 11 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE .....	71
NOTE 12 DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE .....	71
NOTE 13 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS .....	72
NOTE 14 PROVISIONS .....	72
NOTE 15 EPARGNE LOGEMENT .....	72
NOTE 16 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES.....	74
NOTE 17 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX .....	75
NOTE 18 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE.....	75
NOTE 19 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (AVANT REPARTITION).....	76
NOTE 20 COMPOSITION DES FONDS PROPRES .....	76
NOTE 21 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS.	76
NOTE 22 OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES .....	77
NOTE 23 OPERATIONS DE CHANGE, EMPRUNTS ET PRETS EN DEVISES .....	77
NOTE 24 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME.....	77
NOTE 25 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES	79
NOTE 26 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES .....	79
NOTE 27 ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES.....	80
NOTE 28 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES .....	80
NOTE 29 REVENUS DES TITRES .....	81
NOTE 30 PRODUIT NET DES COMMISSIONS .....	81
NOTE 31 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION .....	81

NOTE 32 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES.....	81
NOTE 33 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE .....	82
NOTE 34 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION .....	82
NOTE 35 COUT DU RISQUE.....	83
NOTE 36 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES.....	83
NOTE 37 IMPOT SUR LES BENEFICES.....	84
NOTE 38 INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES .....	84
NOTE 39 AFFECTATION DES RESULTATS.....	84
NOTE 40 IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS .....	84
NOTE 41 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES .....	85

## BILAN AU 31 DECEMBRE 2011

### ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2011	31/12/2010
<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>		<b>56 791</b>	<b>43 787</b>
Caisse, banques centrales		24 859	22 611
Effets publics et valeurs assimilées	5	30 445	21 157
Créances sur les établissements de crédit	3	1 487	19
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>	<b>3</b>	<b>550 214</b>	<b>333 226</b>
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>4</b>	<b>5 761 067</b>	<b>5 468 400</b>
<b>Opérations sur titres :</b>		<b>490 271</b>	<b>488 236</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	169 905	171 451
Actions et autres titres à revenu variable	5	320 366	316 785
<b>Valeurs immobilisées</b>		<b>488 811</b>	<b>531 606</b>
Participations et autres titres détenus à long terme	6,7	439 340	486 680
Parts dans les entreprises liées	6,7	7 089	3 153
Immobilisations incorporelles	7	823	807
Immobilisations corporelles	7	41 559	40 966
<b>Capital souscrit non versé</b>		-	-
<b>Actions propres</b>		-	-
<b>Comptes de régularisation et actifs divers</b>		<b>148 915</b>	<b>201 150</b>
Autres actifs	8	65 624	101 801
Comptes de régularisation	8	83 291	99 349
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>7 496 069</b>	<b>7 066 405</b>

### PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2011	31/12/2010
<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>		<b>2 497</b>	<b>3 731</b>
Banques centrales		-	-
Dettes envers les établissements de crédit	10	2 497	3 731
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>	<b>10</b>	<b>3 961 375</b>	<b>3 650 428</b>
<b>Comptes créditeurs de la clientèle</b>	<b>11</b>	<b>2 189 000</b>	<b>2 115 729</b>
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>12</b>	<b>22 948</b>	<b>11 944</b>
<b>Comptes de régularisation et passifs divers</b>		<b>146 564</b>	<b>195 092</b>
Autres passifs	13	41 625	103 816
Comptes de régularisation	13	104 939	91 276
<b>Provisions et dettes subordonnées</b>		<b>167 083</b>	<b>157 531</b>
Provisions	14,15,16	79 113	80 999
Dettes subordonnées	18	87 970	76 532
<b>Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)</b>	<b>17</b>	<b>108 152</b>	<b>94 852</b>
<b>Capitaux propres hors FRBG :</b>	<b>19</b>	<b>898 450</b>	<b>837 098</b>
Capital souscrit		43 257	43 257
Primes d'émission		147 187	147 187
Réserves		637 106	577 011
Ecart de réévaluation		-	-
Provisions réglementées et subventions d'investissement		2 434	2 477
Report à nouveau	-	4	- 165
Résultat de l'exercice		68 470	67 331
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>7 496 069</b>	<b>7 066 405</b>

## HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2011

---

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>			
Engagements de financement	26	<b>1 326 714</b>	<b>903 001</b>
Engagements de garantie	26	923 987	813 048
Engagements sur titres		402 727	89 953
		-	-

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>			
Engagements de financement	26	<b>2 125 817</b>	<b>1 925 349</b>
Engagements de garantie	26	390 152	340 000
Engagements sur titres		1 735 665	1 585 349
		-	-

Notes concernant le Hors-bilan (autres informations) :

- Opérations de change au comptant et à terme : note 23
- Opérations sur instruments financiers à terme : note 24

## COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2011

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Intérêts et produits assimilés	28	258 598	249 654
Intérêts et charges assimilées	28	- 126 815	- 120 035
Revenus des titres à revenu variable	29	22 265	21 429
Commissions (produits)	30	118 487	120 525
Commissions (charges)	30	- 16 893	- 16 862
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	31	115	145
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	32	1 484	3 085
Autres produits d'exploitation bancaire	34	1 291	1 496
Autres charges d'exploitation bancaire	34	- 1 183	- 1 001
<b>Produit net bancaire</b>		<b>254 381</b>	<b>258 436</b>
Charges générales d'exploitation	34	- 121 922	- 117 937
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		6 989	7 450
<b>Résultat brut d'exploitation</b>		<b>125 470</b>	<b>133 049</b>
Coût du risque	35	- 4 071	- 19 384
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>121 399</b>	<b>113 665</b>
Résultat net sur actifs immobilisés	36	- 3 507	- 2 931
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>117 892</b>	<b>110 734</b>
Résultat exceptionnel			
Impôt sur les bénéfices	37	- 36 165	- 36 089
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées		- 13 257	- 7 314
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>68 470</b>	<b>67 331</b>

## NOTE 1 - CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

### 1.1. Cadre juridique et financier

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France, 58 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2011, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du Groupe Crédit Agricole dont l'Organe Central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 56,25 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,47 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 6 969 381 actions propres au 31 décembre 2011, soit 0,28 % de son capital, contre 9 324 639 actions propres au 31 décembre 2010.

Pour sa part Crédit Agricole S.A. détient 25% du capital sous la forme des Certificats Coopératifs d'Associés émis par la Caisse régionale.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code Monétaire et Financier. Du fait de son rôle d'Organe Central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leurs fonds propres.

### 1.2. Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole

L'appartenance de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France au groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

### Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires".

### Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune et livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

### Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme, bons et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25% puis 33% et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

### Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

## Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

### Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

### Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Provisions et dettes subordonnées".

### Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un évènement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

### Garanties Switch

Le dispositif Switch, mis en place le 23 décembre 2011, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole SA, en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole.

Il permet le transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole SA dans les Caisses régionales, qui sont mises en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole SA. Ce transfert est réalisé vers les Caisses régionales via un mécanisme de garantie accordée par ces dernières à Crédit Agricole SA sur une valeur contractuelle plancher des valeurs de mises en équivalence des CCI/CCA émis par les Caisses régionales. Cette valeur est fixée à l'origine de l'opération.

La bonne fin du dispositif est garantie par la mise en place d'un dépôt de garantie versé par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole SA de la baisse de valeur de mise en équivalence globale des Caisses régionales. En effet, dès lors qu'une baisse de valeur est constatée, le

mécanisme de garantie est actionné et Crédit Agricole SA perçoit une indemnisation prélevée sur le dépôt de garantie. En cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence globale, Crédit Agricole SA, de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

La durée de la garantie est de 15 ans au bout desquels elle peut être prolongée par tacite reconduction pour une durée d'un an renouvelable. Cette garantie peut être résiliée par anticipation, dans certaines conditions et avec l'accord préalable de l'ACP.

Le dépôt de garantie est rémunéré à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme. La garantie fait l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

Dans les comptes individuels, la garantie Switch est un engagement de hors-bilan donné par les Caisses régionales et symétriquement reçu par Crédit Agricole SA. La rémunération globale de la garantie est étalée sur la durée du contrat et comptabilisée en PNB dans la marge d'intérêt. En cas d'exercice de la garantie, l'indemnisation est enregistrée symétriquement par Crédit Agricole SA et les Caisses régionales en résultat dans l'agrégat coût du risque. La clause de retour à meilleur fortune fait naître une provision dans les comptes de Crédit Agricole SA dont le montant est déterminé en fonction du caractère probable du remboursement.

### **1.3. Événements significatifs relatifs à l'exercice 2011**

Le conseil d'administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France a décidé le 25 novembre 2011 de la construction d'un nouveau bâtiment abritant le site administratif de Blois et de la réhabilitation du site administratif de Chartres.

## **NOTE 2 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

Les états financiers de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'Organe Central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié notamment en 2010 par le règlement ANC N° 2010-08 du 07 octobre 2010 relatif à la publication des comptes individuels des établissements de crédit.

L'année 2011, n'a pas donné lieu à des changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France comptabilise depuis le 01/01/2010 les frais d'acquisition sur titres (hors portefeuille de transaction) dans leur prix d'acquisition comme autorisé par le règlement CRC 2008-07 et selon les dispositions liées au changement d'option fiscale prévues à l'article 314.2 du PCG.

Ce changement n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France sur la période.

### **2.1 Créances et engagements par signature**

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 modifié du 12 décembre 2002.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application du règlement CRC 2009-03 les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont désormais étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du règlement CRC n°2002-03 modifié relatif au traitement comptable du risque de crédit conduit Crédit Agricole S.A. à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes. L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier l'existence d'un risque de crédit.

### **Créances restructurées**

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité,
- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

Le montant des créances restructurées détenues par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France s'élève à 32 811 milliers d'euros au 31 décembre 2011 contre 34 350 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

Par rapport à l'encours de crédits comptabilisé au bilan de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France, le montant des crédits restructurés étant significatif, une décote a été comptabilisée lors de l'enregistrement de tels prêts pour un montant de 253 milliers d'euros.

### **Créances douteuses**

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits),
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Crédances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- Crédances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

#### **Dépréciations au titre du risque de crédit avéré**

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

#### **Traitements comptables des décotes et dépréciations**

La décote constatée lors d'une restructuration de créance ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée en coût du risque. Pour les créances restructurées inscrites en encours sains, cette décote est réintégrée sur la durée de vie dans la marge d'intérêt. Pour les créances restructurées ayant un caractère douteux et pour les créances douteuses non restructurées, les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait du passage du temps étant inscrites dans la marge d'intérêt.

#### **Dépréciation au titre du risque de crédit non affecté individuellement**

Par ailleurs, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France a également constaté au passif de son bilan des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, tels que les provisions sectorielles ou des provisions calculées à partir des modèles Bâle II. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe

statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

### **Risques-pays**

Les risques-pays (ou risques sur engagements internationaux) sont constitués « du montant total des engagements non compromis, de bilan ou de hors bilan, portés par un établissement directement ou au travers de structures dites de défaisance, sur des débiteurs privés ou publics résidant dans les pays recensés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel, ou dont la bonne fin dépend de la situation de débiteurs privés ou publics résidant dans de tels pays ». (Note de la Commission Bancaire du 24 décembre 1998).

Lorsque ces créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles demeurent dans leur poste d'origine.

### **Passage en perte**

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutual Val de France le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

## **2.2 Portefeuille-Titres**

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRB 90-01 modifié notamment par les règlements CRC 2005-01, 2008-07 et 2008-17 ainsi que par le règlement CRC 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable. Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

### **Titres de placement**

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

#### **Obligations et autres titres à revenu fixe :**

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étaillée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

#### **Actions et autres titres à revenu variable :**

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique : « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 4 du règlement 88-02 du CRB, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;
- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 2. Créances et engagements par signature – Dépréciation au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

### **Titres d'investissement**

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement, ou de transfert dans une autre catégorie de titres, pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et

pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01, hors exceptions prévues par ce texte et par le CRC 2008-17.

### **Titres de l'activité de portefeuille**

Conformément au règlement CRC 2000-02, les titres classés dans cette catégorie correspondent à des « investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle ».

De plus, des titres ne peuvent être affectés à ce portefeuille que si cette activité, exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré, procure à l'établissement une rentabilité récurrente, provenant principalement des plus values de cession réalisées.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France satisfait à ces conditions et peut classer une partie de ses titres dans cette catégorie.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Lors des arrêtés comptables, ces titres sont évalués au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, laquelle est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention estimée.

Pour les sociétés cotées, la valeur d'utilité correspond généralement à la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé, afin d'atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles des cours de bourse.

Les moins-values latentes éventuelles sont calculées par ligne de titre, et font l'objet d'une dotation de dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Elles sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés », de même que les flux de dépréciation relatifs à ces titres.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

### **Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme**

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais inclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique «Résultat net sur actifs immobilisés».

### **Prix de marché**

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres, lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

### **Dates d'enregistrement**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quel que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

### **Reclassement de titres**

Conformément au règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille de d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France n'a pas opéré, en 2011, de reclassement au titre du règlement CRC 2008-17.

## 2.3 Immobilisations

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France applique le règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

En application du règlement CRC 2004-06, le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	40 ans
Second œuvre	25 ans
Installations techniques	10 ans
Agencements	10 ans
Matériel informatique	5 ans (dégressif)
Matériel spécialisé	2 à 5 ans (dégressif)

Enfin, les éléments dont dispose la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

## **2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle**

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celle-ci inclut notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

## **2.5 Dettes représentées par un titre**

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif "Dettes subordonnées".

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés ; la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : "Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1er Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10% du prix d'émission ;
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1er Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10% du prix d'émission.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

## **2.6 Provisions**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France applique le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces

engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

## **2.7 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)**

Conformément aux dispositions prévues par la IVème directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 modifié relatifs aux fonds propres, ces fonds sont constitués par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

## **2.8 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels**

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements CRB 88-02 et 90-15 modifiés et de l'instruction 94-04 modifiée de la Commission Bancaire.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

### **Opérations de couverture :**

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A. sont inscrits prorata temporis dans la rubrique : « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

## **Opérations de marché :**

Les instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé ou de gré à gré ou inclus dans un portefeuille de transaction - au sens du règlement CRB 90-15 modifié - sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.

Les pertes ou profits relatifs à des instruments négociés sur des marchés peu liquides, dits de gré à gré, ou constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis selon la nature de l'instrument. En date d'arrêté, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision.

Les gains et pertes ainsi que les mouvements de provisions relatifs à ces opérations de marché sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

## **2.9 Opérations en devises**

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction; les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application des règlements CRBF 89.01, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Le montant global de la position de change opérationnelle de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France n'est pas significatif.

## **2.10 Engagements hors-bilan**

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France.

Le hors bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe, aux notes 25 et 26.

## **2.11 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement**

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord d'une durée de trois ans et s'applique donc aux trois exercices allant du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2013.

La participation et l'intéressement figurent dans les «Frais de personnel».

## **2.12 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi**

### **Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France applique la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil National de la Comptabilité du 1er avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

A ce titre, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Les écarts actuariels étant passés immédiatement en résultat, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent-être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Dans la mesure où la réforme (loi 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites) ne modifie pas les accords de branche existants mais simplement les hypothèses actuarielles d'âge de départ en retraite, elle est analysée comme une mise à jour d'hypothèses actuarielles et non comme une modification de régime. A ce titre, l'impact de la réforme doit être enregistré comme les autres écarts actuariels, intégralement en résultat.

Les engagements relevant de la catégorie des régimes à prestations définies portent sur :

- Les indemnités de départ à la retraite dont bénéficient l'ensemble des salariés,
- Le régime de retraite surcomplémentaire pour les cadres de direction, le président et le vice-président

Ces engagements sont couverts par quatre polices d'assurance souscrites auprès d'organismes spécialisés, à qui la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France verse des cotisations, qui sont comptabilisées en charge durant l'exercice au titre duquel elles sont dues.

### **Plans de retraite – régimes à cotisations définies**

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune

obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « frais de personnel ».

## **2.13 Stock-options et souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du plan d'épargne entreprise**

### **Souscription d'actions dans le cadre du plan d'épargne entreprise**

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'épargne entreprise, avec une décote maximum de 20%, ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une période d'inaccessibilité de 5 ans. Ces souscriptions d'actions sont comptabilisées conformément aux dispositions relatives aux augmentations de capital.

## **2.14 Charges et produits exceptionnels**

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France.

## **2.15 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)**

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3%.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

### **NOTE 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE**

(en milliers d'euros)	31/12/2011							31/12/2010	
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total	
<b>Etablissements de crédit</b>									
Comptes et prêts :									
à vue	1 486				1 486	1	1 487	19	
à terme					-	-	-	-	
Valeurs reçues en pension					-	-	-	-	
Titres reçus en pension livrée					-	-	-	-	
Prêts subordonnés					-	-	-	-	
<b>Total</b>	<b>1 486</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 486</b>	<b>1</b>	<b>1 487</b>	<b>19</b>	
<b>Dépréciations</b>									
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>							<b>1 487</b>	<b>19</b>	
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>									
Comptes ordinaires	3 048				3 048	9	3 057	15 991	
Comptes et avances à terme	56 917	37 409	182 347	238 860	515 533	6 006	521 539	291 589	
Titres reçus en pension livrée									
Prêts subordonnés					25 600	25 600	18	25 618	
<b>Total</b>	<b>59 965</b>	<b>37 409</b>	<b>182 347</b>	<b>264 460</b>	<b>544 181</b>	<b>6 033</b>	<b>550 214</b>	<b>25 647</b>	
<b>Dépréciations</b>									
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>							<b>550 214</b>	<b>333 227</b>	
<b>TOTAL</b>							<b>551 701</b>	<b>333 246</b>	

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 38 818 milliers d'euros.

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 19 825 milliers d'euros.

Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes.

### **NOTE 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE**

#### **4.1 Opérations avec la clientèle – analyse par durée résiduelle**

(en milliers d'euros)	31/12/2011							31/12/2010	
	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total	
Créances commerciales	3 151	79	-	-	3 230	-	3 230	2 773	
Autres concours à la clientèle	347 371	639 941	1 972 992	2 813 632	5 773 936	30 639	5 804 575	5 525 912	
Valeurs reçues en pension livrée					-	-	-	-	
Comptes ordinaires débiteurs	38 142				38 142	134	38 276	26 920	
<b>Dépréciations</b>							- 85 014	- 87 205	
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>							<b>5 761 067</b>	<b>5 468 400</b>	

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle s'élèvent à 13 286 milliers d'euros. Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 19 825 milliers d'euros.

Parmi les créances sur la clientèle 887 111 milliers d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2011 contre 760 652 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

Les encours restructurés au 31 décembre 2011 s'élèvent à 32811 milliers d'euros contre 34 350 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

## 4.2

### Opérations avec la clientèle – Analyse par agents économiques

(en milliers d'euros)	31/12/2011					31/12/2010				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
Particuliers	2 787 578	44 770	29 488	26 440	18 020	2 584 314	40 232	23 099	23 917	15 093
Agriculteurs	751 234	17 560	10 183	14 024	9 187	726 201	20 702	8 839	14 938	7 689
Autres professionnels	471 480	16 566	8 578	11 835	7 161	458 316	16 853	7 875	11 591	6 732
Société financières	122 979	1 247	106	843	106	150 170	1 805	437	1 281	437
Entreprises	1 026 370	41 074	17 147	31 025	15 701	1 002 126	45 105	16 957	34 227	15 178
Collectivités publiques	672 279	4 261	4 261	832	832	619 680	3 195	80	1 233	74
Autres agents économiques	14 160	19	8	15	7	14 798	20	17	18	16
<b>TOTAL</b>	<b>5 846 080</b>	<b>125 497</b>	<b>69 771</b>	<b>85 014</b>	<b>51 014</b>	<b>5 555 605</b>	<b>127 912</b>	<b>57 304</b>	<b>87 205</b>	<b>45 219</b>

### NOTE 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE

(en milliers d'euros)	31/12/2011					31/12/2010	
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total	Total
Effets publics et valeurs assimilées :					30 087	30 087	20 820
- dont surcote restant à amortir					-	-	550
- dont décote restant à amortir					-	-	130
Créances rattachées					358	358	337
Dépréciations					-	-	-
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>30 445</b>	<b>30 445</b>	<b>21 157</b>	
Obligations et autres titres à revenu fixe (1) :							
Emis par organismes publics					6 030	6 030	4 959
Autres émetteurs					158 376	160 960	163 520
- dont surcote restant à amortir					-	-	-
- dont décote restant à amortir					-	-	-
Créances rattachées			19		3 258	3 277	3 023
Dépréciations			362		-	362	51
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>-</b>	<b>2 241</b>	<b>-</b>	<b>167 664</b>	<b>169 905</b>	<b>171 451</b>	
Actions et autres titres à revenu variable			316 222	5 645		321 867	317 217
Créances rattachées			1 280	221	-	1 501	432
Dépréciations			-		-	-	-
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>-</b>	<b>314 942</b>	<b>5 424</b>	<b>-</b>	<b>320 366</b>	<b>316 785</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>317 183</b>	<b>5 424</b>	<b>198 109</b>	<b>520 716</b>	<b>509 393</b>	
Valeurs estimatives			333 607	6 586	192 314	532 507	529 349

#### Valeurs estimatives :

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de **titres de placement** s'élève à 16 442 milliers d'euros au 31/12/2011, contre 16 518 milliers d'euros au 31/12/2010.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

La valeur estimée des plus-values latentes sur les **titres de l'activité de portefeuille** s'élève à 1 162 milliers d'euros au 31/12/2011, contre 871 milliers d'euros au 31/12/2010.

La valeur estimative des titres de l'activité de portefeuille est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention (pour les sociétés cotées, il s'agit généralement de la moyenne des cours de bourse constatée sur une période suffisamment longue tenant compte de l'horizon de détention).

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de **titres d'investissement** s'élève à 4 202 milliers d'euros au 31/12/2011, contre 7 784 milliers d'euros au 31/12/2010.

**5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) : ventilation par grandes catégories de contrepartie**

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Administration et banques centrales (y compris Etats) (1)	6 088	5 010
Etablissements de crédit	130 449	134 467
Sociétés financières	324 399	319 647
Collectivités locales	-	-
Entreprises, assurances et autres clientèles	29 335	29 111
Divers et non ventilés		
<b>Total en principal</b>	<b>490 271</b>	<b>488 235</b>
Créances rattachées	3 635	3 360
Dépréciations	1 863	483
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>492 043</b>	<b>491 112</b>

(1) La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France détient des titres de dettes souveraines de l'état français.

La valeur nette au bilan est de 6 088 milliers d'euros.

**5.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable**

(en milliers d'euros)	31/12/2011				31/12/2010			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres à revenu fixe ou variable	166 990	30 087	321 867	518 944	168 479	20 820	317 218	506 517
dont titres cotés	112 570	30 087			114 059	20 820		134 879
dont titres non cotés (1)	54 420		321 867	376 287	54 420		317 218	371 638
Créances rattachées	3 277	358		3 635	3 023	337		3 360
Dépréciations	362		1 501	1 863	51		433	484
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>169 905</b>	<b>30 445</b>	<b>320 366</b>	<b>520 716</b>	<b>171 451</b>	<b>21 157</b>	<b>316 785</b>	<b>509 393</b>

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :

- OPCVM français 317 916 milliers d'euros dont OPCVM français de capitalisation 282 122 milliers d'euros.
- OPCVM étrangers 2 450 milliers d'euros dont OPCVM étrangers de capitalisation 2 450 milliers d'euros.

Les OPCVM sous contrôle exclusif (Val de Fance Rendement), figurent à l'actif du bilan pour 49 992 milliers d'euros. Leur valeur estimative au 31 décembre 2011 s'élève à 49 528 milliers d'euros.

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2011:

(en milliers d'euros)	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	38 769	38 942
OPCM obligataires	7 426	7 433
OPCM actions	1 239	1 217
OPCM autres	1 980	1 939
<b>TOTAL</b>	<b>49 414</b>	<b>49 531</b>

**5.3 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle**

(en milliers d'euros)	31/12/2011							31/12/2010	
	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total	
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>									
Valeur Brute	936	8 680	51 862	105 512	166 990	3 277	170 267	171 502	
Dépréciations							362	51	
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>					<b>166 990</b>	<b>3 277</b>	<b>169 905</b>	<b>171 451</b>	
<b>Effets publics et valeurs assimilées</b>									
Valeur Brute		2 014	11 006	17 066	30 086	358	30 444	21 158	
Dépréciations									
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>					<b>30 086</b>	<b>358</b>	<b>30 444</b>	<b>21 158</b>	

**NOTE 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES**

RUBRIQUES (en milliers d'euros)	Capital	Réserves et report à nouveau av. affect résultats	Quote part de capital % détenu	valeur comptable des titres détenus		avances et prêts consentis	cautions et avals	d'affaires HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés dans l'exercice
				brute	nette					
<b>PARTICIP. VALEUR INVENTAIRE EXCEDE 1% DU CAPITAL DE LA CR VdF</b>										
Participations dans Ets de Crédit										
NEANT										
Autres parts dans les entreprises Liées										
CREDIT AGRICOLE VDF EXPANSION	5 000	-182	100,00	5 000	5 000	0	0	/	/	0
CREDIT AGRICOLE VDF IMMOBILIER	3 000	-747	100,00	3 000	1 881	0	140	88	-372	0
<b>sous total</b>				<b>8 000</b>	<b>6 881</b>	<b>0</b>	<b>140</b>			<b>0</b>
Autres titres de participations										
SAS LA BOETIE	2 480 628	243 834	2,11	368 459	368 459	20 176	0	966 667	568 510	12 613
SCI DE LA SEINE	78 233	10	2,28	2 165	2 165	0	0	6	7 297	503
CA TITRES	15 245	9 259	1,27	699	699	0	0	92 607	50	0
SACAM AVENIR	88 436	0	2,36	2 089	2 089	0	0	3	-19	0
SACAM DEVELOPPT	730 622	22 241	2,11	15 446	15 446	7 326	0	38 563	11 652	448
SACAM INTERNATIONAL	807 036	-446	2,11	18 963	13 312	0	0	17 327	-28 179	0
SACAM FIRECA	22 510	869	1,76	788	410	0	0	1	-177	0
SACAM PARTICIPATION	62 558	-198	1,88	1 364	1 364	0	0	2 673	1 894	0
SACAM FIA-NET	48 815	0	1,55	754	754	0	0	0	0	0
CTCAM	391	14 161	1,02	460	460			38 759	3 027	26
SCI CAM	14 563	14 034	2,86	437	437	0	0	3 350	1 664	0
<b>sous total</b>				<b>411 624</b>	<b>405 595</b>	<b>27 502</b>	<b>0</b>			<b>13 590</b>
<b>TOTAL</b>				<b>419 624</b>	<b>412 476</b>	<b>27 502</b>	<b>140</b>			<b>13 590</b>
<b>PARTICIP. VALEUR INVENTAIRE INFERIEURE 1% DU CAPITAL DE LA CR VdF</b>										
Participations Ets de Crédit (ensemble)						0	0	0	0	
Autres parts dans les entreprises Liées (ensemble)						8	8	200	140	280
Autres titres participations (ensemble)						2 430	2 318	10 736	4 506	48
<b>TOTAL PARTS ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS</b>						<b>422 062</b>	<b>414 802</b>	<b>38 438</b>	<b>4 786</b>	

## 6.1 Valeur estimative des titres de participation

(en milliers d'euros)	31/12/2011		31/12/2010	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
<b>Parts dans les entreprises liées</b>				
Titres non cotés	8 008	7 074	4 891	3 339
Titres cotés				
Avances consolidables	200	200	100	100
Créances rattachées				
Dépréciations	- 1 119		- 1 838	
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>7 089</b>	<b>7 274</b>	<b>3 153</b>	<b>3 439</b>
<b>Titres de participation et autres titres détenus à long terme</b>				
<b>Titres de participation</b>				
Titres non cotés	414 054	603 360	400 605	593 135
Titres cotés				
Avances consolidables	27 475	27 417	86 201	86 201
Créances rattachées	113	113	124	124
Dépréciations	- 6 199		- 2 848	
<b>Sous-total titres de participation</b>	<b>435 443</b>	<b>630 890</b>	<b>484 082</b>	<b>679 460</b>
<b>Autres titres détenus à long terme</b>				
Titres non cotés	3 897	4 000	2 598	2 652
Titres cotés				
Avances consolidables				
Créances rattachées				
Dépréciations				
<b>Sous-total autres titres détenus à long terme</b>	<b>3 897</b>	<b>4 000</b>	<b>2 598</b>	<b>2 652</b>
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>439 340</b>	<b>634 890</b>	<b>486 680</b>	<b>682 112</b>
<b>TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION</b>	<b>446 429</b>	<b>642 164</b>	<b>489 833</b>	<b>685 551</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2011		31/12/2010	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
<b>Total valeurs brutes</b>				
Titres non cotés	425 959		408 094	
Titres cotés				
<b>TOTAL</b>	<b>425 959</b>		<b>408 094</b>	

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

## NOTE 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

### Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	01/01/2011	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2011
<b>Parts dans les entreprises liées</b>					
Valeurs brutes	4 891	4 000	-883		8 008
Avances consolidables	100	300	-200		200
Créances rattachées	0	280	-280		0
Dépréciations	-1 838	-1 119	1 838		-1 119
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>3 153</b>	<b>3 461</b>	<b>475</b>		<b>7 089</b>
<b>Titres de participation et autres titres détenus à long terme</b>					
Titres de participation	484 082	24 139	72 778		435 443
Valeurs brutes	400 605	14 230	781		414 054
Avances consolidables	86 201	13 292	72 018		27 475
Créances rattachées	124	113	124		113
Dépréciations	2 848	3 496	145		6 199
<b>Sous-total titres de participation</b>	<b>484 082</b>	<b>24 139</b>	<b>72 778</b>		<b>435 443</b>
<b>Autres titres détenus à long terme</b>					
Valeurs brutes	2 597	1 300			3 897
Avances consolidables					
Créances rattachées					
Dépréciations					
<b>Sous-total autres titres détenus à long terme</b>	<b>2 597</b>	<b>1 300</b>			<b>3 897</b>
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>486 679</b>	<b>25 439</b>	<b>72 778</b>		<b>439 340</b>
<b>TOTAL</b>	<b>489 832</b>	<b>28 900</b>	<b>73 253</b>		<b>446 429</b>

### Immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)	01/01/2011	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2011
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Valeurs brutes	122 567	7 545	-1 275		128 837
Amortissements et dépréciations	-81 600	-6 950	1 272		-87 278
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>40 967</b>	<b>595</b>	<b>-3</b>		<b>41 559</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Valeurs brutes	6 156	55	-49		6 162
Amortissements et dépréciations	-5 349	-40	50		-5 339
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>807</b>	<b>15</b>	<b>1</b>		<b>823</b>
<b>TOTAL</b>	<b>41 774</b>	<b>610</b>	<b>-2</b>		<b>42 382</b>

## NOTE 8 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
<b>Autres actifs</b>		
Instruments conditionnels achetés	30	45
Comptes de stock et emplois divers	414	243
Débiteurs divers	57 996	90 868
Gestion collective des titres Livret de développement durable		
Comptes de règlement	7 185	10 645
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>65 625</b>	<b>101 801</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		
Comptes d'encaissement et de transfert	27 835	45 789
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	2	2
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers		
Charges constatées d'avance	552	1 140
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	23 522	21 875
Autres produits à recevoir	31 363	30 542
Charges à répartir		
Primes d'émission et de remboursement sur emprunts obligataires		
Autres comptes de régularisation	18	
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>83 292</b>	<b>99 348</b>
<b>TOTAL</b>	<b>148 917</b>	<b>201 149</b>

## NOTE 9 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

(en milliers d'euros)	Solde au 01/01/2011	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2011
Sur opérations interbancaires et assimilées						-
Sur créances clientèle	87 205	34 758	- 35 753	-	1 197	1
Sur opérations sur titres	484	1 503	- 124			
Sur valeurs immobilisées	4 687	4 615	- 1 984			
Sur autres actifs	14	-	- 4			
<b>TOTAL</b>	<b>92 390</b>	<b>40 876</b>	<b>- 37 865</b>	<b>-</b>	<b>1 197</b>	<b>1</b>
						<b>94 205</b>

## NOTE 10 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2011							31/12/2010
	≤ 3 mois	>3 mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
<b>Etablissements de crédit</b>								
Comptes et emprunts :								
· à vue	353				353		353	1 359
· à terme					2 125	2 125	20	2 145
Valeurs données en pension					-		-	
Titres donnés en pension livrée					-		-	
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>353</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 125</b>	<b>2 478</b>	<b>20</b>	<b>2 498</b>	<b>3 731</b>
<b>Opérations internes au Crédit</b>								
Comptes ordinaires	64 493				64 493		7	64 500
Comptes et avances à terme	1 026 882	1 061 649	834 919	964 484	3 887 934	8 941	3 896 875	3 627 261
Titres donnés en pension livrée					-		-	
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>1 091 375</b>	<b>1 061 649</b>	<b>834 919</b>	<b>964 484</b>	<b>3 952 427</b>	<b>8 948</b>	<b>3 961 375</b>	<b>3 650 429</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 091 728</b>	<b>1 061 649</b>	<b>834 919</b>	<b>966 609</b>	<b>3 954 905</b>	<b>8 968</b>	<b>3 963 873</b>	<b>3 654 160</b>

Opérations internes au Crédit Agricole : Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale.

## NOTE 11 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

### 11.1

#### Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2011							31/12/2010
	≤ 3 mois	>3 mois ≤1 an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Comptes ordinaires créditeurs	1 421 346				1 421 346	34	1 421 380	1 415 466
Comptes d'épargne à régime spécial :	24 694	-	-	-	24 694	-	24 694	23 845
· à vue	24 694				24 694	-	24 694	23 845
· à terme					-	-	-	-
Autres dettes envers la clientèle :	234 297	61 491	438 061	186	734 035		742 926	676 418
· à vue	22 578				22 578		22 578	28 798
· à terme	211 719	61 491	438 061	186	711 457	8 891	720 348	647 620
Valeurs données en pension livrée					-	-	-	-
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>1 680 337</b>	<b>61 491</b>	<b>438 061</b>	<b>186</b>	<b>2 180 075</b>	<b>8 925</b>	<b>2 189 000</b>	<b>2 115 729</b>

### 11.2

#### Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par agents économiques

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Particuliers	1 372 911	1 346 708
Agriculteurs	228 245	210 989
Autres professionnels	130 183	122 695
Sociétés financières	9 458	5 825
Entreprises	396 889	375 486
Collectivités publiques	1 231	2 963
Autres agents économiques	50 082	51 062
<b>Total en principal</b>	<b>2 188 999</b>	<b>2 115 728</b>
Dettes rattachées		
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>2 188 999</b>	<b>2 115 728</b>

## NOTE 12 DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE

### 12.1

#### Dettes représentées par un titre – analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2011							31/12/2010
	≤ 3 mois	>3 mois ≤1 an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Bons de caisse	339		2 500		2 839	71	2 910	752
Titres du marché interbancaire					-	-	-	-
Titres de créances négociables (1)	4 800	15 100			19 900	139	20 039	11 193
Emprunts obligataires					-	-	-	-
Autres dettes représentées par un titre					-	-	-	-
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>5 139</b>	<b>15 100</b>	<b>2 500</b>	<b>-</b>	<b>22 739</b>	<b>210</b>	<b>22 949</b>	<b>11 945</b>

(1) les émissions de TCN de Caisses Régionales sont réputées être faites en France

## NOTE 13 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
<b>Autres passifs (1)</b>		
Opérations de contrepartie (titres de transactions)		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Instruments conditionnels vendus	30	45
Comptes de règlement et de négociation	38	
Créditeurs divers	36 224	99 689
Versements restant à effectuer sur titres	5 332	4 082
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>41 624</b>	<b>103 816</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		
Comptes d'encaissement et de transfert	9 008	18 539
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	4	2
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers		
Produits constatés d'avance	33 515	28 914
Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	18 927	15 867
Autres charges à payer	43 483	27 953
Autres comptes de régularisation	2	2
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>104 939</b>	<b>91 277</b>
<b>TOTAL</b>	<b>146 563</b>	<b>195 093</b>

(1) les montants incluent les dettes rattachées.

## NOTE 14 PROVISIONS

(en milliers d'euro)	Solde au 01/01/2011	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2011
Provisions pour engagements de retraite et assimilés						
Provisions pour autres engagements sociaux	743	6				749
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	1 428	1 570	- 110	- 1 164		1 724
Provisions pour litiges fiscaux						
Provisions pour autres litiges	1 572	222	- 79	- 269	1	1 447
Provision pour risques pays						
Provisions pour risques de crédit (1)	67 587	2 762	-	- 3 898		66 451
Provisions pour restructurations						
Provisions pour impôts						
Provisions sur participations						
Provisions pour risques opérationnels (2)	1 412	133	- 12	- 1 115		418
Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (3)	7 870	233	-	- 280		7 823
Autres provisions	387	739	- 591	- 34		501
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>80 999</b>	<b>5 665</b>	<b>- 792</b>	<b>- 6 760</b>	<b>1</b>	<b>79 113</b>

(1) Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles Bâle II.

(2) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(3) Voir note 15 ci-après

## NOTE 15 EPARGNE LOGEMENT

Une provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-

logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.

- La courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision mise en œuvre par le Groupe Crédit Agricole ont été établies en conformité avec le règlement CRC n° 2007-01 du 14 décembre 2007 sur la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement.

### **Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne**

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
<b>Plans d'épargne-logement :</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	778 463	794 858
Ancienneté de plus de 10 ans	316 693	341 257
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>1 095 156</b>	<b>1 136 116</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>302 051</b>	<b>241 511</b>
<b>TOTAL ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>1 397 207</b>	<b>1 377 627</b>

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état

### **Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement**

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Plans d'épargne-logement	11 706	14 648
Comptes épargne-logement	49 126	52 663
<b>TOTAL ENCOURS DE CRÉDIT EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>60 832</b>	<b>67 311</b>

### **Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement**

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
<b>Plans d'épargne-logement :</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 465	650
Ancienneté de plus de 10 ans	5 238	5 820
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>6 703</b>	<b>6 470</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>1 120</b>	<b>1 398</b>
<b>TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>7 823</b>	<b>7 868</b>

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

(en milliers d'euros)	01/01/2011	Dotations	Reprises	31/12/2011
Plans d'épargne-logement :	6 470	233		6 703
Comptes épargne-logement :	1 120		280	1 120
<b>TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>7 870</b>	<b>233</b>	<b>280</b>	<b>7 823</b>

## NOTE 16 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES

**Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi** désignent les accords formalisés ou non formalisés en vertu desquels une entreprise verse des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel.

**Les régimes à prestations définies** désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

**Les régimes à cotisations définies** désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entreprise verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

### Variations de la dette actuarielle

(en milliers d'euros)		31/12/2011	31/12/2010
<b>Variation dette actuarielle</b>	<b>Dette actuarielle au 31/12/N-1</b>	15 392	15 187
	Coûts des services rendus sur la période	1 030	994
	Coût financier	591	737
	Cotisations employés		
	Modifications, réductions et liquidations de régime		
	Variation de périmètre		
	Indemnités de cessation d'activité		
	Prestations versées (obligatoire)	-1 478	-1 820
	(Gains) / pertes actuariels	405	294
	<b>DETTE ACTUARIELLE AU-31/12/N</b>	<b>15 940</b>	<b>15 392</b>

### Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

(en milliers d'euros)		31/12/2011	31/12/2010
<b>Détail de la charge comptabilisée au résultat</b>	Coût des services rendus	1 030	994
	Coût financier	591	737
	Rendement attendu des actifs	-589	-582
	Amortissement du coût des services passés	21	24
	Gains (pertes) actuariels net	-407	
	Amortissement des gains / pertes générés par modifications, réductions et liquidations de régimes		
	Gains/(pertes) du(e)s au changement de limitation d'actif		
	<b>CHARGE NETTE COMPTABILISEE AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>646</b>	<b>1 173</b>

### Variations de juste valeur des actifs des régimes

(en milliers d'euros)		31/12/2011	31/12/2010
<b>Variation de juste valeur des actifs et des Droits à remboursement</b>	<b>Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N-1</b>	15 158	15 215
	Rendement attendu des actifs	589	582
	Gains (pertes) actuariels	811	5
	Cotisations payées par l'employeur	854	1 176
	Cotisations payées par les employés		
	Modifications, réductions et liquidations de régime		
	Variation de périmètre		
	Indemnités de cessation d'activité		
	Prestations payées par le fonds	-1478	-1820
	<b>JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS A REMBOURSEMENT AU 31/12/N</b>	<b>15 935</b>	<b>15 158</b>

### Variations de la provision

(en milliers d'euros)		31/12/2011	31/12/2010
<b>Variation de la provision</b>	<b>(Provisions) / actifs au 31/12/N-1</b>	<b>234</b>	<b>-30</b>
	Cotisations payées par l'employeur	-854	-1 177
	Variation de périmètre		
	Paiements directs de l'employeur	-21	-22
	Charge nette comptabilisée au compte de résultat	646	1 463
	<b>(PROVISIONS) / ACTIFS AU 31/12/N</b>	<b>4</b>	<b>234</b>

### Composition des actifs des régimes

Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles		31.12.2011	31.12.2010
Taux d'actualisation		5,32%	3,98%
Taux de rendement attendus des actifs du régime et des droits à remboursement		4,50%	4,50%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement		4,50%	4,50%
Taux attendus d'augmentation des salaires		3,66%	3,33%

### NOTE 17 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Fonds pour risques bancaires généraux	108 152	94 852
<b>Valeur au bilan</b>	<b>108 152</b>	<b>94 852</b>

### NOTE 18 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2011							31/12/2010	
	≤ 3 mois	>3 mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total	Total
<b>Dettes subordonnées à terme</b>			13 720		13 720	22	13 742	13 742	13 742
Euro			13 720		13 720	22	13 742	13 742	13 742
Autres									
<b>Titres et emprunts participatifs</b>									
<b>Autres emprunts subordonnés à terme</b>									
<b>Dettes subordonnées à durée indéterminée</b>									
Euro									
Autres									
<b>C/C bloqués des Caisses Locales</b>									
<b>Dépôts de Garantie à caractère mutuel</b>									
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>13 720</b>	<b>71 742</b>	<b>85 462</b>	<b>2 508</b>	<b>87 970</b>	<b>76 532</b>	

## NOTE 19 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

### Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Capitaux propres							
	Capital	Réserve légale	Réserve statutaire	Primes, autres réserves et report à nouveau (1)	Ecart conversion/réévaluation	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
<b>Solde au 31 Décembre 2009</b>	<b>43 257</b>	<b>346 951</b>	<b>47 256</b>	<b>271 608</b>	<b>-</b>	<b>2 463</b>	<b>65 410</b>	<b>776 945</b>
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2009							- 7 026	- 7 026
Variation de capital							- 58 384	
Variation des primes et réserves		43 788		14 596				
Affectation du résultat social 2009								
Report à nouveau débiteur				- 165				
Résultat de l'exercice 2010							67 331	
Autres variations						14		14
<b>Solde au 31 Décembre 2010</b>	<b>43 257</b>	<b>390 739</b>	<b>47 256</b>	<b>286 039</b>	<b>-</b>	<b>2 477</b>	<b>67 331</b>	<b>837 099</b>
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2010							- 7 071	- 7 071
Variation de capital							- 60 095	
Variation des primes et réserves		45 071		15 024				
Affectation du résultat social 2010								
Report à nouveau débiteur				- 5			- 165	- 170
Résultat de l'exercice 2011							68 470	68 470
Autres variations				165			43	122
<b>SOLDE AU 31 DECEMBRE 2011</b>	<b>43 257</b>	<b>435 810</b>	<b>47 256</b>	<b>301 223</b>	<b>-</b>	<b>2 434</b>	<b>68 470</b>	<b>898 450</b>

Commentaires :

(1) Dont 113 715 milliers d'euros de primes d'émission, dont 33 475 milliers d'euros primes de fusion

### NOTE 20 COMPOSITION DES FONDS PROPRES

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Capitaux propres	898 450	837 099
Fonds pour risques bancaires généraux	108 152	94 852
Dettes subordonnées et titres participatifs	87 970	76 532
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES</b>	<b>1 094 572</b>	<b>1 008 483</b>

### NOTE 21 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

(en milliers d'euros)	Solde au 31/12/2011	Solde au 31/12/2010
	Opérations avec les entreprises liées et les participations	Opérations avec les entreprises liées et les participations
<b>Créances</b>	<b>588 652</b>	<b>429 870</b>
Sur les établissements de crédit et institutions financières	577 716	419 525
Sur la clientèle	10 936	10 345
Obligations et autres titres à revenu fixe		
<b>Dettes</b>	<b>4 040 397</b>	<b>3 720 747</b>
Sur les établissements de crédits et institutions financières	3 952 427	3 644 215
Sur la clientèle		
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	87 970	76 532
<b>Engagements donnés</b>	<b>4 786</b>	<b>34 602</b>
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit		
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Garanties données à des établissements de crédit		
Garanties données à la clientèle	4 786	34 602
Titres acquis avec faculté d'achat ou de reprise		
Autres engagements donnés		

## NOTE 22 OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES

L'activité de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France n'est pas significative.

## NOTE 23 OPERATIONS DE CHANGE, EMPRUNTS ET PRETS EN DEVISES

(en milliers d'euros)	31/12/2011		31/12/2010	
	À recevoir	À livrer	À recevoir	À livrer
<b>Opérations de change au comptant</b>				
Devises				
Euros				
<b>Opérations de change à terme</b>	<b>462</b>	<b>461</b>	<b>701</b>	<b>699</b>
Devises	241	241	351	351
Euros	221	220	350	348
<b>Prêts et emprunts en devises</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>462</b>	<b>461</b>	<b>701</b>	<b>699</b>

## NOTE 24 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

(en milliers d'euros)	31/12/2011			31/12/2010
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
<b>Opérations fermes</b>				
<b>Opérations sur marchés organisés (1)</b>				
Contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				
Autres contrats à terme				
<b>Opérations de gré à gré (1)</b>	<b>2 173 302</b>	<b>155 429</b>	<b>2 328 731</b>	<b>2 170 219</b>
Swaps de taux d'intérêt	2 173 302	155 429	2 328 731	2 170 219
Autres contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
FRA				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				
Autres contrats à terme				
<b>Opérations conditionnelles</b>			<b>6 206</b>	<b>6 206</b>
<b>Opérations sur marchés organisés</b>				
Instruments de taux d'intérêt à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments sur action et indices boursiers à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments de taux de change à terme				
Achetés				
Vendus				
<b>Opérations de gré à gré</b>			<b>6 206</b>	<b>6 206</b>
Options de swap de taux				
Achetés				
Vendus				
Instruments de taux d'intérêts à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments de taux de change à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
Achetés				
Vendus				
Autres instruments à terme conditionnels				
Achetés				
Vendus				
<b>Dérivés de crédit</b>				
Contrats de dérivés de crédit				
Achetés				
Vendus				
<b>TOTAL</b>	<b>2 173 302</b>	<b>161 635</b>	<b>2 334 937</b>	<b>2 177 717</b>

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes doivent correspondre au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

## 24.1 Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2011			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Futures	-	-	-						
Options de change	-	-	-						
Options de taux	-	-	-						
Opérations fermes en devise sur marchés organisés	-	-	-						
F.R.A.	-	-	-						
Swaps de taux d'intérêt	322 410	1 272 512	733 810	322 410	1 272 512	733 810			
Caps, Floors, Collars	-	6 206	-						
Forward taux	-	-	-						
Opérations fermes sur actions et indices	-	-	-						
Opérations conditionnelles sur actions et indices	-	-	-						
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	-	-	-						
<b>Sous total</b>	<b>322 410</b>	<b>1 278 718</b>	<b>733 810</b>	<b>322 410</b>	<b>1 278 718</b>	<b>733 810</b>	-	-	-
Swaps de devises	-	-	-						
Opérations de change à terme	923	-	-	923	-	-			
<b>Sous total</b>	<b>923</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>923</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>323 333</b>	<b>1 278 718</b>	<b>733 810</b>	<b>323 333</b>	<b>1 278 718</b>	<b>733 810</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## 24.2 Instruments financiers à terme : juste valeur

(en milliers d'euros)	31/12/2011		31/12/2010	
	Total juste valeur	Encours notionnel	Total juste valeur	Encours notionnel
Futures				
Options de change				
Opérations fermes en devise sur marchés organisés		923		1 400
Options de taux				
F.R.A.				
Swaps de taux d'intérêt	52 942	2 328 731	34 896	2 170 219
Forward taux				
Caps, Floors, Collars		6 206		7 498
Dérivés sur actions, indices boursier et métaux précieux				
<b>Sous total</b>	<b>52 942</b>	<b>2 335 860</b>	<b>34 896</b>	<b>2 179 117</b>
Swaps de devises				
Opérations de change à terme				
<b>Sous total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>	<b>52 942</b>	<b>2 335 860</b>	<b>34 896</b>	<b>2 179 117</b>

## 24.3 Information sur les Swaps

### Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

(en milliers d'euros)	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux				
Contrats assimilés (1)		70 175	2 103 127	155 429 6 206

(1) Il s'agit des contrats assimilés au sens de l'article 1er du règlement 90.15 du CRBF.

## **NOTE 25 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France réalise ses opérations sur les produits dérivés principalement avec Crédit Agricole SA.

Le risque de contrepartie attaché aux produits dérivé est donc non significatif pour la Caisse.

## **NOTE 26 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
<b>Engagements donnés</b>		
<b>Engagements de financement</b>		
. Engagements en faveur d'établissements de crédit	923 987	813 048
. Engagements en faveur de la clientèle	3 819	
Ouverture de crédits confirmés	920 168	813 048
- Ouverture de crédits documentaires	615 941	-
- Autres ouvertures de crédits confirmés	499	
Autres engagements en faveur de la clientèle	615 442	
	304 227	
<b>Engagements de garantie</b>	<b>402 727</b>	<b>89 953</b>
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	312 953	-
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	75	
Autres garanties	312 881	
. Engagements d'ordre de la clientèle	89 774	89 953
Cautions immobilières		
Garanties financières		
Autres garanties d'ordre de la clientèle		
<b>Engagements reçus</b>		
<b>Engagements de financement</b>	<b>390 152</b>	<b>340 000</b>
. Engagements reçus d'établissements de crédit	152	
. Engagements reçus de la clientèle	390 000	340 000
<b>Engagements de garantie</b>	<b>1 735 665</b>	<b>1 585 349</b>
. Engagements reçus d'établissements de crédit	82 453	84 131
. Engagements reçus de la clientèle	1 506 004	1 349 432
. Engagements garanties reçues des administrations publiques et assimilées	147 208	151 786

## **NOTE 27 ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES**

Dans le cadre du plan de relance de l'activité bancaire et de la création de la SFEF – Société de Financement de l'Economie Française, la Caisse Régionale Val de France a perçu des avances, via Crédit Agricole S.A., pour un montant s'élevant à 122 856 milliers d'euros au 31/12/2011.

En contrepartie, pour garantir ces avances, la Caisse Régionale a apporté en garantie à Crédit Agricole S.A. une partie de ces créances. Le montant des créances apportées en garantie s'élève à 182 757 milliers d'euros.

Afin de couvrir le déficit en liquidités des Caisses Régionales, Crédit Agricole SA a créé une filiale à 100%, Crédit Agricole Home Loan SFH, chargée de lever des ressources redistribuées aux Caisses Régionales par l'intermédiaire de Crédit Agricole SA.

Au 31/12/2011 le montant des avances s'élève à 196 273 milliers d'euros pour une durée allant de 3 à 22 ans.

En contrepartie, pour garantir ces avances, la Caisse Régionale a apporté en garantie à Crédit Agricole Home Loan SFH une partie de ces créances. Le montant des créances apportées en garantie s'élève à 314 614 milliers d'euros.

Dans le cadre de l'opération « Switch », la Caisse Régionale a apporté en garantie à Crédit Agricole SA des garanties à la hauteur de 312 881 K€.

## **NOTE 28 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
Sur opérations avec les établissements de crédit	3 073	708
Sur opérations internes au Crédit Agricole	17 386	15 648
Sur opérations avec la clientèle	221 099	214 682
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	9 063	9 340
Produit net sur opérations de macro-couverture	7 025	9 013
Sur dettes représentées par un titre		
Autres intérêts et produits assimilés	952	263
<b>Intérêts et produits assimilés</b>	<b>258 598</b>	<b>249 654</b>
Sur opérations avec les établissements de crédit	2 490	331
Sur opérations internes au Crédit Agricole	98 383	90 411
Sur opérations avec la clientèle	25 594	29 022
Charge nette sur opérations de macro-couverture		
Sur obligations et autres titres à revenu fixe		
Sur dettes représentées par un titre (1)	263	109
Autres intérêts et charges assimilées	85	162
<b>Intérêts et charges assimilées</b>	<b>126 815</b>	<b>120 035</b>
<b>TOTAL PRODUITS NETS D'INTÉRÊT ET REVENUS ASSIMILÉS (1)</b>	<b>131 783</b>	<b>129 619</b>

(1) Le montant des dettes subordonnées au 31 décembre 2011 est de 87 970 milliers d'euros, il était de 76 532 milliers d'euros au 31 décembre 2010

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

## NOTE 29 REVENUS DES TITRES

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Titres de placement	134	119
Livret développement durable	8 929	9 221
Titres d'investissement		
Opérations diverses sur titres		
<b>    Revenus des titres à revenus fixes</b>	<b>9 063</b>	<b>9 340</b>
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme	22 265	21 429
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille		
Opérations diverses sur titres		
<b>    Revenus des titres à revenus variables</b>	<b>22 265</b>	<b>21 429</b>
<b>TOTAL DES REVENUS SUR TITRES</b>	<b>31 328</b>	<b>30 769</b>

## NOTE 30 PRODUIT NET DES COMMISSIONS

(en milliers d'euros)	31/12/2011			31/12/2010		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	118	- 2	116	187	- 2	185
Sur opérations internes au crédit agricole	21 649	- 10 091	11 558	23 545	- 8 614	14 931
Sur opérations avec la clientèle	25 139	- 497	24 642	23 282	- 425	22 857
Sur opérations sur titres	-	4	-	4	-	4
Sur opérations de change	42		42	24		24
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	166		166			-
Sur prestations de services financiers (1)	71 050	- 6 080	64 970	72 265	- 6 790	65 475
Provision pour risques sur commissions	324	- 219	105	1 222	- 1 027	195
<b>TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS</b>	<b>118 487</b>	<b>- 16 893</b>	<b>101 595</b>	<b>120 525</b>	<b>- 16 862</b>	<b>103 663</b>

(1) dont prestations d'assurance-vie : 11 367 milliers d'euros

## NOTE 31 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Solde des opérations sur titres de transaction	3	- 16
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	112	95
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	-	66
<b>GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS</b>	<b>115</b>	<b>145</b>

## NOTE 32 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
<b>Titres de placement</b>		
Dotations aux dépréciations	-	1 453
Reprises de dépréciations	124	341
<b>    Dotation ou reprise nette aux dépréciations</b>	<b>- 1 329</b>	<b>127</b>
Plus-values de cession réalisées	1 099	3 002
Moins-values de cession réalisées	- 1 484	- 62
<b>    Solde des plus et moins-values de cession réalisées</b>	<b>- 385</b>	<b>2 940</b>
frais d'aquisition	1	
<b>    Solde des opérations sur titres de placement</b>	<b>- 1 715</b>	<b>3 067</b>
<b>Titres de l'activité de portefeuille</b>		
Dotations aux dépréciations	-	50
Reprises de dépréciations	280	68
<b>    Dotation ou reprise nette aux dépréciations</b>	<b>- 50</b>	<b>61</b>
Plus-values de cession réalisées	280	
Moins-values de cession réalisées	-	44
<b>    Solde des plus et moins-values de cession réalisées</b>	<b>280</b>	<b>- 44</b>
<b>    Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille</b>	<b>230</b>	<b>17</b>
<b>GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES</b>	<b>- 1 484</b>	<b>3 085</b>

## NOTE 33 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Produits divers	1 274	1 480
Quote part des opérations faites en commun	17	17
Refacturation et transfert de charges		
Reprises provisions		
<b>Autres produits d'exploitation bancaire</b>	<b>1 291</b>	<b>1 497</b>
Charges diverses	714	726
Quote part des opérations faites en commun	358	235
Refacturation et transfert de charges		
Dotations provisions	110	40
<b>Autres charges d'exploitation bancaire</b>	<b>1 183</b>	<b>1 001</b>
<b>TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>108</b>	<b>496</b>

## NOTE 34 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
<b>Frais de personnel</b>		
Salaires et traitements :	42 539	42 086
Charges sociales :	20 723	20 404
- dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	5 412	5 521
Intéressement et participation	9 312	9 157
Impôts et taxes sur rémunérations	5 909	5 610
<b>Total des charges de personnel</b>	<b>78 483</b>	<b>77 257</b>
Refacturation et transferts de charges de personnel	- 3 032	- 3 271
<b>Frais de personnel nets</b>	<b>75 451</b>	<b>73 986</b>
<b>Frais administratifs</b>		
Impôts et taxes	5 649	4 566
Services extérieurs et autres frais administratifs	41 187	39 839
<b>Total des charges administratives</b>	<b>46 836</b>	<b>44 405</b>
Refacturation et transferts de charges administratives	- 365	- 454
<b>Frais administratifs nets</b>	<b>46 471</b>	<b>43 951</b>
<b>CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION</b>	<b>121 922</b>	<b>117 937</b>

### Effectif moyen

#### Effectif par catégorie

(Effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité)

Catégories de personnel	31/12/2011	31/12/2010
Cadres	325	321
Non cadres	866	852
<b>TOTAL</b>	<b>1 191</b>	<b>1 173</b>
<i>Dont : - France</i>	<i>1 191</i>	<i>1 173</i>
<i>  - Étranger</i>		
<i>Dont : personnel mis à disposition</i>	<i>21</i>	<i>28</i>

#### Rémunérations des dirigeants:

Durant l'année 2011, le montant global des rémunérations de toute nature allouées aux membres du Conseil d'Administration s'est élevé à 109 milliers d'euros et le montant global des rémunérations de toutes natures allouées aux membres de la direction de la société s'est élevé à 1 998 milliers d'euros.

## NOTE 35 COUT DU RISQUE

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
<b>Dotations aux provisions et dépréciations</b>	<b>- 37 322</b>	<b>- 69 443</b>
Dépréciations de créances douteuses	- 32 787	- 40 191
Autres provisions et dépréciations	- 4 535	- 29 252
<b>Reprises de provisions et dépréciations</b>	<b>39 116</b>	<b>54 711</b>
Reprises de dépréciations de créances douteuses (1)	33 755	33 357
Autres reprises de provisions et dépréciations (2)	5 361	21 354
<b>Variation des provisions et dépréciations</b>	<b>1 794</b>	<b>- 14 732</b>
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées (3)	- 198	- 312
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées (4)	- 6 977	- 5 963
Décote sur prêts restructurés	- 130	- 41
Récupérations sur créances amorties	1 451	1 664
Autres pertes	- 12	
<b>COÛT DU RISQUE</b>	<b>- 4 072</b>	<b>- 19 384</b>

(1) Dont utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses compromises : 4 743 milliers d'euros

Dont utilisées en couverture de perte sur créances douteuse non compromises : 2 045 milliers d'euros

(2) Dont 201 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif

(3) Dont 60 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises :

(4) Dont 4 743 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

## NOTE 36 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
<b>Immobilisations financières</b>		
<b>Dotations aux dépréciations</b>	<b>- 4 615</b>	<b>- 2 818</b>
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	- 4 615	- 2 818
<b>Reprises de dépréciations</b>	<b>1 984</b>	<b>33</b>
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	1 984	33
<b>Dotation ou reprise nette aux dépréciations</b>	<b>- 2 631</b>	<b>- 2 785</b>
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	- 2 631	- 2 785
<b>Plus-values de cessions réalisées</b>	<b>2</b>	<b>405</b>
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	2	405
<b>Moins-values de cessions réalisées</b>	<b>- 884</b>	<b>- 1 078</b>
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	- 884	- 1 078
<b>Solde des plus et moins-values de cessions</b>	<b>- 882</b>	<b>- 673</b>
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	- 882	- 1 078
<b>Solde en perte ou en bénéfice</b>	<b>- 3 513</b>	<b>- 3 458</b>
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles</b>		
Plus-values de cessions	8	535
Moins-values de cessions	- 2	- 7
<b>Solde en perte ou en bénéfice</b>	<b>6</b>	<b>528</b>
<b>RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES</b>	<b>- 3 507</b>	<b>- 2 930</b>

## **NOTE 37 IMPOT SUR LES BENEFICES**

IMPOTS SUR LES BENEFICES (en milliers d'euros)	MONTANT 2011	MONTANT 2010
Ventilation de l'impôt		
Partie afférente au résultat ordinaire	36 165	36 089
Partie afférente à un redressement fiscal		
Partie afférente au résultat exceptionnel		
<b>Total</b>	<b>36 165</b>	<b>36 089</b>

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale. La différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale s'élève à 1 139 milliers d'euros.

## **NOTE 38 INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France exerce l'essentiel de son activité en France, dans un seul secteur d'activité et dans la banque de proximité.

La clientèle de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France comprend les particuliers, les agriculteurs, les professionnels, les entreprises et les collectivités locales.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France commercialise toute la gamme de services bancaires et financiers : support d'épargne (monétaire, obligataire, titres), placement d'assurance-vie, distribution de crédits, offre de moyens de paiements. Il distribue également une gamme très large de produits d'assurance IARD et de prévoyance, s'ajoutant à la gamme des produits d'assurance-vie.

## **NOTE 39 AFFECTATION DES RESULTATS**

(En milliers d'euros)	
Bénéfice de l'exercice	68 470
Report à nouveau	- 4
Affectation à la réserve légale	45 951
Affectation en autres réserves	15 317
Intérêts des parts sociales et cca	7 197

## **NOTE 40 IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un Etat ou un territoire non coopératif au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts.

## **NOTE 41 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES**

(en milliers d'euros)	ERNST & YOUNG	%	KPMG	%
<b>Audit</b> Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (1) Missions accessoires	82	100%	73	100%
<b>Sous-total</b>	<b>82</b>	<b>100%</b>	<b>73</b>	<b>100%</b>
<b>Autres prestations</b> Juridique, fiscal et social Technologie de l'information Audit interne Autres : à préciser si > à 10% des honoraires d'audit	0	0%	0	0%
<b>TOTAL</b>	<b>82</b>	<b>100%</b>	<b>73</b>	<b>100%</b>

(1) Y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes

# ***RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 22 Mars 2012***

---

## **PREMIERE RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux :

- ◆ approuve le bilan au 31 décembre 2011 et les comptes de l'exercice 2011
- ◆ donne quitus de leur gestion aux administrateurs et au Directeur Général
- ◆ constate le résultat de l'exercice soit 68 469 876,30 Euros

## **DEUXIEME RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2011.

- ◆ Constate le résultat de l'exercice soit 86 189 milliers d'euros

## **TROISIEME RESOLUTION : APPROBATION DES DEPENSES VISEES A L'ARTICLE 39-4 DU CODE GENERAL DES IMPOTS**

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'assemblée générale constate l'absence de charges non déductibles visées à l'article 39-4 de ce Code.

## **QUATRIEME RESOLUTION : CONVENTIONS REGLEMENTEES**

En application de l'article L. 511-39 du Code monétaire et financier, l'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et de la présence de deux nouvelles conventions conclue au cours de l'exercice, prend acte de ce rapport.

## **CINQUIEME RESOLUTION : CONSTAT DE L'EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL**

L'Assemblée Générale constate que :

- Le capital social de la Caisse Régionale s'élevait au 31 décembre 2010 à 43 257 080,00 euros
- Il a été enregistré deux souscriptions de 16 parts sociales de 10 euros chacune
- Il a été enregistré deux remboursements de 16 parts sociales de 10 euros chacune
- Le capital de la Caisse Régionale s'élevait au 31 décembre 2011 à 43 257 080,00 euros

L'Assemblée Générale constate l'absence d'évolution du capital social au cours de l'exercice 2011.

#### **SIXIEME RESOLUTION : FIXATION DU TAUX D'INTERET DES PARTS SOCIALES VERSE PAR LA CAISSE REGIONALE A SES SOCIETAIRES**

L'Assemblée Générale décide de fixer à 3,50 % le taux d'intérêt des parts sociales pour 2011.

#### **SEPTIEME RESOLUTION : FIXATION DE LA REMUNERATION DES CERTIFICATS COOPERATIFS D'ASSOCIES**

L'Assemblée Générale décide de fixer à 4,70 Euros le dividende servi aux Certificats Coopératifs d'Associés pour l'exercice 2011.

#### **HUITIEME RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice minoré du report à nouveau débiteur de 4 376,81 euros comme suit :

- Affectation à la réserve légale .....45 951 433,76 Euros
- Dotation aux autres réserves.....15 317 144,58 Euros
- Intérêts aux parts sociales.....1 056 751,85 Euros
- Rémunération des certificats coopératifs d'associés.....6 140 169,30 Euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

##### Intérêts aux parts sociales :

Exercice	Nombre de parts sociales	Intérêt net	Taux d'Intérêt
2008	3 019 289	1 147 331,85 €	3,80 %
2009	3 019 289	1 147 329,82 €	3,80 %
2010	3 019 289	996 365,34 €	3,30 %

Proposition d'affectation pour l'exercice 2011 :

2011	3 019 289	1 056 751,85 €	3,50 %
------	-----------	----------------	--------

##### Dividendes sur Certificats Coopératifs d'Associés (CCA)

Exercice	Nombre de CCA	Dividende net	Dividende net par CCA
2008	1 306 419	5 617 601,70 €	4,30 €
2009	1 306 419	5 878 885,50 €	4,50 €
2010	1 306 419	6 074 848,35 €	4,65 €

Proposition d'affectation pour l'exercice 2011 :

2011	1 306 419	6 140 169,30 €	4,70 €
------	-----------	----------------	--------

## **NEUVIEME RESOLUTION : DEMISSION D'UN ADMINISTRATEUR**

L'Assemblée générale, conformément à l'article 15 des statuts, prend acte de la démission de Monsieur Pierre LHOPITEAU de ses fonctions d'administrateur.

Monsieur Pierre LHOPITEAU quittera ses fonctions d'administrateur à l'issue de la présente Assemblée Générale.

## **DIXIEME RESOLUTION : RENOUVELLEMENT D'UN ADMINISTRATEUR**

L'Assemblée Générale, conformément à l'article 15 des statuts, constate que le mandat d'Administrateur de Madame Maryse SEGUINEAU vient à expiration et, suite au dépouillement du vote qui s'est déroulé à bulletins secrets en début d'Assemblée Générale, renouvelle ledit mandat pour une durée de 3 ans.

## **ONZIEME RESOLUTION : RENOUVELLEMENT D'UN ADMINISTRATEUR**

L'Assemblée Générale, conformément à l'article 15 des statuts, constate que le mandat d'Administrateur de Monsieur Patrick MAISONS vient à expiration et, suite au dépouillement du vote qui s'est déroulé à bulletins secrets en début d'Assemblée Générale, renouvelle ledit mandat pour une durée de 3 ans.

## **DOUZIEME RESOLUTION : RENOUVELLEMENT D'UN ADMINISTRATEUR**

L'Assemblée Générale, conformément à l'article 15 des statuts, constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Dominique LEFEBVRE vient à expiration et, suite au dépouillement du vote qui s'est déroulé à bulletins secrets en début d'Assemblée générale, renouvelle ledit mandat pour une durée de 3 ans.

## **TREIZIEME RESOLUTION : RENOUVELLEMENT D'UN ADMINISTRATEUR**

L'Assemblée Générale, conformément à l'article 15 des statuts, constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Joël HERSENT vient à expiration et, suite au dépouillement du vote qui s'est déroulé à bulletins secrets en début d'Assemblée Générale, renouvelle ledit mandat pour une durée de 3 ans.

## **QUATORZIEME RESOLUTION : RENOUVELLEMENT D'UN ADMINISTRATEUR**

L'Assemblée Générale, conformément à l'article 15 des statuts, constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Philippe FLORENCE vient à expiration et, suite au dépouillement du vote qui s'est déroulé à bulletins secrets en début d'Assemblée Générale, renouvelle ledit mandat pour une durée de 3 ans.

## **QUIZIEME RESOLUTION : RENOUVELLEMENT D'UN ADMINISTRATEUR**

L'Assemblée Générale, conformément à l'article 15 des statuts, constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Pierre BINET vient à expiration et, suite au dépouillement du vote qui s'est déroulé à bulletins secrets en début d'Assemblée Générale, renouvelle ledit mandat pour une durée de 3 ans.

**SEIZIEME RESOLUTION : INDEMNITE COMPENSATRICE DE TEMPS PASSE : MANDAT AU CONSEIL**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer dans le strict respect des recommandations fédérales le montant des indemnités de temps passé susceptibles d'être allouées aux membres du Conseil d'Administration dans l'accomplissement de leur mandat.

**DIX-SEPTIEME RESOLUTION : MANDAT POUR DEPOTS LEGAUX**

Tous pouvoirs sont donnés aux porteurs d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte pour l'accomplissement des formalités légales.

# **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

---

Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La justification de nos appréciations ;
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **I. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre caisse régionale à la fin de cet exercice.

## **II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### ***Estimations comptables***

- Comme indiqué dans les notes 2.1 et 14 de l'annexe, votre caisse régionale constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non recouvrement et à leur couverture par des dépréciations individuelles et des provisions individuelles et collectives.

- Les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et les autres titres détenus à long terme sont évalués par votre caisse régionale à leur valeur d'utilité en retenant une approche fondée sur les modalités décrites dans la note 2.2 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille.
- Votre caisse régionale détient des titres en portefeuille. La note 2.2 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à ces titres. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre caisse régionale et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- Votre caisse régionale procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes annuels qui portent, notamment, sur les engagements en matière de retraite et d'indemnités de fin de carrière. Nous avons revu les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans les notes 2.6 et 2.13 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris-La Défense et Toulouse, le 24 février 2012

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit FSI

ERNST & YOUNG Audit



Gabriel Morin



Frank Astoux

# **RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

---

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs les sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code du commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

### **Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

#### **1. Convention avec la Fondation CA Pays de France**

- Personne concernée :

Monsieur Dominique Lefebvre, Président de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France et administrateur de la Fondation CA Pays de France.

- Nature :

Participation financière à la Fondation CA Pays de France.

- Modalités :

Il a été décidé une augmentation de la participation de la Caisse Régionale à hauteur de 108 083.18 euros.

Cette convention a été autorisée lors du conseil d'administration du 29 juillet 2011.

## 2. Garantie SWITCH

### - Nature :

Garantie donnée par la Caisse conjointement et sans solidarité avec les autres Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. portant sur la valeur de mise en équivalence des participations détenues par Crédit Agricole S.A sous forme de CCI et de CCA dans le capital des Caisses Régionales de Crédit Agricole Mutuel – Approbations et autorisations à donner en vue de négocier, signer et mettre en œuvre cette garantie.

### - Modalités :

- Montant plafond garanti individuel : 312 881 000 € ;
- Durée : 15 ans, renouvelable tacitement tous les ans ensuite ;
- Garantie assortie de la constitution d'un gage-espèces à hauteur de 105 493 166 € ;
- Taux et montants de rémunération de la garantie et du gage-espèces définis ainsi :
  - La garantie serait rémunérée à un taux annuel fixe de 3.1%, appliqué au montant de gage espèces multiplié par le taux de participation de la Caisse garante dans le montant global garanti ;
  - L'indemnité d'immobilisation au titre du gage espèces serait rémunérée à un taux annuel fixe de 6.2%, appliqué également au montant de gage espèces multiplié par le taux de participation de la Caisse garante dans le montant garanti.

NB : la rémunération globale de l'instrument de garantie décrit ci-dessus à un taux annuel fixe de 9.3% serait applicable au montant global du dépôt affecté à titre de garantie et versée pendant la durée de la garantie par CASA aux Caisses régionales (à hauteur de leur participation respective dans la garantie).

Cette convention a été autorisée lors du Conseil d'administration du 16 décembre 2011.

## **CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

### **Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### **1. Convention cadre de Garantie Financière Intra-groupe et convention cadre de Crédit Intra-groupe conclues avec Crédit Agricole S.A.**

##### - Nature :

Convention cadre de Garantie Financière Intra-groupe et convention cadre de Crédit Intra-groupe conclues avec Crédit Agricole S.A. dans le cadre de la mise en œuvre par la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF) du dispositif de financement de l'économie.

##### - Modalités :

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France peut bénéficier du dispositif de financement, sous forme de prêts octroyés par Crédit Agricole S.A., en transfert d'une quote-part des prêts octroyés par la SFEF à Crédit Agricole S.A.

La garantie financière à consentir par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France en contrepartie du prêt octroyé par Crédit Agricole S.A. est constituée par la remise en

pleine propriété à Crédit Agricole S.A., à titre de garantie, de créances résultant de prêts éligibles, à la charge pour Crédit Agricole S.A. d'affecter à son tour, en nantissement, lesdites créances au bénéfice de la SFEF.

Ces conventions ont été autorisées lors du conseil d'administration du 7 novembre 2008.

L'encours d'avances SFEF reçues par la Caisse Régionale au 31 décembre 2011 s'élève à 122 856 051€

L'encours de créances données en garantie par la Caisse Régionale au 31 décembre 2011 s'élève à 182 756 872€.

## **2. Convention de régime de groupe fiscal avec Crédit Agricole S.A.**

- Personne concernée :

Monsieur Dominique Lefebvre, Président de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutual Val de France et représentant de la SAS Rue de la Boétie, Vice-président de Crédit Agricole S.A.

- Nature et objet :

Convention de régime de groupe fiscal avec Crédit Agricole S.A.

- Modalités :

Sur le fondement de l'alinéa 3 de l'article 223 A du CGI, issu de l'article 91 de la loi de finances rectificative pour 2008, CASA a décidé, en sa qualité d'organe central mentionné à l'article L511-30 du Code Monétaire et Financier, de se constituer, à compter de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2010, seule redevable de l'impôt sur les sociétés, de la contribution sociale sur les bénéfices et de l'IFA, dus par le groupe formé par elle-même et les filiales membres de son périmètre, élargi aux Caisses Régionales et aux caisses locales qui lui sont affiliées au sens de l'article L511-31 du code précité, ainsi que, le cas échéant, aux filiales des ces dernières.

Les Caisses Régionales font partie du groupe constitué par CASA en application de cet article (le "Groupe Fiscal Crédit Agricole Elargi").

Cette convention a généré pour la Caisse Régionale Val de France une économie d'impôts s'élevant au 31 décembre 2011 à la somme de 1 138 699 euros.

Cette convention a été autorisée lors du conseil d'administration du 27 novembre 2009 et signée le 21 avril 2010.

Paris La Défense, le 24 février 2012

KPMG Audit FSI

ERNST & YOUNG Audit



Gabriel Morin



Frank Astoux

## **COMPTES CONSOLIDÉS AU 31/12/2011**

---

**Arrêtés par le Conseil d'administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole  
Mutuel Val de France en date du 27/01/2012  
Et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du  
22/03/2012**

## SOMMAIRE

---

<b>CADRE GENERAL.....</b>	<b>98</b>
PRESENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITE .....	98
ORGANIGRAMME SIMPLIFIE DU CREDIT AGRICOLE .....	98
RELATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE .....	100
<b>ETATS FINANCIERS CONSOLIDES.....</b>	<b>103</b>
COMPTE DE RESULTAT .....	103
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES ....	104
BILAN ACTIF .....	105
BILAN PASSIF.....	106
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES .....	107
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE.....	108
<b>NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS.....</b>	<b>110</b>
1. PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISES. ....	110
1.1. <i>Normes applicables et comparabilité</i> .....	110
1.2. <i>Format de présentation des états financiers</i> .....	111
1.3. <i>Principes et méthodes comptables</i> .....	111
1.4. <i>Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31)</i> .....	131
2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION .....	134
2.1 <i>Opérations de titrisation et fonds dédiés</i> .....	134
2.2 <i>Participations non consolidées</i> .....	134
3. GESTION FINANCIERE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE .....	134
3.1. <i>Risque de crédit</i> .....	134
3.2. <i>Risque de marché</i> .....	140
3.3. <i>Risque de liquidité et de financement</i> .....	144
3.4. <i>Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change</i> .....	146
3.5. <i>Risques opérationnels</i> .....	147
3.6. <i>Gestion du capital et ratios réglementaires</i> .....	147
4. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT.....	148
4.1. <i>Produits et Charges d'intérêts</i> .....	148
4.2. <i>Commissions nettes</i> .....	149
4.3. <i>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</i> .....	149
4.4. <i>Gains ou pertes nets sur actifs financiers</i> .....	150
4.5. <i>Produits et charges nets des autres activités</i> .....	150
4.6. <i>Charges générales d'exploitation</i> .....	150
4.7. <i>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles</i> .....	151
4.8. <i>Coût du risque</i> .....	151
4.9. <i>Gains ou pertes nets sur autres actifs</i> .....	151
4.10. <i>Impôts</i> .....	152
4.11. <i>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i> .....	153
5. INFORMATIONS SECTORIELLES.....	153
6. NOTES RELATIVES AU BILAN .....	154
6.1. <i>Caisse, Banques centrales</i> .....	154
6.2. <i>Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat</i> .....	154
6.3. <i>Instruments dérivés de couverture</i> .....	155
6.4. <i>Actifs financiers disponibles à la vente</i> .....	155
6.5. <i>Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle</i> .....	156
6.6. <i>Dépréciations inscrites en déduction d'actifs financiers</i> .....	157
6.7. <i>Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle</i> .....	157
6.8. <i>Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance</i> .....	158
6.9. <i>Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées</i> .....	158
6.10. <i>Actifs et passifs d'impôts courants et différés</i> .....	159
6.11. <i>Comptes de régularisation actif, passif et divers</i> .....	159

6.12.	<i>Immeubles de placement</i> .....	160
6.13.	<i>Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)</i> .....	160
6.14.	<i>Provisions</i> .....	161
6.15.	<i>Capitaux propres</i> .....	162
6.16.	<i>Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle</i> .....	164
7.	AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES REMUNERATIONS .....	165
7.1.	<i>Détail des charges de personnel</i> .....	165
7.2.	<i>Effectif fin de période</i> .....	166
7.3.	<i>Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies</i> .....	166
7.4.	<i>Autres avantages sociaux</i> .....	167
7.5.	<i>Rémunérations de dirigeants</i> .....	168
8.	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES .....	169
9.	JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS .....	170
9.1.	<i>Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti</i> .....	170
9.2.	<i>Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur</i> .....	171
10.	ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....	175
11.	PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2011 .....	175

## CADRE GENERAL

---

### ***Présentation juridique de l'entité***

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France est une société coopérative à capital variable régie par le livre V du Code Monétaire et Financier et par la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Adresse du siège social : 1 rue Daniel Boutet 28 002 Chartres.

RCS Chartres : 400 868 188.

Code NAF : 6419

### ***Organigramme simplifié du Crédit Agricole***

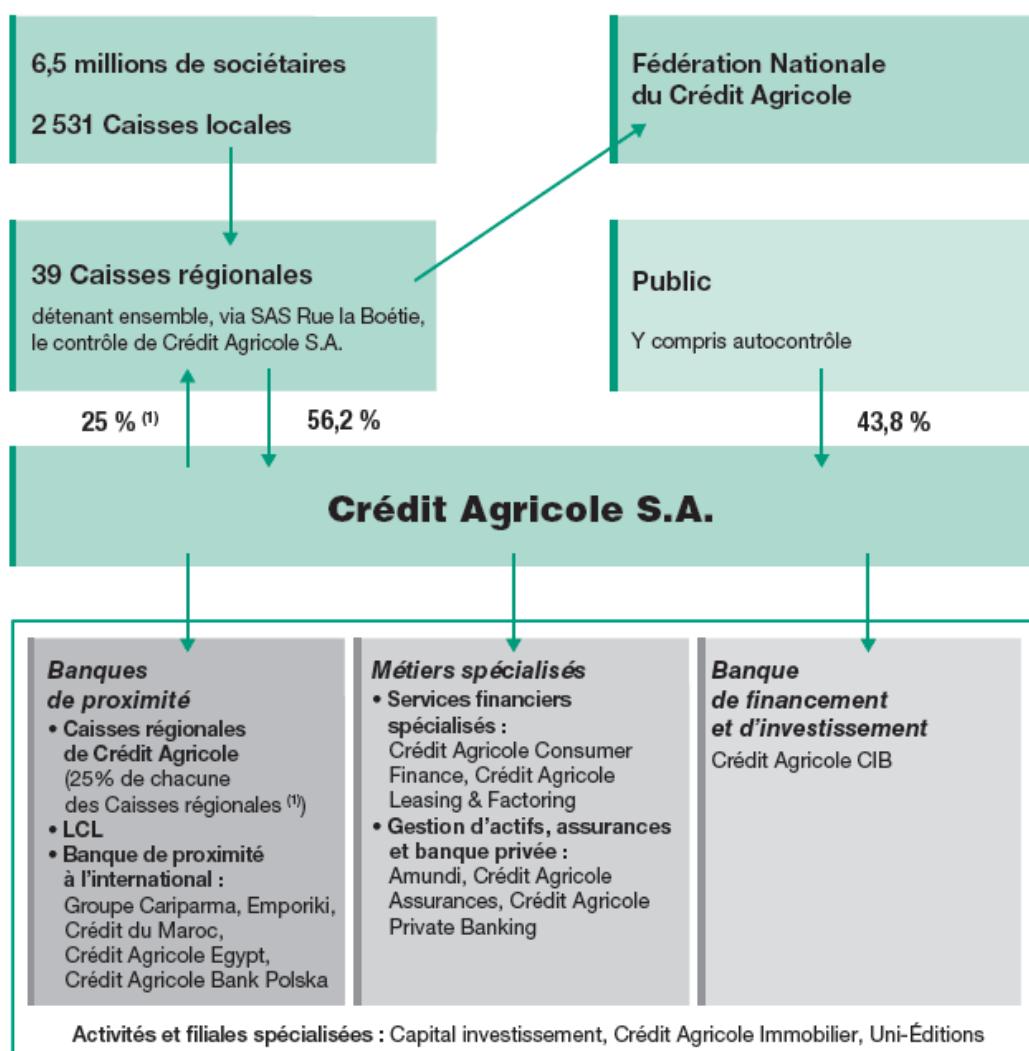
#### ***Un groupe bancaire d'essence mutualiste***

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités. Les Caisse locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 6,5 millions de sociétaires qui élisent quelques 32 200 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisse régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice. La SAS Rue La Boétie, détenue par les Caisse régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisse régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du groupe Crédit Agricole veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (Art L511-31 et Art L511-32), à la cohésion du réseau du groupe Crédit Agricole (tel que défini par l'article R512-18 du Code monétaire et financier), au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. dispose des attributs du pouvoir et à la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

# Organisation du groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A.

Le périmètre du groupe Crédit Agricole rassemble Crédit Agricole S.A., l'ensemble des Caisses régionales et des Caisses locales, ainsi que leurs filiales



Au 31 décembre 2011

(1) À l'exception de la Caisse régionale de la Corse. Le pourcentage de détention exact de chacune est détaillé dans la note 12 des états financiers.

## ***Relations internes au Crédit agricole***

### ➤ **Mécanismes financiers internes**

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

- **Comptes ordinaires des Caisse régionales**

Les Caisse régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires » et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur les établissements de crédit » ou « Dettes envers les établissements de crédit ».

- **Comptes d'épargne à régime spécial**

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisse régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

- **Comptes et avances à terme**

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisse régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisse régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisse régionales, sous forme d'avances, dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25%, puis 33% et, depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisse régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de replacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisse régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisse régionales par Crédit Agricole S.A.

- **Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisse régionales**

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisse régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit

Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

- **Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.**

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

- **Opérations en devises**

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

- **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Dettes subordonnées ».

- **Couverture des risques de liquidité et de solvabilité**

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (« FRBLS ») destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation en 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un évènement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

- **Garanties Switch**

Le dispositif Switch, mis en place le 23 décembre 2011, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole SA, en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole.

Il permet le transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole SA dans les Caisses régionales, qui sont mises en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole SA. Ce transfert est réalisé vers les Caisses régionales via un mécanisme de garantie accordée par ces dernières à Crédit Agricole SA sur une valeur contractuelle plancher des valeurs de mises en équivalence des CCI/CCA émis par les Caisses régionales. Cette valeur est fixée à l'origine de l'opération.

La bonne fin du dispositif est garantie par la mise en place d'un dépôt de garantie versé par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA.

Ce contrat s'analyse en substance comme un droit complémentaire attaché aux 25% de CCI/CCA détenus par Crédit Agricole SA dans les Caisses régionales, et par conséquent il est lié à l'influence notable que Crédit Agricole SA exerce sur les Caisses régionales.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole SA de la baisse de valeur de mise en équivalence

globale des Caisses régionales. En effet, dès lors qu'une baisse de valeur est constatée, le mécanisme de garantie est actionné et Crédit Agricole SA perçoit une indemnisation prélevée sur le dépôt de garantie. En cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence globale, Crédit Agricole SA, de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

La durée de la garantie est de 15 ans au bout desquels elle peut être prolongée par tacite reconduction pour une durée d'un an renouvelable. Cette garantie peut être résiliée par anticipation, dans certaines conditions et avec l'accord préalable de l'ACP.

Le dépôt de garantie est rémunéré à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme. La garantie fait l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

Dans les comptes consolidés, le traitement comptable repose sur l'analyse en substance de la transaction : cela conduit à considérer que l'indemnisation issue de la mise en jeu des garanties et son remboursement lors du retour à meilleure fortune s'analysent comme un partage des résultats dont les impacts sont enregistrés en réserves consolidées au niveau des Caisses régionales et en résultat sur sociétés mises en équivalences dans les comptes consolidés de Crédit Agricole SA, compte tenu de l'influence notable exercée par Crédit Agricole SA. Le dépôt de garantie constitue une créance au coût amorti pour les Caisses régionales et symétriquement une dette au coût amorti pour Crédit Agricole SA. Les rémunérations sont respectivement enregistrées en PNB, à l'exception de la rémunération de la garantie qui est affectée au résultat des sociétés mises en équivalence chez Crédit Agricole SA.

#### ➤ **Informations relatives aux parties liées**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France dispose d'avances en comptes courants octroyées par ses Caisses Locales. L'encours au 31 décembre 2011 s'élève à 74 228 milliers d'euros (dont 2 486 milliers d'euros de dettes rattachées).

Le montant des parts sociales de la Caisse Régionale Val de France souscrites par les Caisses Locales s'élève à 30 188 milliers d'euros.

# ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## COMPTE DE RESULTAT

	Notes	12/2011	12/2010
<i>(en milliers d'euros)</i>			
PRODUITS D'INTÉRÊTS & ASSIMILÉS	4.1	297 885	284 657
CHARGES D'INTÉRÊTS & ASSIMILÉS	4.1	-158 632	-147 473
COMMISSIONS PRODUITS	4.2	121 031	122 049
COMMISSIONS CHARGES	4.2	-14 720	-14 372
GAINS OU PERTES NETS SUR INSTR FIN À LA JV PAR RÉSULTAT	4.3	436	696
GAINS OU PERTES NETS SUR AFS	4.4 - 6.4	11 528	15 155
PRODUITS DES AUTRES ACTIVITÉS	4.5	2 365	2 807
CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS	4.5	-1 235	-2 697
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>258 658</b>	<b>260 822</b>
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	4.6 - 7.1 - 7.4	-122 614	-117 922
DOT AUX AMORT ET AUX DÉPR SUR IMMO INCORP ET CORP	4.7	-6 987	-7 448
<b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>129 057</b>	<b>135 452</b>
COÛT DU RISQUE	4.8	-4 071	-19 384
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	4.10	<b>124 986</b>	<b>116 068</b>
QUOTE PART DE RÉSULTAT DES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE			
GAINS OU PERTES SUR AUTRES ACTIFS	4.9	6	528
VARIATION DE VALEUR DES ÉCARTS D'ACQUISITION			
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔT</b>	4.10	<b>124 992</b>	<b>116 596</b>
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	4.10	-38 803	-34 566
RÉSULTAT NET D'IMPÔT DES ACT ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSION			
<b>RÉSULTAT NET</b>	4.10	<b>86 189</b>	<b>82 030</b>
RÉSULTAT NET - PART MINORITAIRES	4.10	0	0
<b>RÉSULTAT NET - PART GROUPE</b>		<b>86 189</b>	<b>82 030</b>

**RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES  
DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES**

Actifs donnés en garantie de passif	Notes	12/2011	12/2010
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Réserves de conv. - part Gp			
Réserves IAS liées aux actifs disponibles à la vente		-4 833	-3 918
Réserves IAS liées aux instruments dérivés			436
Réserves IAS gains / pertes actuar sur avantage post emploi		259	69
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du groupe, hors entités mises en équivalence</b>		<b>-4 574</b>	<b>-3 413</b>
QP gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence			
<b>Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du groupe</b>	<b>4.11</b>	<b>-4 574</b>	<b>-3 413</b>
Résultat de l'exercice - part groupe		86 189	82 030
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du groupe</b>		<b>81 615</b>	<b>78 617</b>
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part des minoritaires			
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>		<b>81 615</b>	<b>78 617</b>

Les montants sont présentés net d'impôts.

## BILAN ACTIF

	Notes	12/2011	12/2010
<i>(en milliers d'euros)</i>			
CAISSE, BANQUE CENTRALES	6.1	24 865	22 611
ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	6.2	12 696	22 261
INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	3.2 - 3.4	115 775	82 327
ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE	6.4 - 6.6	755 676	728 402
PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	3.1 - 3.3 - 6.5 - 6.6	551 193	333 245
PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE	3.1 - 3.3 - 6.5 - 6.6	5 727 295	5 491 515
ECCART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX	3.2 - 3.4	50 734	32 905
ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'À ECHEANCE	6.6 - 6.8	192 941	184 601
ACTIFS D'IMPÔTS COURANTS	6.10	9 472	21 961
ACTIFS D'IMPÔTS DIFFERES	6.10	27 399	29 182
COMPTEES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	6.11	115 360	156 975
ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ÊTRE CEDES			
PARTICIPATION AUX BENEFICES DIFFEREE			
PARTICPATIONS ET PARTS DANS LES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE			
IMMEUBLES DE PLACEMENT	6.12	48	49
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6.13	41 511	40 916
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6.13	822	807
ECART D'ACQUISITION			
<b>ACTIF</b>		<b>7 625 787</b>	<b>7 147 757</b>

## BILAN PASSIF

	Notes	12/2011	12/2010
<i>(en milliers d'euros)</i>			
BANQUES CENTRALES			
PASSIFS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	6.2	3 463	2 079
INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	3.2 - 3.4	62 835	47 431
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	3.3 - 6.7	3 937 879	3 630 999
DETTES ENVERS LA CLIENTELE	3.1 - 3.3 - 6.7	2 189 000	2 115 729
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	3.2 - 3.3 - 6.9	22 949	11 944
ECART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX	3.4	101 227	63 841
PASSIFS D'IMPÔTS COURANTS	6.10		32 542
PASSIFS D'IMPÔTS DIFFERES	6.10		
COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	6.11	124 956	145 335
DETTES LIEES AUX ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ÊTRE CEDES			
PROVISION TECHNIQUE DES ENTREPRISES D'ASSURANCE			
PROVISIONS	6.14	12 662	13 412
DETTES SUBORDONNEES	3.2 - 3.3 - 6.9	13 742	13 742
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>6.15</b>	<b>1 157 074</b>	<b>1 070 703</b>
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		1 157 064	1 070 693
CAPITAL ET RESERVES LIEES		267 602	253 968
RESERVES CONSOLIDÉES		797 626	724 474
GAINS ET PERTES LATENTS OU DIFFERES PART DU GROUPE		5 647	10 221
RESULTAT DE L'EXERCICE - PART DU GROUPE		86 189	82 030
INTERÊTS MINORITAIRES		10	10
<b>PASSIF</b>		<b>7 625 787</b>	<b>7 147 757</b>

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital et réserves liées			Capital et Réserves conso. part du Groupe	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat net part du groupe	Total des capitaux propres part du groupe	Capitx propres part des minorit.	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et Réserves conso. liées au capital (1)	Elim. des titres auto-détenus						
<i>(en milliers d'euros)</i>									
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2010</b>	<b>89 242</b>	<b>880 630</b>	<b>-19</b>	<b>969 853</b>	<b>13 634</b>		<b>983 487</b>	<b>10</b>	<b>983 497</b>
Augmentation de capital	17 590		-33	17 557			17 557		17 557
Variation des titres auto détenus		-8 544		-8 544			0		0
Dividendes versés en 2010							-8 544		-8 544
Dividendes reçus des CR et filiales							0		0
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires							0		0
Mouvements liés aux stock options							0		0
<b><i>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</i></b>	<b>17 590</b>	<b>-8 544</b>	<b>-33</b>	<b>9 013</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>9 013</b>	<b>0</b>	<b>9 013</b>
<b><i>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i></b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-3 413</b>	<b>0</b>	<b>-3 413</b>	<b>0</b>	<b>-3 413</b>
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence							0		0
Résultat au 31/12/2010						82 030	82 030		82 030
Autres variations		-424		-424				-424	-424
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2010</b>	<b>106 832</b>	<b>871 662</b>	<b>-52</b>	<b>978 442</b>	<b>10 221</b>	<b>82 030</b>	<b>1 070 693</b>	<b>10</b>	<b>1 070 703</b>
Affection du résultat 2010		82 030		82 030		-82 030	0		0
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2011</b>	<b>106 832</b>	<b>953 692</b>	<b>-52</b>	<b>1 060 472</b>	<b>10 221</b>	<b>0</b>	<b>1 070 693</b>	<b>10</b>	<b>1 070 703</b>
Augmentation de capital	13 634			13 634			13 634		13 634
Variation des titres auto détenus		-8 874		-8 874			0		0
Dividendes versés en 2011							-8 874		-8 874
Dividendes reçus des CR et filiales							0		0
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires							0		0
Mouvements liés aux stock options							0		0
<b><i>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</i></b>	<b>13 634</b>	<b>-8 874</b>	<b>0</b>	<b>4 760</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 760</b>	<b>0</b>	<b>4 760</b>
<b><i>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i></b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-4 574</b>	<b>0</b>	<b>-4 574</b>	<b>0</b>	<b>-4 574</b>
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence							0		0
Résultat au 31/12/2011						86 189	86 189		86 189
Autres variations		-4		-4				-4	-4
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2011</b>	<b>120 466</b>	<b>944 814</b>	<b>-52</b>	<b>1 065 228</b>	<b>5 647</b>	<b>86 189</b>	<b>1 157 064</b>	<b>10</b>	<b>1 157 074</b>

(1) réserves consolidées avant élimination des titres d'auto-contrôle

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

Les montants sortis des capitaux propres par transfert en compte de résultat et relatifs à des couvertures de flux de trésorerie sont positionnés en Produit Net Bancaire.

L'augmentation de capital (13.634 milliers d'euros) correspond aux souscriptions de parts sociales caisses locales par les clients sur l'exercice 2011.

Les capitaux propres du Groupe s'élèvent à 1 157 074 milliers d'euros. Ils augmentent de 86 371 milliers d'euros depuis la clôture de l'exercice précédent (soit + 8%). Cette hausse s'explique principalement par:

- le résultat net consolidé au 31 décembre 2011, qui s'élève à 86 189 milliers d'euros,
- les dividendes versés à Crédit Agricole SA et aux sociétaires des Caisses locales, qui s'élèvent à 8 874 milliers d'euros.

## **TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE**

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de *[l'entité]* en ce compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans ce compartiment.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

	31/12/2011	31/12/2010
<i>(en milliers d'euros)</i>		
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>124 992</b>	<b>116 596</b>
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	6 988	7 450
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	3 558	18 001
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	875	-678
Quote-part de résultat lié aux sociétés mises en équivalence	533	534
Résultat net des activités d'investissement	16 778	-2 634
Résultat net des activités de financement	28 732	22 673
Autres mouvements	36 986	68 550
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements</b>	<b>-172 749</b>	<b>-184 794</b>
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	-81	-80 137
Flux liés aux opérations avec la clientèle	1 399	-7 504
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-57 635	-33 784
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-192 080	-237 669
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	-38 356	-98 400
Impôts versés	-5 289	-367
<b>Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>-7 592</b>	<b>-4 198</b>
<b>TOTAL Flux net de trésorerie généré par l'activité OPERATIONNELLE (A)</b>	<b>-12 881</b>	<b>-4 565</b>
<b>Flux liés aux participations (1)</b>	<b>4 812</b>	<b>9 056</b>
<b>Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>-533</b>	<b>-534</b>
<b>TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)</b>	<b>4 279</b>	<b>8 522</b>
<b>Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (2)</b>		
<b>Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement</b>		
<b>Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)</b>		
<b>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)</b>	<b>-46 958</b>	<b>-94 443</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>37 244</b>	<b>131 687</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	22 611	25 552
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	14 633	106 135
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>-9 714</b>	<b>37 244</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	24 865	22 611
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	-34 579	14 633
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE</b>	<b>-46 958</b>	<b>-94 443</b>

(1) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2.2. Au cours de l'année 2011, l'impact des acquisitions sur la trésorerie de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutual Val de France s'élève à 6 100 K€, portant notamment sur les opérations suivantes :

Val de France Expansion 3000 K€

Val de France Immobilier 1000 K€

SEMCAD 56 K€

Logiciel Immo 12 K€

Sacam Avenir 469 K€

Fiatnet 754 K€

Sacam International 809 K€ (libération de 1 264 196 titres)

(2) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des sociétaires comprend le paiement des intérêts versés aux porteurs de parts sociales, à hauteur de 8 874 K€ pour l'année 2011 ; ainsi que les souscriptions de parts sociales pour un montant de 13 634 milliers d'euros.

# NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

---

## 1. *Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés.*

### 1.1. Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2011 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2010

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2011 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2011. Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1 <sup>ère</sup> application : exercices ouverts à compter du
Amendement de la norme IAS 32, relatif au classement des émissions de droits de souscription d'actions.	23 décembre 2009 (UE n° 1293/2009)	1 <sup>er</sup> janvier 2011
Amendement des normes IFRS 1R, relatif à des exemptions de fournir des informations comparatives sur les instruments financiers pour les premiers adoptants.	30 juin 2010 (UE n° 574/2010)	1 <sup>er</sup> janvier 2011
Amendement de la norme IAS 24, relatif à l'information au titre des parties liées sous forme d'organisme d'Etat.	19 juillet 2010 (UE 632/2010)	1 <sup>er</sup> janvier 2011
Amendement de l'interprétation IFRIC 14, relatif à la reconnaissance des actifs de régimes à prestations définies.	19 juillet 2010 (UE 633/2010)	1 <sup>er</sup> janvier 2011
Interprétation d'IFRIC 19, relative à l'extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres.	23 juillet 2010 (UE n° 662/2010)	1 <sup>er</sup> janvier 2011
Amendements portant améliorations annuelles (2008-2010) modifiant les normes et interprétations suivantes : IFRS 1, IFRS 3R, IFRS 7, IAS 1, IAS 27, IAS 34, IFRIC13	18 février 2011 UE n° 149/2011	1 <sup>er</sup> janvier 2011

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique. Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1 <sup>ère</sup> application obligatoire : exercices ouverts à compter du
Amendement d'IFRS 7 sur les transferts d'actifs financiers	22 novembre 2011 (UE n°1205/2011)	1 <sup>er</sup> janvier 2012

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et sa situation nette

Enfin, les normes et interprétations publiées par lIASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2011.

## 1.2. Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n°2009-R.04 du 2 juillet 2009.

## 1.3. Principes et méthodes comptables

### ➤ Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de stock-options ;
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance;

- les dépréciations des créances irrécouvrables ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés
- la valorisation des entités mises en équivalence.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

### ➤ **Instruments financiers (IAS 32 et 39)**

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

#### ✓ **Titres à l'actif**

- Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définies par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.
  - Actifs financiers à la juste valeur par résultat / affectation par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra

être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

A ce titre, de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France a utilisé cette comptabilisation à la juste valeur par option pour les actifs suivants :

- Force Clic euro pour un montant de 1 000 milliers d'euros
- BMTN Bull Dividende pour un montant de 5 000 milliers d'euros
- Protection boost actions pour 893 milliers d'euros

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

- o Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » (applicable aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- o Prêts et créances

La catégorie « Prêts et créances » enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille « Prêts et créances » sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres ».

- Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Pour les titres de capitaux propres, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30% au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme.

Au-delà de ces critères, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50% ou observée pendant plus de 3 ans.

Les titres non cotés SAS Rue la Boétie, classés en AFS ont une « nature particulière » ils sont essentiels à la structure mutualiste du groupe. Leur détention permet d'assurer la stabilité et la cohésion au sein des différentes entités du Groupe. Compte tenu du contexte de crise financière et de la volatilité des marchés constatée ces dernières années, le calibrage de la durée d'observation pour ces titres stratégiques doit être modifié dans la mesure où la période de 3 ans

ne permet plus – dans ce contexte – d’appréhender les caractéristiques spécifiques de ces titres, qui, par ailleurs, ne peuvent être librement cédés par les Caisses régionales sur le marché. Ainsi, une indication objective de baisse prolongée est dorénavant constatée lorsque la situation de moins-value latente de ces titres au regard de leur valeur comptable s’étend sur une période de plus de 10 ans (qui correspond mieux à la nature de ces titres particuliers)

Cette évolution est sans impact sur les états financiers de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s’appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation se fait :

- pour les titres évalués au coût amorti via l’utilisation d’un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d’amélioration ultérieure,
  - pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d’amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.
- Date d’enregistrement des titres

Crédit Agricole S.A. enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances ». Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

#### ✓ **Reclassements d’actifs financiers**

Conformément à l’amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l’Union européenne en octobre 2008, il est autorisé d’opérer les reclassements suivants :

- des catégories « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « Actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « Prêts et créances », si l’entité a désormais l’intention et la capacité de conserver l’actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu’à l’échéance et si les critères d’éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les catégories « Actifs financiers disponibles à la vente » ou « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d’éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti, selon le cas, de l’actif financier reclassé.

Les informations sur les reclassements réalisés par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France en application de la norme IAS 39 sont données dans la note 9.

#### ✓ **Activité de crédits**

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie « Prêts et créances ». Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l’initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d’intérêt effectif. Le taux d’intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l’encours net d’origine. Ce taux inclut les décomptes ainsi

que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant. Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

- Crédances dépréciées

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « Prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations, égales à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances assorties de dépréciations et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes ;
- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires. Cela concerne notamment les créances en souffrance.

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

- Crédances dépréciées sur base individuelle

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de location-financement immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits) ;

- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Le classement pour une contrepartie donnée d'encours en encours dépréciés entraîne par « contagion » un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution.

Dans le cas d'une créance restructurée maintenue en créance dépréciée, la décote ne fait pas l'objet d'une comptabilisation séparée et est comptabilisée par le biais de la dépréciation.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France constitue les dépréciations correspondant, en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours dépréciés.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Dans le cas de créances restructurées, pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) du fait d'un risque de contrepartie, tout en reclassant l'encours en créances saines, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est enregistrée en coût du risque.

Cette décote correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

- Créances dépréciées sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives telles que :

- Dépréciations sur encours en souffrance :

Les dépréciations sur ces encours sont calculées à partir de modèles Bâle II.

Dans le cadre du projet Bâle II, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues d'un coefficient correcteur, reflet du jugement expérimenté de la Direction, destiné à prendre en

compte divers paramètres absents des modèles Bâle II, tels que l'extension au-delà d'un an de l'horizon de pertes attendues, ainsi que divers facteurs économiques, conjoncturels ou autres.

- Autres dépréciations sur base collective :

Par ailleurs, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles.

Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France a doté une provision filière portant sur les secteurs CHR, boulangerie, LBO, agences immobilières, céréales.

- Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat.

En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini.

En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

## ✓ **Passifs financiers**

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêtés comptables ;
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

- Titres au passif

- Distinction dettes – capitaux propres

Un instrument de dettes ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

✓ **Produits de la collecte**

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des « Dettes envers la clientèle» malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales.

La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.17.

✓ **Instruments dérivés**

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

- La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite « carve out »).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclasés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écart de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement.

- couverture de juste valeur: seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres AFS, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.
- couverture de flux de trésorerie: l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

- couverture d'investissement net à l'étranger: Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

- Dérivés incorporés :

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé.

Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les 3 conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

#### ✓ **Détermination de la juste valeur des instruments financiers**

Les justes valeurs des instruments financiers sont déterminées conformément aux dispositions d'IAS 39 et sont présentées selon la hiérarchie définie par IFRS 7.

Le Groupe applique par ailleurs la recommandation en matière de valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur publiée par l'AMF, le CNC et l'ACAM le 15 octobre 2008.

Lorsque la méthode de valorisation d'un instrument financier est la juste valeur, la norme IAS 39 considère que la meilleure indication pour déterminer celle-ci est l'existence de cotations publiées sur un marché actif.

IAS 39 précise qu'en l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

- Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des prix cotés (non ajustés) sur un marché actif.

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur un marché actif. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, retiennent des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- Niveau 3: justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de

capitaux propres :

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur. Il s'agit principalement de titres de participation de sociétés non cotées sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile.

#### ✓ Gains ou pertes nets sur instruments financiers

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente :

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

#### ✓ Compensation des actifs et passifs financiers

Conformément à la norme IAS 32, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire à tout moment de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

#### ✓ Garanties financières données

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ; ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

### ✓ **Décomptabilisation des instruments financiers**

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et,
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

### ➤ **Provisions (IAS 37 et 19)**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un évènement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à

l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies au point 6.14.

## ➤ Avantages au personnel (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice ;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

### ✓ Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi, les indemnités de fin de contrats et avantages sur capitaux propres, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les rémunérations différées de plus de douze mois.

### ✓ Avantages postérieurs à l'emploi

- Engagement en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière - régimes à prestations définies

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projétées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute depuis le 01/01/2010 la totalité des écarts actuariels constatés en gains et parties comptabilisés directement en capitaux propres et non plus en résultat.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'ADICAM.

- Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

### ➤ Impôts courants et différés

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice

imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale du goodwill ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins latentes est-elle reclassée en déduction de celles-ci.

Les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 10% de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
  - a) soit sur la même entité imposable,
  - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

#### ➤ Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)

Le groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles. Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il

convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	40 ans
Second œuvre	25 ans
Installations techniques	10 ans
Agencements	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériel spécialisé	2 à 5 ans

Les éléments dont dispose la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

#### ➤ Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

#### ➤ Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique « commissions » et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :
  - a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.

Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :

  - i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
  - ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
  - iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pourachever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable ;
  - b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

## ➤ Contrats de location (IAS 17)

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;
- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :
  - a) l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice,
  - b) la valeur nette comptable des immobilisations louées,
  - c) la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au

financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

#### ➤ **Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)**

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes « Actifs non courants destinés à être cédés » et « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparé ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou,
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

### **1.4. Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31)**

#### ➤ **Périmètre de consolidation**

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels.

#### ✓ **Consolidation des Caisses régionales**

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement

et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Val de France représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

#### ✓ **Notions de contrôle**

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le caractère significatif de cet impact est apprécié au travers de trois principaux critères exprimés en pourcentage du bilan, de la situation nette et du résultat consolidés.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val

de France est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans une entité. par le SIC 12.

#### ✓ **Exclusions du périmètre de consolidation**

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 1 et IAS 31 § 1, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

#### ➤ **Méthodes de consolidation**

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France ;
- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidé.

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IAS 27 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte désormais de l'évolution du goodwill.

#### ➤ **Retraitements et éliminations**

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

## 2. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2011 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 12.

### 2.1 Opérations de titrisation et fonds dédiés

Le fonds commun de placement Val de France Rendement est consolidé depuis le 30/06/2010.

### 2.2 Participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement

Au 31 décembre 2011, les principales participations non consolidées pour lesquelles le pourcentage de contrôle est supérieur à 20% et dont la valeur au bilan est significative sont les suivantes :

Nom de l'entité	valeur au bilan en K€	% de contrôle
EURL Boutet	8	100%
SAS Crédit Agricole Immobilier	3000	100%
SAS Val de France Expansion	5000	100%
CARCIE	210	21%

Ces entités sont exclues du périmètre de consolidation car leur contribution est non significative.

## 3. Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

La gestion des risques bancaires au sein de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutual Val de France est assurée par la direction des crédits, des risques et de l'organisation qui est rattachée au Directeur général et qui a pour mission d'assurer la maîtrise des risques de crédit, de marchés et opérationnels ainsi que le pilotage des projets impactant ces risques.

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « facteurs de risque », comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilation comptables continuent néanmoins de figurer dans les Etats financiers.

### 3.1. Risque de crédit

(cf. *Rapport de gestion chapitre 5.1* )

**Le risque de crédit** se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un Etat et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés non utilisés. Ce

risque englobe également le risque de règlement livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

### ***Exposition maximale au risque de crédit***

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

Exposition maximale au risque de crédit	12/2011	12/2010
(en milliers d'euros)		
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	10 634	9 661
Instruments dérivés de couverture	115 775	82 327
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	302 703	283 617
Prêts et créances sur les établissements de crédit hors opérations internes	1 487	19
Prêts et créances sur la clientèle	5 727 295	5 491 515
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	192 941	184 601
<b>Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)</b>	<b>6 350 835</b>	<b>6 051 740</b>
Engagements de financement donnés hors opérations internes	920 168	813 048
Engagements de garantie financière donnés hors opérations internes	89 837	89 953
Provisions - Engagements par signature	-1 724	-1 428
<b>Exposition des engagements de hors bilan (nets de provisions)</b>	<b>1 008 281</b>	<b>901 573</b>
<b>TOTAL Exposition nette</b>	<b>7 359 116</b>	<b>6 953 313</b>

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques

### ***Concentrations par agents économiques de l'activité de crédit***

#### **Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole) :**

**AU 31/12/2011**

Prêts et créances sur les EC et la clientèle par agent économique	Encours Bruts	Dont encours dépréciés	dépréciation individuelle	Dépréciation collective	Total
(en milliers d'euros)					
Administrations centrales	6 347				6 347
Etablissements de crédit	1 487				1 487
Institutions non établissements de crédit	795 587	5 400	1 567		794 020
Grandes entreprises	1 034 919	41 001	31 256	17 357	986 306
Clientèle de détail	4 041 907	79 096	52 191	49 094	3 940 622
Banques centrales					0
<b>TOTAL (1)</b>	<b>5 880 247</b>	<b>125 497</b>	<b>85 014</b>	<b>66 451</b>	<b>5 728 782</b>

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les créances rattachées

AU 31/12/2010

Prêts et créances sur les EC et la clientèle par agent économique	Encours Bruts	Dont encours dépréciés	dépr indiv	dépr coll	Total
(en milliers d'euros)					
Administrations centrales	11 329				11 329
Etablissements de crédit	19				19
Institutions non établissements de crédit	736 504	3 650	1 087		735 417
Grandes entreprises	1 090 741	44 764	33 514	10 130	1 047 097
Clientèle de détail	3 777 960	75 093	48 199	57 456	3 672 305
Banques centrales					0
<b>TOTAL</b>	<b>5 616 553</b>	<b>123 507</b>	<b>82 800</b>	<b>67 586</b>	<b>5 466 167</b>
Créances rattachées nettes					25 367
<b>Valeurs au bilan</b>					<b>5 491 534</b>

### Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique :

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique	12/2011	12/2010
(en milliers d'euros)		
<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT EN FAVEUR DE LA CLIENTELE</b>		
Administrations centrales	1 789	3 401
Etablissements de crédit		
Institutions non établissements de crédit	279 714	210 936
Grandes entreprises	235 679	188 184
Clientèle de détail	402 986	410 527
Banques centrales - hors IG		
<b>TOTAL</b>	<b>920 168</b>	<b>813 048</b>
<b>ENGAGEMENTS DE GARANTIE EN FAVEUR DE LA CLIENTELE</b>		
Administrations centrales	9 113	
Etablissements de crédit		
Institutions non établissements de crédit	157	4 522
Grandes entreprises	72 659	75 825
Clientèle de détail	7 845	9 606
Banques centrales - hors IG		
<b>TOTAL</b>	<b>89 774</b>	<b>89 953</b>

### Dettes envers la clientèle par agent économique

Dettes envers la clientèle - ventilation par agent économique	12/2011	12/2010
(en milliers d'euros)		
Administrations centrales		
Etablissements de crédit		
Institutions non établissements de crédit	1 244	2 955
Grandes entreprises	403 572	377 829
Clientèle de détail	1 784 184	1 726 149
Banques centrales - hors IG		
<b>TOTAL</b>	<b>2 189 000</b>	<b>2 106 933</b>
Dettes rattachées		8 796
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>2 189 000</b>	<b>2 115 729</b>

**Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit**

**Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)**

**AU 31/12/2011**

Prêts et créances sur les EC et la clientèle par zone géographique	Encours Bruts	Dont encours dépréciés	Dépréciations / encours dépréciés	Total
(en milliers d'euros)				
France (y compris Dom Tom)	5 860 932	125 141	-84 772	5 776 160
Autres pays de l'UE	8 321	231	-231	8 090
Autres pays de l'Europe	845			845
Amérique du Nord	8 009	121	-8	8 001
Amérique centrale et du Sud				0
Afrique et Moyen Orient	1 256	3	-2	1 254
Japon	19			19
Asie et Océanie (hors Japon)	864			864
<b>TOTAL (1)</b>	<b>5 880 247</b>	<b>125 497</b>	<b>-85 014</b>	<b>5 795 233</b>
Dépréciations sur base collective				-66 451
<b>VALEURS AU BILAN</b>				<b>5 728 782</b>

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les créances rattachées

**AU 31/12/2010**

Prêts et créances sur les EC et la clientèle par zone géographique	Encours Bruts	Dont encours dépréciés	Dépréciations / encours dépréciés	Total
(en milliers d'euros)				
France (y compris Dom Tom)	5 596 825	123 165	-82 610	5 514 215
Autres pays de l'UE	8 748	209	-185	8 563
Autres pays de l'Europe	614			614
Amérique du Nord	7 849	131	-4	7 845
Amérique centrale et du Sud	284			284
Afrique et Moyen Orient	1 275	2	-1	1 274
Japon	26			26
Asie et Océanie (hors Japon)	932			932
<b>TOTAL</b>	<b>5 616 553</b>	<b>123 507</b>	<b>-82 800</b>	<b>5 533 753</b>
Dépréciations sur base collective				-67 586
Créances rattachées nettes				25 367
<b>VALEURS AU BILAN</b>				<b>5 491 534</b>

**Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique :**

Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique	12/2011	12/2010
(en milliers d'euros)		
<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT EN FAVEUR DE LA CLIENTELE</b>		
France (y compris Dom Tom)	919 793	812 482
Autres pays de l'UE	233	412
Autres pays de l'Europe	30	44
Amérique du Nord	27	34
Amérique centrale et du Sud	5	9
Afrique et Moyen Orient	69	59
Japon		
Asie et Océanie (hors Japon)	11	8
Organismes supra-nationaux		
<b>TOTAL</b>	<b>920 168</b>	<b>813 048</b>
<b>ENGAGEMENTS DE GARANTIE EN FAVEUR DE LA CLIENTELE</b>		
France (y compris Dom Tom)	89 774	89 953
Autres pays de l'UE		
Autres pays de l'Europe		
Amérique du Nord		
Amérique centrale et du Sud		
Afrique et Moyen Orient		
Japon		
Asie et Océanie (hors Japon)		
Organismes supra-nationaux		
<b>TOTAL</b>	<b>89 774</b>	<b>89 953</b>

**Dettes envers la clientèle par zone géographique**

Dettes envers la clientèle - ventilation par zone géographique	12/2011	12/2010
(en milliers d'euros)		
France (y compris Dom Tom)	2 178 754	2 097 575
Autres pays de l'UE	4 647	4 233
Autres pays de l'Europe	1 094	1 085
Amérique du Nord	1 911	1 472
Amérique centrale et du Sud	465	766
Afrique et Moyen Orient	1 791	1 651
Japon	20	15
Asie et Océanie (hors Japon)	318	136
<b>TOTAL</b>	<b>2 189 000</b>	<b>2 106 933</b>
<b>Dettes rattachées</b>		<b>8 796</b>
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>2 189 000</b>	<b>2 115 729</b>

**Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement**

**Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique**

	31/12/2011					31/12/2011	
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance						
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1an	> 1an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance		
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Instruments de capitaux propres					2 970	1 789	
Instruments de dette	0	0	0	0	0	0	
Administrations centrales					0		
Banques centrales					0		
Etablissements de crédit					0		
Institutions non établissements de crédit					0		
Grandes entreprises					0		
Clientèle de détail					0		
Prêts et avances	118 621	4 898	14	0	123 533	40 483	
Administrations centrales					0		
Banques centrales					0		
Etablissements de crédit					0		
Institutions non établissements de crédit	65 370				65 370	3 833	
Grandes entreprises	14 207	1 521			15 728	9 745	
Clientèle de détail	39 044	3 377	14		42 435	26 905	
<b>Total</b>	<b>118 621</b>	<b>4 898</b>	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>123 533</b>	<b>43 453</b>	
<b>Garanties non affectées</b>						<b>153 254</b>	

	31/12/2010					31/12/2010	
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance						
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1an	> 1an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance		
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Instruments de capitaux propres					1 188	1 485	
Instruments de dette	0	0	0	0	0	0	
Administrations centrales					0		
Banques centrales					0		
Etablissements de crédit					0		
Institutions non établissements de crédit					0		
Grandes entreprises					0		
Clientèle de détail					0		
Prêts et avances	112 079	17 154	568	0	129 801	40 707	
Administrations centrales					0		
Banques centrales					0		
Etablissements de crédit					0		
Institutions non établissements de crédit	32 751	13 912			46 663	2 563	
Grandes entreprises	18 840	615	1		19 456	11 250	
Clientèle de détail	60 488	2 627	567		63 682	26 894	
<b>Total</b>	<b>112 079</b>	<b>17 154</b>	<b>568</b>	<b>0</b>	<b>129 801</b>	<b>41 895</b>	
<b>Garanties non affectées</b>						<b>156 277</b>	

### 3.2. Risque de marché

(cf. *Rapport de gestion chapitre 5.2*)

**Le risque de marché** représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment :

- les taux d'intérêts : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt,
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise,
- les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

#### Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif :

Instruments dérivés de couverture - JV actif	12/2011						12/2011	12/2010
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	moins 1 an	de 1 à 5 ans	+ 5 ans	- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ 5 ans		
(en milliers d'euros)								
<b>Instrument de taux d'intérêt</b>	0	0	0	5 558	34 228	75 989	115 775	82 327
Futures							0	0
FRA							0	0
Swaps de taux d'intérêts				5 558	34 228	75 989	115 775	82 327
Options de taux							0	0
Caps-floors-collars							0	0
Autres instruments conditionnels							0	0
<b>Instruments de devises et or</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations fermes de change							0	0
Options de change							0	0
<b>Autres instruments</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés sur actions & indices boursiers							0	0
Dérivés sur métaux précieux							0	0
Dérivés sur produits de base							0	0
Dérivés de crédits							0	0
Autres							0	0
<b>Sous-total</b>				5 558	34 228	75 989	115 775	82 327
Opérations de change à terme							0	0
<b>Valeurs nettes au bilan</b>				5 558	34 228	75 989	115 775	82 327

Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif :

Instruments dérivés de couverture - JV Passif	12/2011						12/2011	12/2010
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	moins 1 an	de 1 à 5 ans	+ 5 ans	- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ 5 ans		
(en milliers d'euros)								
<b>Instrument de taux d'intérêt</b>	0	0	0	3 942	45 496	13 397	62 835	47 431
Futures							0	0
FRA							0	0
Swaps de taux d'intérêts				3 942	45 496	13 397	62 835	47 431
Options de taux							0	0
Caps-floors-collars							0	0
Autres instruments conditionnels							0	0
<b>Instruments de devises et or</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations fermes de change							0	0
Options de change							0	0
<b>Autres instruments</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés sur actions & indices boursiers							0	0
Dérivés sur métaux précieux							0	0
Dérivés sur produits de base							0	0
Dérivés de crédits							0	0
Autres							0	0
<b>Sous-total</b>				3 942	45 496	13 397	62 835	47 431
Opérations de change à terme							0	0
<b>Valeurs nettes au bilan</b>				3 942	45 496	13 397	62 835	47 431

## Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif :

Instruments dérivés de transaction - JV Actif	2011.12						2011.12	2010.12
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	moins 1 an	de 1 à 5 ans	+ 5 ans	- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ 5 ans		
(en milliers d'euros)								
<b>Instrument de taux d'intérêt</b>	0	0	0	58	1 654	1 752	3 463	2 079
Futures							0	0
FRA							0	0
Swaps de taux d'intérêts				58	1 633	1 752	3 442	2 055
Options de taux							0	0
Caps-floors-collars					21		21	24
Autres instruments conditionnels							0	0
<b>Instruments de devises et or</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations fermes de change							0	0
Options de change							0	0
<b>Autres instruments</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés sur actions & indices boursiers							0	0
Dérivés sur métaux précieux							0	0
Dérivés sur produits de base							0	0
Dérivés de crédits							0	0
Autres							0	0
<b>Sous-total</b>				58	1 654	1 752	3 463	2 079
Opérations de change à terme							0	0
<b>Valeurs nettes au bilan</b>				58	1 654	1 752	3 463	2 079

## Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif :

Instruments dérivés de transaction - JV Passif	2011.12						2011.12	2010.12
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	moins 1 an	de 1 à 5 ans	+ 5 ans	- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ 5 ans		
(en milliers d'euros)								
<b>Instrument de taux d'intérêt</b>	0	0	0	58	1 654	1 752	3 463	2 079
Futures							0	0
FRA							0	0
Swaps de taux d'intérêts				58	1 633	1 752	3 442	2 055
Options de taux							0	0
Caps-floors-collars					21		21	24
Autres instruments conditionnels							0	0
<b>Instruments de devises et or</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations fermes de change							0	0
Options de change							0	0
<b>Autres instruments</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés sur actions & indices boursiers							0	0
Dérivés sur métaux précieux							0	0
Dérivés sur produits de base							0	0
Dérivés de crédits							0	0
Autres							0	0
<b>Sous-total</b>				58	1 654	1 752	3 463	2 079
Opérations de change à terme							0	0
<b>Valeurs nettes au bilan</b>				58	1 654	1 752	3 463	2 079

## Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

Opérations sur Instruments dérivés - montant des engagements	12/2011	12/2010
(en milliers d'euros)		
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	<b>2 334 937</b>	<b>2 177 717</b>
Futures		
FRA		
Swaps de taux d'intérêts	2 328 731	2 170 219
Options de taux, Caps-floors-collars, Autres instruments conditionnels	6 206	7 498
<b>Instruments de devises et or</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Opérations fermes de change		
Options de change		
<b>Autres instruments</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Dérivés sur actions & indices boursiers		
Dérivés sur métaux précieux		
Dérivés sur produits de base		
Dérivés de crédits		
Autres		
<b>Sous-total</b>	<b>2 334 937</b>	<b>2 177 717</b>
Opérations de change à terme	923	1 400
<b>TOTAL</b>	<b>2 335 860</b>	<b>2 179 117</b>

### Risque de change

(cf. Rapport de gestion chapitre 5.3)

### Contribution des différentes devises au bilan consolidé

Contribution des devises au bilan consolidé	12/2011		12/2010	
	Actif	Passif	Actif	Passif
(en milliers d'euros)				
EURO	7 621 608	7 620 610	7 144 346	7 144 346
YEN			19	19
DOLLAR US	3 106	4 104	3 144	3 153
AUTRES DEVISES	991	991	197	197
AUTRES DEVISES DE L'UE	82	82	51	42
<b>TOTAL</b>	<b>7 625 787</b>	<b>7 625 787</b>	<b>7 147 757</b>	<b>7 147 757</b>

### Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission

(en milliers d'euros)	31/12/2011			31/12/2010		
	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
EUR		13 720			13 720	
Autres devises de l'UE						
USD						
JPY						
Autres devises						
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>13 720</b>		<b>0</b>	<b>13 720</b>	<b>0</b>

(Total en principal, hors dettes rattachées non ventilables)

### 3.3. Risque de liquidité et de financement

(cf. Rapport de gestion chapitre 5.3)

**Le risque de liquidité et de financement** désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

#### Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

Prêts et créances sur les EC et sur la clientèle par durée résiduelle au 31/12/2011	=< 3 mois	> 3 mois =< 1 an	> 1 an =< 5 ans	> 5 ans	Total
(en milliers d'euros)					
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	63 024	9 331	208 378	270 460	551 193
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	420 634	640 203	1 972 240	2 845 683	5 878 760
<b>Total</b>	<b>483 658</b>	<b>649 534</b>	<b>2 180 618</b>	<b>3 116 143</b>	<b>6 429 953</b>
Dépréciations					-151 465
<b>Valeurs nettes au bilan</b>					<b>6 278 488</b>

Prêts et créances sur les EC et sur la clientèle par durée résiduelle au 31/12/2010	=< 3 mois	> 3 mois =< 1 an	> 1 an =< 5 ans	> 5 ans	Total
(en milliers d'euros)					
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	71 527	9 242	151 061	94 088	325 918
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	327 285	619 774	1 936 937	2 732 538	5 616 534
<b>Total</b>	<b>398 812</b>	<b>629 016</b>	<b>2 087 998</b>	<b>2 826 626</b>	<b>5 942 452</b>
Dépréciations		616 650	2 075 632	2 814 260	154 792
Créances rattachées		-19 698	-19 698	-19 698	37 100
<b>Valeurs nettes au bilan</b>					<b>5 824 760</b>

#### Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle

Dettes envers les EC et la clientèle par durée résiduelle au 31/12/2011	=< 3 mois	> 3 mois =< 1 an	> 1 an =< 5 ans	> 5 ans	Total
(en milliers d'euros)					
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 074 496	1 061 833	834 926	966 629	3 937 879
Dettes envers la clientèle	1 689 449	61 525	437 839	186	2 189 000
<b>Valeurs nettes au bilan (1)</b>	<b>2 763 945</b>	<b>1 123 358</b>	<b>1 272 765</b>	<b>966 815</b>	<b>6 126 879</b>

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les dettes rattachées

Dettes envers les EC et la clientèle par durée résiduelle au 31/12/2010	=< 3 mois	> 3 mois =< 1 an	> 1 an =< 5 ans	> 5 ans	Total
(en milliers d'euros)					
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	974 441	946 489	811 537	892 290	3 624 757
Dettes envers la clientèle	1 676 183	51 855	355 114	23 781	2 106 933
<b>Total</b>	<b>2 650 624</b>	<b>998 344</b>	<b>1 166 651</b>	<b>916 071</b>	<b>5 731 690</b>
Dettes rattachées					15 038
Valeur au bilan					<b>5 746 728</b>

## Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées par DRAC (en milliers d'euros)	12/2011				
	=< 3 mois	> 3 mois =< 1an	> 1 an =< 5 ans	> 5 ans	Total
Bons de caisse	410		2500		2 910
Titres du marché interbancaire					0
Titres de créances négociables	4 826	15 212			20 039
Emprunts obligataires					0
Autres dettes représentées par un titre					0
<b>Valeur au bilan</b>	<b>5 236</b>	<b>15 212</b>	<b>2 500</b>	<b>0</b>	<b>22 949</b>
<b>Dettes subordonnées</b>					
Dettes subordonnées à durée déterminée	22			13 720	13 742
Dettes subordonnées à durée indéterminée					0
Dépôt de garantie à caractère mutuel					0
Titres et emprunts participatifs					0
<b>Valeur au bilan</b>	<b>22</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>13 720</b>	<b>13 742</b>

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées par DRAC (en milliers d'euros)	12/2010				
	=< 3 mois	> 3 mois =< 1an	> 1 an =< 5 ans	> 5 ans	Total
Bons de caisse	482	250			732
Titres du marché interbancaire					0
Titres de créances négociables	8 150	3 000			11 150
Emprunts obligataires					0
Autres dettes représentées par un titre					0
<b>Total</b>	<b>8 632</b>	<b>3 250</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>11 882</b>
<b>Dettes rattachées</b>					62
<b>Valeur au bilan</b>					<b>11 944</b>
<b>Dettes subordonnées</b>					
Dettes subordonnées à durée déterminée				13 720	13 720
Dettes subordonnées à durée indéterminée					0
Dépôt de garantie à caractère mutuel					0
Titres et emprunts participatifs					0
<b>Valeur au bilan</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>13 720</b>	<b>13 720</b>
<b>Dettes rattachées</b>					22
<b>Valeur au bilan</b>					<b>13 742</b>

## Garanties financières en risque données par maturité attendue

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provision ou qui sont sous surveillance.

(en milliers d'euros)	31/12/2011				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
<b>Garanties financières données</b>	<b>1 724</b>				<b>1 724</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2010				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
<b>Garanties financières données</b>	<b>1 428</b>				<b>1 428</b>

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 « risque de marché ».

### 3.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

(cf. *Rapport de gestion chapitre 5.3*)

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une **relation de couverture** sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi

- de couverture de valeur,
- de couverture de résultats futurs,
- de couverture d'un investissement net en devise.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

#### **Couverture de juste valeur**

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

#### **Couverture de flux de trésorerie**

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

#### **Couverture d'un investissement net en devise**

Les couvertures d'un investissement net en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées à des détentions d'actifs ou de passifs dans des devises différentes de la devise de référence de l'entité.

#### **Instruments dérivés de couverture**

Instruments dérivés de couverture	12/2011		12/2010		
	Valeur de marché		Montant Notionnel	Valeur de marché	Montant Notionnel
	Positive	Négative		Positive	
(en milliers d'euros)					
<b>COUVERTURE DE JUSTE VALEUR</b>	<b>115 775</b>	<b>62 835</b>	<b>2 173 302</b>	<b>82 327</b>	<b>47 431</b>
Taux d'intérêt	115 775	62 835	2 173 302	82 327	47 431
Capitaux propres					
Change					
Crédit					
Matières premières					
Autres					
<b>COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Taux d'intérêt					
Capitaux propres					
Change					
Crédit					
Matières premières					
Autres					
<b>COUVERTURE D'INVESTISSEMENTS NETS DANS UNE ACTIVITE A L'ETRANGER</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE</b>	<b>115 775</b>	<b>62 835</b>	<b>2 173 302</b>	<b>82 327</b>	<b>47 431</b>
					<b>2 069 989</b>

### 3.5. Risques opérationnels

(cf. *Rapport de gestion chapitre 5.4*)

**Le risque opérationnel** correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

### 3.6. Gestion du capital et ratios réglementaires

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union européenne le 11 janvier 2006 prévoit des informations sur le capital et sa gestion. L'objectif de l'amendement est de fournir au lecteur des informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'émetteur. A ce sujet, des informations de nature qualitative et quantitative sont requises en annexe et notamment : données chiffrées récapitulatives sur les éléments gérés en tant que capital, description des éventuelles contraintes externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital (par exemple du fait d'obligations réglementaires), indication ou non du respect des contraintes réglementaires et en cas de défaut de respect, une indication des conséquences qui en découlent.

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomérats financiers », la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France est soumise au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens du règlement 90-02 et exigés par l'Autorité de contrôle prudentiel afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) (2006-48-CE et 2006-49 CE). Le texte définit les « exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement » et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Conformément à ces dispositions, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Toutefois, le régulateur a prolongé jusqu'au 31 décembre 2011 les exigences additionnelles de fonds propres au titre des niveaux planchers (l'exigence Bâle II ne pouvant être inférieure à 80% de l'exigence Bâle I).

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres durs (tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du Groupe et retraités notamment des gains et pertes latents,
- les fonds propres complémentaires (tier 2), limités à 100% du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées,
- les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (tier 3) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

Les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du tier 1 et du tier 2, conformément à la réglementation.

En application de la réglementation, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France doit respecter en permanence un ratio de fonds propres de base égal au moins à 4% et un ratio de solvabilité de 8%. En 2011 comme en 2010, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France a répondu aux exigences réglementaires.

#### **4. Notes relatives au compte de résultat**

##### **4.1. Produits et Charges d'intérêts**

Produits et charges d'intérêts	12/2011	12/2010
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Sur opérations avec les établissements de crédit	3 071	708
Sur opérations internes Crédit Agricole	14 152	12 486
Sur opérations avec la clientèle	228 813	223 019
Intérêts courus et échus sur actifs fin disponibles à la vente	31	12
Intérêts courus et échus sur actifs fin HTM	8 592	8 887
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	43 226	39 545
Opérations de location financement		
Autres intérêts et produits assimilés		
<b>Produits d'intérêts (1) (2)</b>	<b>297 885</b>	<b>284 657</b>
Sur opérations avec les établissements de crédit	-2 489	-331
Sur opérations internes Crédit Agricole	-95 349	-88 415
Sur opérations avec la clientèle	-22 676	-26 262
Sur dettes représentées par un titre	-324	-117
Sur dettes subordonnées	-533	-534
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-37 260	-31 814
Opérations de location financement		
Autres intérêts et charges assimilées	-1	
<b>Charges d'intérêts</b>	<b>-158 632</b>	<b>-147 473</b>

(1) dont 4 274 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2011 contre 4 320 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

(2) dont 4 738 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2011 contre 4 359 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

## 4.2. Commissions nettes

Commissions nettes (en milliers d'euros)	12/2011			12/2010		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	118	-2	116	187	-2	185
Sur opérations internes Crédit Agricole	21 649	-7 370	14 279	23 545	-7 232	16 313
Sur opérations avec la clientèle	25 353	-716	24 637	23 479	-619	22 860
Sur opérations sur titres	0	-4	-4	0	-4	-4
Sur opérations de change	42	0	42	24	0	24
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors-bilan	2 819	-548	2 271	2 549	-408	2 141
Sur moyens de paiements et autres prestations de services bancaires et financiers	67 901	-6 080	61 821	68 752	-6 106	62 646
Gestion d'OPCVM, fiducie & activités analogues	3 149	0	3 149	3 513	-1	3 512
<b>Produits nets des commissions</b>	<b>121 031</b>	<b>-14 720</b>	<b>106 311</b>	<b>122 049</b>	<b>-14 372</b>	<b>107 677</b>

## 4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat (en milliers d'euros)	12/2011		12/2010	
Dividendes reçus				
Variation à la JV "coupon plein" des A/P à la JV par RT - Nature		91		188
Variation à la JV "coupon plein" des A/P à la JV par RT - Option		231		413
Solde des opé de change et instruments fin. Assimilés		114		95
Résultat de la comptabilité de couverture				
<b>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>436</b>		<b>696</b>	

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

Profit net ou perte nette résultant de la comptabilité de couverture (en milliers d'euros)	12/2011			12/2010		
	Profits	Pertes	Net	Profits	Pertes	Net
<b>Couvertures de juste valeur</b>	<b>4 991</b>	<b>-4 991</b>	<b>0</b>	<b>3 849</b>	<b>-3 849</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	2 551	-2 440	111	2 257	-1 574	683
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	2 440	-2 551	-111	1 592	-2 275	-683
<b>Couvertures de flux de trésorerie</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace						
<b>Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace						
<b>Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers</b>	<b>250 489</b>	<b>-250 489</b>	<b>0</b>	<b>188 311</b>	<b>-188 311</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts	115 466	-135 023	-19 557	94 160	-93 657	503
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	135 023	-115 466	19 557	94 151	-94 654	-503
<b>Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace						
<b>Cessation de la comptabilité de couverture dans le cas d'une couverture de flux de trésorerie</b>	<b>255 480</b>	<b>-255 480</b>	<b>0</b>	<b>192 160</b>	<b>-192 160</b>	<b>0</b>
<b>Total résultat de la comptabilité de couverture</b>	<b>255 480</b>	<b>-255 480</b>	<b>0</b>	<b>192 160</b>	<b>-192 160</b>	<b>0</b>

#### 4.4. Gains ou pertes nets sur actifs financiers

Profit net ou perte nette sur actifs disponibles à la vente	12/2011	12/2010
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Dividendes reçus	13 942	12 861
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente *	-1 227	3 372
Perdes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres) (1)	-1 187	
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances		-1 078
<b>Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>11 528</b>	<b>15 155</b>

\* hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8

(1)	Crédit agricole Val de France Rendement	1 119
	Sacam Santefi	12
	CA Innove	32
	Greenway Arbitrage	23

#### 4.5. Produits et charges nets des autres activités

Produits et charges nets des autres activités	12/2011	12/2010
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation		
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance		
Autres produits de l'activité d'assurance		
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Produits nets des immeubles de placement	-2	-2
Autres produits (charges) nets	1 132	112
<b>Produits (charges) des autres activités</b>	<b>1 130</b>	<b>110</b>

#### 4.6. Charges générales d'exploitation

Charges générales d'exploitation	12/2011	12/2010
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Charges de personnel	-75 859	-73 696
Impôts & taxes	-5 664	-4 568
Services extérieurs et autres charges	-41 091	-39 658
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>-122 614</b>	<b>-117 922</b>

Ce montant intègre les honoraires des commissaires aux comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Val de France. La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2011 est donnée ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros hors taxe)</i>	2011			2010
	Ernst et Young	KPMG	Total	Total
Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	82	73	155	153
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissariat aux comptes			0	
<b>Total</b>	<b>82</b>	<b>73</b>	<b>155</b>	<b>153</b>

## 4.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		12/2011	12/2010
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Dotations aux amortissements		-6 987	-7 448
Immobilisations corporelles		-6 948	-7 435
Immobilisations incorporelles		-39	-13
Dotations aux dépréciations		0	0
Immobilisations corporelles			
Immobilisations incorporelles			
<b>TOTAL</b>		<b>-6 987</b>	<b>-7 448</b>

## 4.8. Coût du risque

Coût du risque		12/2011	12/2010
<i>(en milliers d'euros)</i>			
<b>Dotations aux provisions et aux dépréciations</b>		<b>-37 323</b>	<b>-69 442</b>
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe			
Prêts et créances		-35 549	-68 449
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			
Autres actifs			-9
Engagements par signature		-1 570	-750
Risques et charges		-204	-234
<b>Reprises de provisions et de dépréciations</b>		<b>32 128</b>	<b>48 747</b>
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe			
Prêts et créances		30 865	46 317
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			
Autres actifs		4	
Engagements par signature		1 164	12
Risques et charges		95	2 418
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions</b>		<b>-5 195</b>	<b>-20 695</b>
<b>Autres pertes nettes</b>		<b>1 124</b>	<b>1 311</b>
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement			
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés		-197	-307
Récupérations sur prêts et créances amortis		1 451	1 664
Décôtes sur crédits restructurés		-130	-41
Pertes sur engagements par signature		0	-5
Autres pertes			
<b>TOTAL</b>		<b>-4 071</b>	<b>-19 384</b>

## 4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs

Gains ou pertes nets sur autres actifs		12/2011	12/2010
<i>(en milliers d'euros)</i>			
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation</b>		<b>6</b>	<b>528</b>
Plus-values de cession		8	535
Moins-values de cession		-2	-7
<b>Titres de capitaux propres consolidés</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
Plus-values de cession			
Moins-values de cession			
<b>Produits (charges) nets sur opérations de regroupement</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>		<b>6</b>	<b>528</b>

## 4.10. Impôts

### Charge d'impôt :

Charges d'impôts	12/2011	12/2010
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Charge d'impôt courant	-37 193	-36 702
Charge d'impôt différé	-1 610	2 136
<b>Charge d'impôt de la période</b>	<b>-38 803</b>	<b>-34 566</b>

### Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

31/12/2011	Base	Taux d'impôt	Impôt
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Résultat avant impôt, dépréciations d'écart d'acquisitions et résultats des sociétés mises en équivalence	124 992	36,10%	45 122
Etat des différences permanentes			-3 940
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			219
Effet de l'imposition à taux réduit			-332
Effet des autres éléments			-2 266
<b>Taux et charge effectif d'impôt</b>		<b>31,04%</b>	<b>38 803</b>

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2011.

31/12/2010	Base	Taux d'impôt	Impôt
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Résultat avant impôt, dépréciations d'écart d'acquisitions et résultats des sociétés mises en équivalence	116 596	34,43%	40 144
Etat des différences permanentes			231
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			2 354
Effet de l'imposition à taux réduit			-493
Effet des autres éléments			-7 670
<b>Taux et charge effectif d'impôt</b>		<b>29,64%</b>	<b>34 566</b>

## 4.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période, net d'impôts.

Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres  (en milliers d'euros)	Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente (1)	Variation de juste valeur des dérivés de couverture	Gains et pertes actuariels sur avantage post emploi	Total des gains / pertes comptabilisés directement en capitaux propres
<b>12/2011</b>					
Variation de juste valeur		-5 638			-5 638
Transfert en compte de résultat		805			805
Variation de l'écart de conversion					0
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi			259	259	259
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence				0	0
<b>Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres de la période N (part du groupe)</b>	<b>0</b>	<b>-4 833</b>	<b>0</b>	<b>259</b>	<b>-4 574</b>
<b>Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres de la période N (part minoritaire)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres de la période N</b>	<b>0</b>	<b>-4 833</b>	<b>0</b>	<b>259</b>	<b>-4 574</b>
<b>12/2010</b>					
Variation de juste valeur		-1 629	436		-1 193
Transfert en compte de résultat		-2 289			-2 289
Variation de l'écart de conversion					0
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi			69	69	69
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence				0	0
<b>Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres de la période N-1 (part du groupe)</b>	<b>0</b>	<b>-3 918</b>	<b>436</b>	<b>69</b>	<b>-3 413</b>
<b>Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres de la période N-1 (part minoritaire)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres de la période N-1</b>	<b>0</b>	<b>-3 918</b>	<b>436</b>	<b>69</b>	<b>-3 413</b>
<b>Total des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs disponibles à la vente</b>	<b>Montant brut</b>	<b>Impôt</b>	<b>Total net</b>		
2011.12	-4 418	-415	-4 833		
2010.12	2 089	-6 007	-3 918		

## 5. Informations sectorielles

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France exerce l'essentiel de son activité en France, dans un seul secteur d'activité et dans la banque de proximité.

La clientèle de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France comprend les particuliers, les agriculteurs, les professionnels, les entreprises et les collectivités locales.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France commercialise toute la gamme de services bancaires et financiers : support d'épargne (monétaire, obligataire, titres), placement d'assurance-vie, distribution de crédits, offre de moyens de paiements. Il distribue également une gamme très large de produits d'assurance IARD et de prévoyance, s'ajoutant à la gamme des produits d'assurance-vie.

## 6. Notes relatives au bilan

### 6.1. Caisse, Banques centrales

Caisse, banques centrales	12/2011		12/2010	
	Actif	Passif	Actif	Passif
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Caisse	24 318		21 382	
Banques centrales	547		1 229	
<b>Valeur au bilan</b>	<b>24 865</b>	<b>0</b>	<b>22 611</b>	<b>0</b>

### 6.2. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat

#### Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat	12/2011	12/2010
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	4 655	3 492
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	8 041	18 769
<b>JUSTE VALEUR AU BILAN</b>	<b>12 696</b>	<b>22 261</b>
<i>dont titres prêtés</i>		

#### Actifs financiers détenus à des fins de transaction

Actifs financiers détenus à des fins de transaction	12/2011	12/2010
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Titres reçus en pension livrée		
Valeurs reçues en pension		
<b>Titres détenus à des fins de transaction</b>	<b>1 192</b>	<b>1 413</b>
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe		302
Actions et autres titres à revenu variable	1 192	1 111
<b>Instruments dérivés de transaction</b>	<b>3 463</b>	<b>2 079</b>
<b>JUSTE VALEUR AU BILAN</b>	<b>4 655</b>	<b>3 492</b>

#### Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	12/2011	12/2010
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
<b>Titres à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>8 041</b>	<b>18 769</b>
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe	7 171	7 280
Actions et autres titres à revenu variable	870	11 489
<b>JUSTE VALEUR AU BILAN</b>	<b>8 041</b>	<b>18 769</b>

## **Passifs financiers à la juste valeur par résultat**

Passifs financiers à la juste valeur par résultat (en milliers d'euros)	12/2011	12/2010
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	3 463	2 079
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
<b>JUSTE VALEUR AU BILAN</b>	<b>3 463</b>	<b>2 079</b>

## **Passifs financiers détenus à des fins de transaction**

Passifs financiers détenus à des fins de transaction (en milliers d'euros)	12/2011	12/2010
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	3 463	2 079
<b>JUSTE VALEUR AU BILAN</b>	<b>3 463</b>	<b>2 079</b>

## **6.3. Instruments dérivés de couverture**

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêts et de change.

## **6.4. Actifs financiers disponibles à la vente**

Gains et pertes sur AFS (en milliers d'euros)	12/2011			12/2010		
	Juste valeur	Gains latents	Pertes latentes	Juste valeur	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées						
Obligations et autres titres à revenu fixe	302 703	15 816	-164	283 617	13 109	-53
Actions et autres titres à revenu variable	37 249	1 550	-890	40 539	3 221	-351
Titres de participation non consolidés	415 724	3 660	-8 231	404 246	5 921	-5 688
Créances disponibles à la vente						
<b>Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>755 676</b>	<b>21 026</b>	<b>-9 285</b>	<b>728 402</b>	<b>22 251</b>	<b>-6 092</b>
Impôts		-6 497	75		-6 066	59
<b>GAINS ET PERTES LATENTS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE (NET IS)</b>		<b>14 529</b>	<b>-9 210</b>		<b>16 185</b>	<b>-6 033</b>

## 6.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

### Prêts et créances sur les établissements de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit	12/2011	12/2010
(en milliers d'euros)		
<b><i>Etablissements de crédit</i></b>		
Comptes et prêts		
dont comptes ordinaires débiteurs sains	1 487	19
dont comptes et prêts au jour le jour sains	1 487	19
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés		
Titres non cotés sur un marché actif		
Autres prêts et créances		
<b>Total</b>	<b>1 487</b>	<b>19</b>
Dépréciations		
<b>Valeur nette</b>	<b>1 487</b>	<b>19</b>
<b><i>Opérations internes au Crédit Agricole</i></b>		
Comptes ordinaires	2 549	15 991
Comptes et avances à terme	521 539	291 588
Prêts subordonnés	25 618	25 647
Titres non cotés sur un marché actif		
<b>Total</b>	<b>549 706</b>	<b>333 226</b>
Dépréciations		
<b>Valeur nette</b>	<b>549 706</b>	<b>333 226</b>
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>551 193</b>	<b>333 245</b>

### Prêts et créances sur la clientèle

Prêts et créances sur la clientèle	12/2011	12/2010
(en milliers d'euros)		
<b><i>Etablissements de crédit</i></b>		
Créances commerciales	3 230	2 772
Autres concours à la clientèle	5 793 436	5 484 881
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	13 286	43 068
Titres non cotés sur un marché actif	2 236	2 240
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	27 788	86 425
Comptes ordinaires débiteurs	38 784	26 921
<b>Total</b>	<b>5 878 760</b>	<b>5 646 307</b>
Dépréciations	-151 465	-154 792
<b>Valeur nette</b>	<b>5 727 295</b>	<b>5 491 515</b>
<b><i>Opérations de location financement</i></b>		
Location-financement immobilier		
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilés		
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Dépréciations		
<b>Valeur nette</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>5 727 295</b>	<b>5 491 515</b>

### Créances apportées en garantie :

Au cours de l'année 2011, la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Val de France a apporté 1 581 840 K€ de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 1 298 339 K€ en 2010. La Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Val de France conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Val de France a apporté :

- 932 308 K€ de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 789 900 K€ en 2010
- 182 757 K€ de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du dispositif SFEF (Société de Financement de l'Economie Française), contre 241 571 K€ en 2010
- 152 161 K€ de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 146 362 K€ en 2010
- 314 614 K€ de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 117 505 K€ en 2010

## 6.6. Dépréciations inscrites en déduction d'actifs financiers

Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers au 31/12/2011 (en milliers d'euros)	12/2010	Variation de périmètre	Dotation	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	12/2011
Créances sur les établissements de crédit							0
Créances sur la clientèle	-154 792	-37 521	40 848				-151 465
dont dépréciations collectives et sectorielles	-67 586	-2 762	3 897				-66 451
Opérations de location financement							0
Titres détenus jusqu'à l'échéance							0
Actifs disponibles à la vente	-1 485	-1 187	883				-1 789
Autres actifs financiers	-14						-10
<b>Total des dépréciations des actifs financiers</b>	<b>-156 291</b>	<b>0</b>	<b>-38 708</b>	<b>41 731</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-153 264</b>

Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers au 31/12/2010 (en milliers d'euros)	12/2009	Variation de périmètre	Dotation	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	12/2010
Créances sur les établissements de crédit							0
Créances sur la clientèle	-139 155	-70 126	54 489				-154 792
dont dépréciations collectives et sectorielles	-57 567	-28 258	18 239				-67 586
Opérations de location financement							0
Titres détenus jusqu'à l'échéance							0
Actifs disponibles à la vente	-1 485						-1 485
Autres actifs financiers	-5	-9					-14
<b>Total des dépréciations des actifs financiers</b>	<b>-140 645</b>	<b>0</b>	<b>-70 135</b>	<b>54 489</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-156 291</b>

## 6.7. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

### Dettes envers les établissements de crédit

Dettes envers les établissements de crédit (en milliers d'euros)	12/2011	12/2010
<b><i>Etablissements de crédit</i></b>		
Comptes et emprunts	2 497	3 731
dont comptes ordinaires créditeurs	101	1 358
dont comptes et emprunts au jour le jour		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
<b>Total</b>	<b>2 497</b>	<b>3 731</b>
<b><i>Opérations internes au Crédit Agricole</i></b>		
Comptes ordinaires créditeurs	38 507	8
Comptes et avances à terme	3 896 875	3 627 260
<b>Total</b>	<b>3 935 382</b>	<b>3 627 268</b>
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>3 937 879</b>	<b>3 630 999</b>

## Dettes envers la clientèle

Dettes envers la clientèle	12/2011	12/2010
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Comptes ordinaires créditeurs	1 421 380	1 415 466
Comptes d'épargne à régime spécial	24 694	23 845
Autres dettes envers la clientèle	742 926	676 418
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>2 189 000</b>	<b>2 115 729</b>

## 6.8. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	12/2011	12/2010
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Effets publics et valeurs assimilées	30 445	21 157
Obligations et autres titres à revenu fixe	162 496	163 444
<b>Total</b>	<b>192 941</b>	<b>184 601</b>
Dépréciations	0	0
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>192 941</b>	<b>184 601</b>

## 6.9. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	12/2011	12/2010
<i>(en milliers d'euros)</i>		
<b>Dettes représentées par un titre</b>		
Bons de caisse	2 910	751
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables	20 039	11 193
Emis en France		
Emis à l'étranger		
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre		
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>22 949</b>	<b>11 944</b>
<b>Dettes subordonnées</b>		
Dettes subordonnées à durée déterminée	13 742	13 742
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dépôt de garantie à caractère mutuel		
Titres et emprunts participatifs		
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>13 742</b>	<b>13 742</b>

## 6.10. Actifs et passifs d'impôts courants et différés

Actifs et passifs d'impôts courants et différés	12/2011	12/2010
(en milliers d'euros)		
Impôts courants	9 472	21 961
Impôts différés	27 399	29 182
<b>Total actifs d'impôts courants et différés</b>	<b>36 871</b>	<b>51 143</b>
Impôts courants		32 542
Impôts différés		
<b>Total passifs d'impôts courants et différés</b>	<b>0</b>	<b>32 542</b>

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

Actifs et passifs d'impôts différés	12/2011		12/2010	
	Impôts différés actif	Impôts différés passif	Impôts différés actif	Impôts différés passif
(en milliers d'euros)				
<b>Décalages temporaires comptables-fiscaux</b>	<b>28 510</b>	<b>0</b>	<b>30 163</b>	<b>0</b>
Charges à payer non déductibles	1 252		1 345	
Provisions pour risques et charges non déductibles	25 647		26 403	
Autres différences temporaires	1 611		2 415	
<b>Impôts différés s/ Réserves latentes</b>	<b>76</b>	<b>1 021</b>	<b>59</b>	<b>831</b>
Actifs disponibles à la vente	76	1 021	59	831
Couverture de flux de trésorerie				
Gains et pertes actuariels sur avantage post-emploi				
<b>Impôts différés s/ Résultat</b>	<b>18 697</b>	<b>18 863</b>	<b>35 370</b>	<b>35 579</b>
<b>Total impôts différés</b>	<b>47 283</b>	<b>19 884</b>	<b>65 592</b>	<b>36 410</b>

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

## 6.11. Comptes de régularisation actif, passif et divers

### Comptes de régularisation et actifs divers

Comptes de régularisation actif	12/2011	12/2010
(en milliers d'euros)		
<b>Autres actifs</b>	<b>55 588</b>	<b>79 496</b>
Comptes et stocks et emplois divers	414	243
Gestion collective des titres livret développement durable		
Débiteurs divers	47 989	68 608
Comptes de règlements	7 185	10 645
Capital souscrit non versé		
Autres actifs d'assurance		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques		
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>59 772</b>	<b>77 479</b>
Comptes d'encaissement et de transfert	27 835	45 790
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	2	7
Produits à recevoir	31 363	30 542
Charges constatées d'avance	552	1 140
Autres comptes de régularisation	20	
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>115 360</b>	<b>156 975</b>

## Comptes de régularisation et passifs divers

Comptes de régularisation passif	12/2011	12/2010
(en milliers d'euros)		
<b>Autres passifs (1)</b>	<b>41 657</b>	<b>71 300</b>
Comptes de règlements	38	
Créditeurs divers	36 287	67 218
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	5 332	4 082
Autres		
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>83 299</b>	<b>74 035</b>
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	9 008	18 539
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	4	2
Produits constatés d'avance	33 513	28 910
Charges à payer	40 772	26 582
Autres comptes de régularisation	2	2
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>124 956</b>	<b>145 335</b>

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

(2) Les montants sont indiqués en net.

## 6.12. Immeubles de placement

Immeubles de placement au 31/12/2011	12/2010	Variation de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	12/2011
(en milliers d'euros)							
Valeur brute	67						67
Amortissements et dépréciations	-18		-1				-19
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>49</b>	<b>0</b>	<b>-1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>48</b>

Immeubles de placement au 31/12/2010	12/2009	Variation de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	12/2010
(en milliers d'euros)							
Valeur brute	67						67
Amortissements et dépréciations	-16		-2				-18
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>51</b>	<b>0</b>	<b>-2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>49</b>

## 6.13. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

Immobilisations corporelles et incorporelles au 31/12/2011	12/2010	Variat. de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Reprises et utilisations	Ecart de convers.	Autres mvns	12/2011
(en milliers d'euros)							
<i>Immobilisations corporelles d'exploitation</i>							
Valeur brute	122 498		7 546	-1 275			128 769
Amortissements et dépréciations	-81 582		-6 948	1 272			-87 258
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>40 916</b>	<b>0</b>	<b>598</b>	<b>-3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>41 511</b>
<i>Immobilisations incorporelles</i>							
Valeur brute	6 147		55	-49			6 153
Amortissements et dépréciations	-5 340		-40	49			-5 331
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>807</b>	<b>0</b>	<b>15</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>822</b>

Immobilisations corporelles et incorporelles au 31/12/2010	12/2009	Variat. de périm.	Augmentations (Acquisitions)	Reprises et utilisations	Ecart de convers.	Autres mvts	12/2010
--	---------	-------------------	------------------------------	--------------------------	-------------------	-------------	---------

(en milliers d'euros)

*Immobilisations corporelles d'exploitation*

Valeur brute	120 543		5 143	-3 188			122 498
Amortissements et dépréciations	-76 904		-7 435	2 757			-81 582
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>43 639</b>	<b>0</b>	<b>-2 292</b>	<b>-431</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>40 916</b>

*Immobilisations incorporelles*

0

Valeur brute	6 987		14	-854			6 147
Amortissements et dépréciations	-6 181		-13	854			-5 340
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>806</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>807</b>

## 6.14. Provisions

Provisions au 31/12/2011	12/2010	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	12/2011
--------------------------	---------	-------------------------	-----------	--------------------	------------------------	---------------------	-------------------	---------

(en milliers d'euros)

Risques sur les produits épargne-logement	7 870		233		-280			7 823
Risques d'exécution des engagements par signature	1 428		1 570	-110	-1 164			1 724
Risques opérationnels	1 412		133	-12	-1 115			418
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	743		6					749
Litiges divers	1 572		222	-79	-268			1 447
Participations	0							0
Restructurations	0							0
Autres risques	387		739	-590	-35			501
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>13 412</b>	<b>0</b>	<b>2 903</b>	<b>-791</b>	<b>-2 862</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>12 662</b>

(1) provision pour médailles du travail

Provisions au 31/12/2010	12/2009	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	12/2010
--------------------------	---------	-------------------------	-----------	--------------------	------------------------	---------------------	-------------------	---------

(en milliers d'euros)

Risques sur les produits épargne-logement	9 680		2 110		-3 920			7 870
Risques d'exécution des engagements par signature	690		750		-12			1 428
Risques opérationnels	1 419		1 027	-683	-351			1 412
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	537		206					743
Litiges divers	2 941		308	-857	-820			1 572
Participations								0
Restructurations								0
Autres risques	1 888		388	-183	-1 706			387
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>17 155</b>	<b>0</b>	<b>4 789</b>	<b>-1 723</b>	<b>-6 809</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>13 412</b>

(1) provision pour médailles du travail

### Provision épargne-logement

#### Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
<b>Plans d'épargne-logement :</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	778 463	794 858
Ancienneté de plus de 10 ans	316 693	341 257
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>1 095 156</b>	<b>1 136 116</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>302 051</b>	<b>241 511</b>
<b>Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>1 397 207</b>	<b>1 377 627</b>

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007

Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2011 pour les données au 31 décembre 2011 et à fin novembre 2010 pour les données au 31 décembre 2010 et hors prime d'état

#### Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
<b>Plans d'épargne-logement :</b>	<b>11 706</b>	<b>14 648</b>
<b>Comptes épargne-logement :</b>	<b>49 126</b>	<b>52 663</b>
<b>Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>60 832</b>	<b>67 311</b>

#### Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
<b>Plans d'épargne-logement :</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 465	650
Ancienneté de plus de 10 ans	5 238	5 820
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>6 703</b>	<b>6 470</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>1 120</b>	<b>1 398</b>
<b>Total provision au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>7 823</b>	<b>7 868</b>

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007

(en milliers d'euros)	31/12/2010	Dotations	Reprises	Autres mvts	31/12/2011
<b>Plans d'épargne-logement :</b>	<b>6 470</b>	<b>233</b>			<b>6 703</b>
<b>Comptes épargne-logement :</b>	<b>1 400</b>		<b>280</b>		<b>1 120</b>
<b>Total provision au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>7 870</b>	<b>233</b>	<b>280</b>	<b>0</b>	<b>7 823</b>

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe « Relations internes aux Crédit Agricole - mécanismes financiers internes » de la partie « Cadre général ».

### 6.15. Capitaux propres

#### ➤Composition du capital au 31 décembre 2011

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, de Certificats Coopératifs d'Investissement et de Certificats Coopératifs d'Associés.

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II *quater* et *quinquies* de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCA ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des caisses locales qui lui sont affiliées.

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres au 01/01/2011	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2011	% du capital	% des droits de vote
<b>Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)</b>						
Dont part du Public						
Dont part Crédit Agricole S.A.						
Dont part Auto-détenue						
<b>Certificats Coopératifs d'associés (CCA)</b>	1 306 419			1 306 419	30,00%	
Dont part du Public	219 814			219 814		
Dont part Crédit Agricole S.A.	1 081 419			1 081 419		
Dont part Caisses Locales	5 186			5 186		
<b>Parts sociales</b>	3 019 289			3 019 289	70,00%	100,00%
Dont 58 Caisses Locales	3 018 808	32	32	3 018 808		
Dont 30 administrateurs de la CR	480			480		
Dont Crédit Agricole S.A.	1			1		
<b>TOTAL</b>	4 325 708	0	0	4 325 708	100,00%	100,00%

La valeur nominale des titres est de 10 € et le montant total du capital est 43 257 K€

### ➤ Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutual Val de France sont composés de parts sociales, et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par

action, sont inappropriées.

### ➤Dividendes

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres.

Année de rattachement du dividende	Par CCA	Par Part Sociale
	Montant Net	Montant Net
2008	4,30	0,38
2009	4,50	0,38
2010	4,65	0,33
Prévu 2011	4,70	0,35

### ➤Affectations du résultat et fixation du dividende 2011

L'affectation du résultat minoré du report à nouveau débiteur de 4 376,81 € et la fixation du dividende 2011 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France du 22/03/2012.

Le texte de la résolution est le suivant :

Réserve Légale : 45 951 433,76 €

Dotations aux autres réserves : 15 317 144,58 €

Intérêts aux parts sociales : 1 056 751,85 €

Rémunération des CCA : 6 140 169,30 €

### 6.16. Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation présentée des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en « Indéterminé ».

Les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux sont considérés comme ayant une échéance indéterminée compte tenu de l'absence de maturité définie.

Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance au 31/12/2011 (en milliers d'euros)	Indéterminée	=< 3 mois	> 3 mois =< 1 an	> 1 an =< 5 ans	> 5 ans	Total
Caisses, banques centrales		24 865				24 865
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2 062		225	7 135	3 275	12 696
Instruments dérivés de couverture			5 558	34 228	75 989	115 775
Actifs financiers disponibles à la vente	499 349	3	376		255 948	755 676
Prêts et créances sur les établissements de crédit		63 024	9 331	208 378	270 460	551 193
Prêts et créances sur la clientèle		377 120	620 505	1 931 826	2 797 844	5 727 295
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		50 734				50 734
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	2 427	12 287	57 868	120 358	192 941
<b>Total actifs financiers par échéance</b>	<b>501 411</b>	<b>518 173</b>	<b>648 282</b>	<b>2 239 435</b>	<b>3 523 874</b>	<b>7 431 175</b>

Banques centrales						0
Passifs à la juste valeur par résultat		58	1 654	1 752	3 463	
Instruments dérivés de couverture	256	3 686	45 496	13 397	62 835	
Dettes envers les établissements de crédit	1 074 494	1 061 833	834 926	966 629	3 937 879	
Dettes envers la clientèle	1 689 449	61 525	437 839	186	2 189 000	
Dettes représentées par un titre	5 236	15 212	2 500		22 949	
Dettes subordonnées	22			13 720	13 742	
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	101 227				101 227	
<b>Total passifs financiers par échéance</b>	<b>2 870 682</b>	<b>1 142 314</b>	<b>1 322 415</b>	<b>995 684</b>	<b>6 331 095</b>	

Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance au 31/12/2010	Indéterminée	=< 3 mois	> 3 mois =< 1 an	> 1 an =< 5 ans	> 5 ans	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Caisses, banques centrales		22 611				22 611
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	14 107	167		6 102	1 885	22 261
Instruments dérivés de couverture		583	2 731	33 205	45 808	82 327
Actifs financiers disponibles à la vente	728 032	2	368			728 402
Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur clientèle		390 230	609 304	2 043 680	2 781 546	5 824 760
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		32 905				32 905
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		4 649	10 042	53 461	116 449	184 601
<b>Total actifs financiers par échéance</b>	<b>742 139</b>	<b>451 147</b>	<b>622 445</b>	<b>2 136 448</b>	<b>2 945 688</b>	<b>6 897 867</b>
Banques centrales						
Passifs à la juste valeur par résultat				496	1 583	2 079
Instruments dérivés de couverture		516	706	36 317	9 892	47 431
Dettes envers les établissements de crédit		980 683	946 489	811 537	892 290	3 630 999
Dettes envers la clientèle		1 684 979	51 855	355 114	23 781	2 115 729
Dettes représentées par un titre		8 694	3 250			11 944
Dettes subordonnées		22			13 720	13 742
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		63 841				63 841
<b>Total passifs financiers par échéance</b>	<b>2 738 735</b>	<b>1 002 300</b>	<b>1 203 464</b>	<b>941 266</b>	<b>5 885 765</b>	

## 7. Avantages au personnel et autres rémunérations

### 7.1. Détail des charges de personnel

Détail des charges de personnel	12/ 2011	12/2010
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Salaires et traitements (1)	-39 508	-38 815
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	-4 193	-3 989
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	-1 626	-1 242
Autres charges sociales	-15 311	-14 883
Intéressement et participation	-9 312	-9 157
Impôts et taxes sur rémunération	-5 909	-5 610
<b>Total charges de personnel</b>	<b>-75 859</b>	<b>-73 696</b>

(1) Dont indemnités liées à la retraite pour 603 milliers d'euros au 31/12/2011 contre 818 milliers d'euros au 31/12/2010

## 7.2. Effectif fin de période

Effectifs	12/2011	12/2010
(en milliers d'euros)		
Effectifs France	1191	1 173
Effectifs Etranger		
<b>Total</b>	<b>1 191</b>	<b>1 173</b>

## 7.3. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
<b>Dette actuarielle au 31/12/n-1</b>	<b>15 392</b>	<b>15 187</b>
Ecart de change		
Coût des services rendus sur la période	1 030	994
Coût financier	591	737
Cotisations employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre		
Prestations versées (obligatoire)	-1 478	-1 820
(Gains) / pertes actuariels	405	294
<b>Dette actuarielle au 31/12/n</b>	<b>15 941</b>	<b>15 392</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
<b>Détail de la charge comptabilisée au résultat</b>		
Coût des services rendus	1030	994
Coût financier	591	737
Rendement attendu des actifs	-589	-582
Amortissement du coût des services passés	21	24
Gains / (pertes) actuariels net		
Amortissement des gains / pertes générés par modifications, réductions et liquidations de régimes		
Gains / (pertes) du(e)s au changement de limitation d'actifs		
<b>Charge nette comptabilisée au compte de résultat</b>	<b>1053</b>	<b>1173</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
<b>Variation de juste valeur des actifs et des Droits à remboursement</b>		
<b>Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n-1</b>	<b>15159</b>	<b>15215</b>
Ecart de change		
Rendement attendu des actifs	589	582
Gains / (pertes) actuariels	811	5,49
Cotisations payées par l'employeur	854	1176,49
Cotisations payées par les employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre		
Prestations payées par le fonds	-1478	-1820
<b>Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n</b>	<b>15937</b>	<b>15159</b>

(en milliers d'euros)		31/12/2011	31/12/2010
Position nette	<b>Dette actuarielle fin de période</b>	15 941	15 392
	Coût des services passés (modification de régimes) non reconnus	-213	-233
	Impact de la limitation d'actifs		
	Juste valeur des actifs fin de période	15 937	15 159
	<b>Position nette (passif) / actif fin de période</b>	<b>209</b>	<b>0</b>

Éléments reconnus immédiatement en SoRIE et comptabilisés dans le résultat global (Montants en millions d'Euros)	31/12/2011	31/12/2010
Ecarts actuariels générés sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	-407	290
Ajustements de plafonnement des actifs (incluant les effets d'IFRIC 14)		
<b>Total des éléments reconnus immédiatement en SoRIE dans l'année</b>	<b>-407</b>	<b>290</b>
Montant du stock d'écart actuariels cumulés en SoRIE en fin d'année	-511	-104

Information sur les actifs des régimes	31/12/2011	31/12/2010
<b>Composition des actifs</b>		
-% d'obligations	85,9%	83,6%
-% d'actions	7,4%	9,6%
-% autres actifs	6,7%	6,8%

Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles	31/12/2011	31/12/2010
Taux d'actualisation (1)	5,32%	3,98%
Taux de rendement attendus des actifs du régime et des droits à remboursement	4,50%	4,50%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	4,50%	4,50%
Taux attendus d'augmentation des salaires (2)	3,66%	3,33%
Taux d'évolution des coûts médicaux		
Autres (à détailler)		

(1) les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over

(2) suivant les populations concernées (cadres ou non cadres)

#### 7.4. Autres avantages sociaux

La Réserve Spéciale de Participation est calculée selon la formule légale, majorée conformément à un accord local conclu le 6 juin 2003. Cette majoration porte sur le montant des dividendes encaissés de la SAS La Boétie, nets de frais qui sont réintégrés au bénéfice fiscal de la Caisse Régionale Val de France pour déterminer l'assiette de calcul de la participation de l'année (le régime fiscal mère-fille choisi par la Caisse Régionale Val de France exclut de fait cette réintégration). Le montant de la Réserve Spéciale de Participation au titre de l'exercice 2011 s'élève à 2 988 milliers d'euros.

La Caisse Régionale Val de France a conclu un accord d'intéressement conformément à la réglementation en vigueur, pour une durée de trois ans, il s'applique donc aux trois exercices allant du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2012. Une enveloppe globale dite de retour financier est fixée. Elle correspond à l'ensemble des sommes versées aux salariés de la Caisse Régionale Val de France au titre de la participation et de l'intéressement.

L'enveloppe annuelle dite de retour financier est exprimée en pourcentage du résultat net social de la Caisse Régionale Val de France arrêté au 31 décembre de chaque exercice de référence selon les normes françaises, certifié par les commissaires aux comptes.

Ce pourcentage est déterminé en fonction du niveau de ses parts de marché financières calculées comme suit :

(Parts de marché sur encours de collecte bilan au 30 septembre de l'année de référence + parts de marché encours de crédit au 30 septembre de l'année de référence) / 2

ou à défaut, des dernières parts de marché disponibles au moment de la détermination du résultat de l'année de référence.

Source : RCR

- **Calcul de l'enveloppe de retour financier**

Niveau de part de marché	Retour financier en pourcentage du résultat net social
Si parts de marché < ou égal à 38%	13,60%
Si parts de marché comprises entre 38 et 38,5%	13,75%
Si parts de marché comprises entre 38,5 et 39%	13,90%
Si parts de marché > 39%	14,00%

- **Calcul de la prime d'intéressement**

Le montant de l'intéressement correspond à la différence entre l'enveloppe globale fixée ci-dessus et la réserve spéciale de participation calculée conformément aux dispositions de l'accord du 6 juin 2003.

**Intéressement = (Enveloppe de retour financier – réserve spéciale de participation)**

Le montant de l'intéressement au titre de l'exercice 2011 s'élève à 6 324 milliers d'euros.

Enfin la Caisse Régionale Val de France constitue des provisions selon une méthode de probabilité statistique d'engagements futurs au titre de l'attribution de médailles du travail ; le stock de provisions constituées au 31 décembre 2011 s'élève à 749 milliers d'euros.

## 7.5. Rémunérations de dirigeants

- a) avantage à court terme 2 107 milliers d'euros
- b) avantages postérieurs à l'emploi 1018 milliers d'euros

Pour les définitions se rapportant aux catégories ci-dessus, voir le paragraphe relatif aux avantages au personnel dans le chapitre « Principes et méthodes comptables ».

## 8. Engagements de financement et de garantie et autres garanties

### Engagements donnés et reçus

Engagements donnés et reçus	2011.12	2010.12
(en milliers d'euros)		
<b>Engagements donnés</b>	<b>1 326 714</b>	<b>903 001</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>923 987</b>	<b>813 048</b>
Engagements en faveur d'établissements de crédit	3 819	
Engagements en faveur de la clientèle	920 168	813 048
Ouverture de crédits confirmés	616 132	504 743
Ouverture de crédits documentaires	499	1 397
Autres ouvertures de crédits confirmés	615 633	503 346
Autres engagements en faveur de la clientèle	304 036	308 305
<b>Engagements de garantie</b>	<b>402 727</b>	<b>89 953</b>
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	312 953	0
Confirmation d'ouverture de crédits documentaires	72	0
Autres garanties	312 881	0
Engagements d'ordre de la clientèle	89 774	89 953
Cautions immobilières	12 410	12 310
Garanties financières	43 296	30 037
Autres garanties d'ordre de la clientèle	34 068	47 606
<b>Engagements reçus</b>	<b>2 125 817</b>	<b>1 925 349</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>390 152</b>	<b>340 000</b>
Engagements reçus d'établissements de crédit	390 152	340 000
Engagements reçus de la clientèle		
<b>Engagements de garantie</b>	<b>1 735 665</b>	<b>1 585 349</b>
Engagements reçus d'établissements de crédit	82 453	84 131
Engagements reçus de la clientèle	1 653 212	1 501 218
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	147 208	151 786
Autres garanties reçues	1 506 004	1 349 432

### Garanties détenues

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspondent à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis.

Les garanties détenues par Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France et qu'elle est autorisée à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France.

La politique de l'établissement consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties.

Au cours de la période, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France n'a pas obtenu d'actif par prise de possession de garantie.

Actifs obtenus par prise de possession de garantie (en milliers d'euros)	12/ 2011	12/2010
Actifs non courants détenus en vue de la vente		
Immobilisations corporelles		253
Immeubles de placement		
Instruments de capitaux propres et de dettes		
Autres		
<b>total</b>		<b>253</b>

## 9. Juste valeur des instruments financiers

**La juste valeur** d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée ci-dessous.

### 9.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti (en milliers d'euros)	12/2011		12/2010	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Différence	Valeur au bilan

(en milliers d'euros)

#### ACTIF

Prêts et créances sur les établissements de crédit	551 193	551 193	0	333 245	333 245	0
Prêts et créances sur la clientèle	5 727 295	5 726 933	362	5 491 515	5 491 498	17
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance	192 941	190 283	2 658	184 601	189 922	-5 321

#### PASSIF

Dettes envers les établissements de crédit	3 937 879	4 021 225	-83 346	3 630 999	3 641 976	-10 977
Dettes envers la clientèle	2 189 000	2 189 000	0	2 115 729	2 115 729	0
Dettes représentées par un titre	22 949	22 949	0	11 944	11 944	0
Dettes subordonnées	13 742	13 778	-36	13 742	13 742	0

Pour les instruments financiers, la meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers: soit la référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, soit l'actualisation des flux futurs, soit des modèles d'évaluation.

Dans les cas où il est nécessaire d'approcher les valeurs de marché au moyen d'évaluation, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs estimés qui est la plus couramment utilisée.

En outre, il est à noter que Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France prend en compte le rapport d'experts publié par l'IASB le 31 octobre 2008 et relatif à la valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur cotés sur des marchés qui ne sont plus actifs.

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment:

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

## **9.2. Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur**

- Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

## **Actifs financiers valorisés à la juste valeur**

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation

Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation – actif au 31/12/2011 (en milliers d'euros)	Flux de clôture	Niveau 1 - Prix côté sur des marchés actifs pour des instruments identiques	Niveau 2 - Valorisation fondée sur des données observables	Niveau 3 - Valorisation fondée sur des données non observables
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>4 655</b>		<b>4 655</b>	
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres reçus en pension livrée				
Valeurs reçues en pension				
Titres détenus à des fins de transaction	1 192			1 192
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>				
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>				
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	1 192			1 192
Instruments dérivés de transaction	3 463			3 463
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>8 041</b>	<b>2 393</b>	<b>5 648</b>	
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				
Valeurs reçues en pension				
Titres reçus en pension livrée				
Titres à la juste valeur par résultat sur option	8 041	2 393	5 648	
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>				
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	7 171	1 523	5 648	
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	870	870		
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>755 676</b>	<b>339 952</b>	<b>413 751</b>	<b>1 973</b>
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	302 703	302 703		
Actions et autres titres à revenu variable	452 973	37 249	413 751	1 973
Créances disponibles à la vente				
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>115 775</b>		<b>115 775</b>	
<b>Total actifs financiers valorisés à la Juste Valeur</b>	<b>884 147</b>	<b>342 345</b>	<b>539 829</b>	<b>1 973</b>

Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation – actif au 31/12/2010 (en milliers d'euros)	Flux de clôture	Niveau 1 - Prix côté sur des marchés actifs pour des instruments identiques	Niveau 2 - Valorisation fondée sur des données observables	Niveau 3 - Valorisation fondée sur des données non observables
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>3 492</b>	<b>302</b>	<b>3 190</b>	<b>0</b>
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres reçus en pension livrée				
Valeurs reçues en pension				
Titres détenus à des fins de transaction	1 413	302	1 111	
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>				
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	302	302	0	
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	1 111		1 111	
Instruments dérivés de transaction	2 079		2 079	
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>18 769</b>	<b>18 769</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				
Valeurs reçues en pension				
Titres reçus en pension livrée				
Titres à la juste valeur par résultat sur option	18 769	18 769		
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>				
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	7 280	7 280		
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	11 489	11 489		
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>728 402</b>	<b>324 156</b>	<b>404 246</b>	<b>0</b>
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	283 617	283 617		
Actions et autres titres à revenu variable	444 785	40 539	404 246	
Créances disponibles à la vente				
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>82 327</b>		<b>82 327</b>	
<b>Total actifs financiers valorisés à la JV</b>	<b>832 990</b>	<b>343 227</b>	<b>489 763</b>	<b>0</b>

## **Passifs financiers valorisés à la juste valeur**

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées

Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation – passif au 31/12/2011	Flux de clôture	Niveau 1 - Prix côté sur des marchés actifs pour des instruments identiques	Niveau 2 - Valorisation fondée sur des données observables	Niveau 3 - Valorisation fondée sur des données non observables
	(en milliers d'euros)			
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	3 463	0	3 463	0
Titres vendus à découvert				
Dettes représentées par un titre				
Titres donnés en pension livrée				
Dettes envers la clientèle				
Dettes envers les établissements de crédit				
Instruments dérivés	3 463		3 463	
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>				
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	62 835		62 835	
<b>Total passifs financiers valorisés à la JV</b>	66 298	0	66 298	0

Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation – passif au 31/12/2010	Flux de clôture	Niveau 1 - Prix côté sur des marchés actifs pour des instruments identiques	Niveau 2 - Valorisation fondée sur des données observables	Niveau 3 - Valorisation fondée sur des données non observables
	(en milliers d'euros)			
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	2 079		2 079	
Titres vendus à découvert				
Dettes représentées par un titre				
Titres donnés en pension livrée				
Dettes envers la clientèle				
Dettes envers les établissements de crédit				
Instruments dérivés				
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>				
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	47 431		47 431	
<b>Total passifs financiers valorisés à la JV</b>	49 510	0	49 510	0

## 10. Événements postérieurs à la clôture

Néant

## 11. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2011

Liste des filiales, et entreprises associées	Pays d'implantation	Méthode de consolidation au 31.12.2009	% de contrôle		% d'intérêt	
			31.12.201 0	31.12.200 9	31.12.201 0	31.12.2009
Val de France Rendement	France	Intégration globale	100%		100%	
58 Caisses Locales	France	Intégration globale	100%	100%	100%	100%

### Détail du périmètre de consolidation :

Liste des Caisses Locales consolidées de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France au 31/12/2011.

ANET	4 RUE DIANE DE POITIERS	28260 ANET
ARROU	18 GRANDE RUE	28290 ARROU
AUNEAU	23 PLACE DU MARCHE	28700 AUNEAU
AUTHON DU PERCHE	PLACE DU MARCHE	28330 AUTHON DU PERCHE
BLOIS	5 RUE DE LA PAIX	41000 BLOIS
BONNEVAL	5 PLACE DU MARCHE AUX GRAINS	28800 BONNEVAL
BRACIEUX	10 RUE ROGER BRUN	41250 BRACIEUX
BREZOLLES	3 RUE ST JEAN	28270 BREZOLLES
BROU	1 RUE DES CHANGES	28160 BROU
CHARTRES	1 RUE DANIEL BOUTET	28023 CHARTRES
CHATEAUDUN	PLACE DE LA LIBERTE	28200 CHATEAUDUN 28170 CHATEAUNEUF EN THYMERAI
CHATEAUNEUF EN THYMERAI	11 PLACE DES HALLES	28220 CLOYES SUR LOIR
CLOYES SUR LOIR	22 RUE DE CHATEAUDUN	41700 CONTRES
CONTRES	10 PL.DU 8 MAI	41700 COUR CHEVERNY
COUR CHEVERNY	PL.VICTOR HUGO	28190 COURVILLE SUR EURE
COURVILLE SUR EURE	53 R.CARNOT -COURVILLE/EURE	28023 DEPARTEMENTALE
DEPARTEMENTALE	1 RUE DANIEL BOUTET	28103 DREUX
DREUX	2 RUE PARISIS	41270 DROUE
DROUE	38 AVENUE DE LA GARE	28200 CHATEAUDUN
GRANDES ENTR COLLECT	PLACE DE LA LIBERTE	41190 HERBAULT
HERBAULT	2 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE	28120 ILLIERS COMBRAY
ILLIERS COMBRAY	4 RUE LEON FERRE	28310 JANVILLE
JANVILLE	PLACE DU MARTROI	41370 JOSNES
JOSNES	7 GRANDE RUE - JOSNES	28330 LA BAZOCHE GOUET
LA BAZOCHE GOUET	PL. DU MARCHE -BAZOCHE GOUET	28340 LA FERTE VIDAME
LA FERTE VIDAME	25 RUE DELABORDE	28240 LA LOUPE
LA LOUPE	7 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE	41160 LA VILLE-AUX-CLERCS
LA VILLE AUX CLERCS	7 PLACE DU PUITS	41600 LAMOTTE BEUVRON
LAMOTTE	22 RUE DUFORT DE DURAS	41120 LES MONTILS
LES MONTILS	41 RUE DE BEL AIR	28130 MAINTENON
MAINTENON	4 PLACE A BRIAND	41370 MARCHENOIR
MARCHENOIR	2 RUE SAINT LAURENT	41320 MENNETOU SUR CHER
MENNETOU SUR CHER	RUE BONNE NOUVELLE	

MER	14 AVENUE MAUNOURY	41500 MER
MONDOBLEAU	38 PLACE DU MARCHE	41170 MONDOBLEAU
MONTOIRE	36 37 PLACE CLEMENCEAU	41800 MONTOIRE SUR LE LOIR
MONTRICHARD	1 RUE PORTE AUX ROIS	41400 MONTRICHARD
MOREE	PLACE DU 8 MAI	41160 MOREE
NEUNG SUR BEUVRON	RUE DU COLONEL MARAIS	41210 NEUNG SUR BEUVRON
NOGENT LE ROI	14 RUE DE L EGLISE	28210 NOGENT LE ROI
NOGENT LE ROTROU	29 RUE VILLETTÉ GATE	28400 NOGENT LE ROTROU
ONZAIN	11 RUE DE LA JUSTICE	41150 ONZAIN
ORGERES EN BEAUCE	25 RUE NATIONALE	28140 ORGERES EN BEAUCE
OUCQUES	7 RUE DE L EGLISE	41290 OUCQUES
OUZOUER LE DOYEN	PL.DE L'EGLISE	41160 OUZOUER LE DOYEN
OUZOUER LE MARCHE	8 RUE DE LA LIBERATION	41240 OUZOUER LE MARCHE
ROMORANTIN	20 AVE MAL DE LATTRE DE TASSIGNY	41200 ROMORANTIN LANTHENAY
ST AIGNAN	22 PLACE WILSON	41110 ST AIGNAN
ST AMAND	AVENUE DU PRESIDENT GRELLET	41310 ST AMAND LONGPRE
SAINT LUBIN DES JONCHERETS	38 RUE CHARLES RENARD	28350 ST LUBIN DES JONCHERETS
SALBRIS	19 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE	41300 SALBRIS
SAVIGNY SUR BRAYE	RUE DE BESSE	41360 SAVIGNY SUR BRAYE
SELLES SUR CHER	1 RUE ARISTIDE BRIAND	41130 SELLES SUR CHER
SELOMMES	3 R.DE LA VALLEE	41100 SELOMMES
SENONCHES	16 PL DE L'HOTEL DE VILLE	28250 SENONCHES
THIRON - BEAUMONT	13 RUE DU COMMERCE	28480 THIRON GARDAIS
VENDOME	23 FAUBOURG CHARTRAIN	41100 VENDOME
VOVES	13.15 RUE DU VOISIN	28150 VOVES

# **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS**

---

Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **I. Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## **II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### ***Estimations comptables***

Comme indiqué dans la note 1.3 et 3.1 de l'annexe, votre caisse régionale constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à

examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des provisions et dépréciations individuelles et collectives.

La note 1.3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux actifs financiers disponibles à la vente. Nous avons examiné les évaluations retenues pour la valorisation de ces titres et, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à vérifier la correcte application des principes retenus par votre caisse régionale pour leur dépréciation et plus particulièrement celle relative aux titres de capitaux propres.

Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre caisse régionale procède à des estimations comptables significatives portant notamment sur l'évaluation en juste valeur des instruments financiers. Nous avons examiné et testé les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés, et vérifié, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes retenus par la caisse régionale.

Votre caisse régionale procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes consolidés, comme exposé en note 1.3 de l'annexe aux états financiers, qui portent, notamment, sur les engagements en matière de retraite et d'indemnités de fin de carrière. Nos travaux ont consisté à examiner les méthodes et hypothèses retenues et à vérifier que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1.3 de l'annexe aux états financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III. Vérification spécifique**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris-La Défense et Toulouse, le 24 février 2012

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit FSI



Gabriel Morin

ERNST & YOUNG Audit



Frank Astoux

# ***RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE VAL DE FRANCE AU TITRE DE LA LOI DE SECURITE FINANCIERE***

---

**-EXERCICE 2011-**

*(Code monétaire et financier, art. L. 621-18-3 ; Code de commerce, art. L. 225-37)*

Mesdames, Messieurs les sociétaires

En complément du rapport de gestion établi par le Conseil d'administration, je vous rends compte, dans le présent rapport annexe, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de ce dernier ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Crédit Agricole Val de France.

Il est précisé que le présent rapport a été établi sur la base, notamment, des travaux des responsables du Contrôle périodique, du Contrôle permanent, du Contrôle de la conformité, de la Filière « risques », du Secrétariat général, de la Direction financière.

Il a été finalisé sur la base de la documentation et des reportings disponibles au sein de la Caisse régionale au titre du dispositif réglementaire de contrôle interne. En outre, des échanges réguliers portant sur le contrôle interne et les risques de la Caisse régionale, sont intervenus en cours d'exercice, entre le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et les responsables des fonctions de contrôle, notamment au sein du Conseil d'administration (en particulier au moyen des présentations semestrielle et annuelle sur le contrôle interne et les risques).

Le présent rapport a ensuite été présenté pour approbation au Conseil lors de sa séance du 27 janvier 2012 et sera rendu public. La publication est disponible sous le site internet de la caisse régionale : [www.ca-valdefrance.fr](http://www.ca-valdefrance.fr)

## **I. PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL**

Les principes de gouvernance de la Caisse régionale résultent des articles du Code monétaire et financier propres aux Caisse de crédit agricole mutuel et de la loi 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

La Caisse régionale, du fait de son statut coopératif, ne peut appliquer dans son intégralité les principes de gouvernement d'entreprise issus du rapport AFEP-MEDEF.

Indépendamment de l'ordonnance, des critères spécifiques pour caractériser l'indépendance des administrateurs dans les Caisse régionales ont été définis au cours de l'exercice 2009 en s'appuyant sur les travaux de place effectués par le Groupement National de la Coopération tout en prenant en considération le caractère normal et courant de la relation bancaire entre la Caisse régionale et son administrateur.

## I.1. PRESENTATION DU CONSEIL

### Composition du Conseil

- La composition du Conseil d'Administration en 2011 est, conformément aux statuts, de 18 membres élus pour trois ans et renouvelables par tiers. Quatre représentants du personnel, désignés par le Comité d'Entreprise, assistent aux réunions du Conseil d'Administration, sans droit de vote.
- La moyenne d'âge des membres élus du Conseil d'Administration est de 56 ans.
- L'âge limite d'un administrateur est fixé à 65 ans, depuis l'Assemblée Générale de mars 2003.
- Sur 18 membres du Conseil d'Administration 13 sont également Présidents d'une Caisse Locale.
- Chaque administrateur est détenteur de seize parts sociales de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Val de France, d'un montant unitaire de 10 euros.
- Le Conseil d'Administration élit, chaque année, son bureau, composé d'un président, de trois vice-présidents, d'un secrétaire et d'un trésorier.
- Le Directeur Général est nommé par le Conseil d'Administration et agréé par Crédit Agricole S.A.

### Rôle et fonctionnement général du Conseil

Thèmes abordés :

- Informations générales

Une charte de l'administrateur de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Val de France est remise à chaque nouveau membre du Conseil d'Administration. Il en est de même pour le guide pratique de l'administrateur et la charte de déontologie nationale, édités par Crédit Agricole S.A. L'ensemble des membres du Conseil d'Administration est informé de sa qualité de personnel dit «sensible» au regard des mouvements sur titres et respecte les règles attachées à cette qualité.

Pour leur part, les membres du Bureau du Conseil, sont identifiés dans la liste des personnes dites «initiées permanentes» pour les opérations portant sur les actions de Crédit Agricole S.A. ainsi que sur les C C A (certificats coopératifs d'associés) émis par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Val de France.

A ce titre ils doivent respecter les fenêtres d'ouvertures ou les autorisations données par le Déontologue du Groupe Crédit Agricole S.A. ou de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Val de France.

Une application extensive de loi N R E sur le cumul des mandats pour les administrateurs de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Val de France, inclut les sociétés coopératives.

- Missions générales

- Le règlement intérieur, mis à jour le 24 juin 2011 décrit le mode d'élection du Président, l'organisation des différents comités, représentations et délégations ainsi que l'organisation de l'expression des élus des caisses locales.

- Le Conseil d'Administration décide annuellement, à partir des orientations proposées par la Direction Générale :

- o De la politique générale et de la stratégie commerciale,
- o De la politique financière,
- o Des budgets d'investissement et de fonctionnement,
- o De la stratégie de placement des fonds propres
- o De la politique de risque de taux
- o De la politique crédit et de garantie

- Le Conseil d'Administration définit le niveau de délégation du Comité Régional des Prêts et des Comités Départementaux des Prêts.

Ces niveaux sont respectivement de 6 millions et de 3 millions d'euros.

- o Au dessus d'un plafond d'encours de 6 millions d'euros, le Conseil d'Administration détermine un montant maximum par emprunteur.
- o Tout dépassement de plafond fait l'objet d'une délibération spécifique.
- o Une revue semestrielle et nominative des encours supérieurs à 3 millions d'euros est effectuée par le Conseil d'Administration.

- Le Conseil d'Administration est informé

#### MENSUELLEMENT

- o De l'activité commerciale, des évolutions règlementaires ou de structures, ainsi que des projets majeurs impactant la Caisse Régionale
- o Des alertes issues des procédures concernant les risques de contreparties et les risques opérationnels

#### TRIMESTRIELLEMENT

- o De l'activité de Contrôle Interne et de l'évolution des indicateurs de risque, par l'intermédiaire du Comité d'Audit et des Comptes

#### ANNUELLEMENT

- o De la présentation du rapport annuel de Contrôle Interne, de la sinistralité assurance et du référentiel de sécurité des moyens de paiements

- Le Conseil d'Administration décide :

#### TRIMESTRIELLEMENT

- o Sur les comptes qui lui sont soumis pour approbation, avec avis des Commissaires aux Comptes pour les arrêtés semestriels et visa pour les arrêtés trimestriels.

#### SEMESTRIELLEMENT

- o Sur la fixation du cours indicatif des C C A.
- o Sur le Risque de taux, et notamment sur une présentation du scénario dit « catastrophe »
- o Sur les limites d'encours individuelles

- Le Conseil d'Administration ratifie ou donne un avis sur les crédits accordés aux administrateurs.

- Le Conseil décide sur la prise de participation au capital d'une filiale intra groupe ou hors groupe si nécessaire.

- Evaluation des performances du Conseil

- Le Conseil d'Administration s'est réuni chaque mois, à l'exception du mois d'août et deux fois en mars

- Le taux de présentisme des administrateurs s'élève à 80 % et démontre l'implication de chacun dans l'activité de notre Conseil d'Administration.
- L'indépendance de chaque membre du Conseil d'Administration est entière.
- L'implication des administrateurs est illustrée par la densité et la qualité des échanges propres à chacun des dossiers examinés ainsi que par leur participation active et assidue aux différents comités et représentations.
- Toutes les réunions du Conseil d'Administration font l'objet d'un compte rendu approuvé lors de la réunion suivante.

- Conventions « réglementées »

- Le Conseil d'Administration du 7 novembre 2008 a autorisé le Directeur Général de la Caisse Régionale Val de France à conclure la Convention Cadre de Garantie Financière Intra Groupe et la Convention Cadre de Crédit Intra Groupe avec Crédit Agricole S.A. dans le cadre de la participation de la Caisse Régionale aux refinancements accordés par la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF). Cette convention entre dans le périmètre des conventions réglementées, moi-même, Dominique LEFEBVRE, Président de la Caisse Régionale, étant également administrateur de Crédit Agricole S.A. et Président de la Fédération Nationale du Crédit Agricole.

Cinq conventions ont été signées en 2011 :

- Une Convention de Garantie Financière intra-groupe
- La convention d'avance en compte courant d'associé avec la SAS Rue de la Boetie,
- Participation financière à la fondation CA Pays de France
- Participation à l'augmentation du capital de la société SACAM Avenir
- La convention cadre de garantie « Switch » intra-groupe

- Conventions dites « déclarables »

- Les prêts accordés aux administrateurs sont présentés chaque mois au Conseil d'Administration. Ils sont en outre remontés mensuellement à Crédit Agricole S.A. dans le cadre de la procédure soit d'autorisation soit d'information. Le Conseil d'Administration a décidé le 24 septembre 2010 l'application aux administrateurs d'une procédure de pré autorisation identique à celle des clients.
- Il est établi qu'en aucun cas un administrateur membre du comité des prêts ne statue en direct sur son cas personnel ou une société dont il est le mandataire ou le principal actionnaire.
- Aucun administrateur n'exerçant de fonctions de gestion ou d'administration au sein d'une personne morale de droit privé dont les risques excèdent 3% des fonds propres de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Val de France, il n'est pas effectué de déclaration en annexe du rapport de contrôle interne transmis à l'Autorité de Contrôle Prudentiel.
- Les opérations courantes de banque et d'assurance avec les administrateurs sont conclues dans le respect de l'égalité de traitement applicable à notre clientèle dans le cadre de nos conditions générales de banque et nos règles tarifaires.

## I.2. PRESENTATION DES COMITES (DES PRETS/ D'AUDIT ET DES COMPTES)

Sont concernées ici les différentes structures de notre Caisse Régionale, dans lesquelles des administrateurs siègent, et qui sont appelées à statuer sur les décisions stratégiques ou ayant

une influence sur les risques de notre Caisse Régionale.

Il s'agit:

- Du Comité d'Audit et des Comptes

- o Composé de quatre administrateurs titulaires et de deux administrateurs suppléants, le comité, en fonction de l'ordre du jour, invite les responsables des contrôles et de la gestion financière ainsi que des membres du comité de direction à intervenir sur les sujets à l'ordre du jour.

- o Les commissaires aux comptes sont invités systématiquement.
- o Le responsable du contrôle permanent assure le secrétariat du comité.

A communication,

- des changements de méthode comptable ou d'évènements susceptibles d'affecter l'arrêté des comptes de la Caisse Régionale

- des rapports de contrôle et des études spécifiques relevant du contrôle interne ou des risques

- o Il se réunit quatre fois par an.

- Du Comité Régional des Prêts

- o Composé des membres du Bureau du Conseil d'Administration, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Adjoints, du Directeur des Entreprises et du Directeur Crédits et Risques

- o Statue sur les prêts pour lesquels l'encours après accord est supérieur à 3 millions d'euros

- o Il se réunit mensuellement.

- Des deux Comités Départementaux des Prêts

- o Composés au moins de deux administrateurs de la Caisse Régionale ou de la Délégation départementale et d'un représentant de la Direction

- o Statuent sur les prêts pour lesquels l'encours après accord n'excède pas 3 millions d'euros

- o Ils se réunissent chaque semaine

- o A tour de rôle deux présidents de Caisse Locale du département sont invités à participer aux travaux à titre de formation

- De la Commission des investissements

- o Composé de 8 administrateurs, du Directeur Général Adjoint, du Directeur Logistique et Immeubles et du Responsable du Pilotage et du Contrôle de Gestion

- o Examine le détail des budgets d'investissements

- o Rapporte annuellement au Conseil d'administration qui statue

- Des Commissaires aux comptes

- o Le renouvellement du mandat du cabinet Ernst & Young pour une durée de 6 ans ainsi que la validation de son représentant Franck ASTOUX ont été décidés par une délibération du Conseil d'administration en date du 23 janvier 2007.

- o Le 22 avril 2005 le cabinet KPMG a été nommé pour 6 ans en tant que second commissaire aux comptes suite au dépassement du seuil de 4.500 M€ de total bilan et conformément au règlement 84/09 du Code Monétaire. Le renouvellement du mandat a été voté

par le Conseil d'Administration le 17 décembre 2010 pour les six exercices à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

### I.3. POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DELEGATION AU DIRECTEUR GENERAL

Conformément à la loi sur la coopération et aux statuts, le Conseil d'administration a tous les pouvoirs pour agir au nom de la Caisse régionale et faire ou autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet social. Il peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs.

Le Conseil d'Administration a conféré au Directeur Général l'ensemble des pouvoirs nécessaires au fonctionnement de l'entreprise par délibération en date du 19 février 2010.

Ces pouvoirs étant néanmoins limités dans les domaines suivants :

- octroi de crédit selon le système global des délégations crédits
- achat ou vente de biens immobiliers dans la limite de 500 000 €
- décision et comptabilisation de pertes dans la limite par dossier de 500 000 €
- décision de prise de participation de la Caisse Régionale dans toutes sociétés, groupements et associations dans la limite de 500 000 €

Au delà de ces limites, le Conseil d'administration est seul compétent.

## II. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

### *Définition du dispositif de contrôle interne*

Le dispositif de contrôle interne est défini, au sein du Groupe Crédit Agricole, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant d'assurer la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations, conformément aux références présentées au point 1 ci-après.

Ce dispositif et ces procédures comportent toutefois des limites inhérentes à tout dispositif de contrôle interne, du fait notamment de défaillances techniques ou humaines.

Il se caractérise par les objectifs qui lui sont assignés :

- Application des instructions et orientations fixées par la Direction Générale ;
- Performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du Groupe ainsi que la protection contre les risques de pertes ;
- Connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- Conformité aux lois et règlements et aux normes internes ;
- Prévention et détection des fraudes et erreurs ;
- Exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Les dispositifs mis en œuvre dans cet environnement normatif procurent un certain nombre de moyens, d'outils et de reportings au Conseil, à la Direction Générale et au management notamment, permettant une évaluation de la qualité des dispositifs de contrôle interne mis en œuvre et de leur adéquation.

Les effectifs des trois fonctions de contrôle s'élèvent à 19,44 ETP au 31.12.2011, répartis :

- 1 ETP responsable Contrôle Permanent
- 1,8 ETP au Contrôle interne

- 4 ETP aux Risques
- 5,64 ETP à la Conformité
- 1 ETP responsable Contrôle Périodique
- 6 ETP contrôleur périodique

Il est rappelé que le dispositif de contrôle interne mis en œuvre par la Caisse régionale Val de France, s'inscrit dans un cadre de normes et de principes rappelés ci-dessous et déclinés d'une façon adaptée aux différents niveaux du Groupe Crédit Agricole afin de répondre au mieux aux obligations réglementaires propres aux activités bancaires.

## II.1. TEXTES DE REFERENCE EN MATIERE DE CONTROLE INTERNE

- Références internationales, émises notamment par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.
- Références légales et réglementaires : Code monétaire et financier, règlement 97-02 modifié relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement ; recueil des textes réglementaires relatif à l'exercice des activités bancaires et financières (établi par la Banque de France et le CCLRF) ; règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.
- Références propres au Crédit Agricole
  - Recommandations du Comité Plénier de Contrôle Interne des Caisses régionales ;
  - Corpus et procédures relatives notamment à la comptabilité (plan comptable du Crédit Agricole), à la gestion financière, aux risques et aux contrôles permanents ;
  - Charte de déontologie du Groupe Crédit Agricole.
- Références internes à la Caisse régionale Val de France
  - Charte de contrôle interne révisée le 4 juillet 2006
  - Recueil des règles de bonne conduite annexé au règlement Intérieur
  - Corpus de procédures en vigueur au sein de l'entreprise.
  - Charte comptable adoptée le 14 novembre 2006 modifiée le 12 octobre 2009
  - Charte de sécurité du Système d'information diffusée le 28 mars 2008
  - Charte CNIL mise en place le 17 mars 2009
  - Corpus de contrôle permanent formalisé dans SCOPE

## II.2. PRINCIPES D'ORGANISATION DU DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

- *Principes fondamentaux*

Les principes d'organisation et les composantes du dispositif de contrôle interne de la Caisse régionale Val de France et communs à l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole recouvrent des obligations en matière :

- d'information de l'organe délibérant (limites fixées aux prises de risques et utilisation de ces limites, activité et résultats du contrôle interne) ;
- d'implication directe de l'organe exécutif dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne ;
- de couverture exhaustive des activités et des risques, de responsabilité de l'ensemble des acteurs ;

- de définition claire des tâches, de séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle, de délégations formalisées et à jour ;
- de normes et procédures, notamment en matière comptable, formalisées et à jour.

Ces principes sont complétés par :

- des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques : de crédit, de marché, de liquidité, financiers opérationnels ou comptables (traitements opérationnels, qualité de l'information financière et comptable, processus informatiques), risques de non-conformité et risques juridiques ;
- un système de contrôle, s'inscrivant dans un processus dynamique et correctif, comprenant des contrôles permanents réalisés par les unités opérationnelles ou par des collaborateurs dédiés, et des contrôles périodiques.

- *Pilotage du dispositif*

Afin de veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne et au respect des principes énoncés ci-dessus sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne de la Caisse régionale Val de France, trois responsables distincts du Contrôle périodique (Audit-Inspection), du Contrôle permanent et du Contrôle de la conformité ont été désignés. Les Responsables du Contrôle périodique et du Contrôle permanent sont directement rattachés au Directeur Général de la Caisse régionale et rapportent notamment à son Conseil d'administration.

Par ailleurs, conformément à l'arrêté du 19/01/2010 modifiant le règlement 97-02, un responsable de la filière « risques » a été désigné : le Responsable Contrôles Permanents et Risques (RCPR). Il a notamment vocation à alerter les organes exécutif et délibérant de toute situation pouvant avoir un impact significatif sur la maîtrise des risques. Un guide «d'autoévaluation» dont le cadre a été élaboré à partir du recueil de bonnes pratiques de gestion des risques a permis d'identifier la conformité de l'établissement aux exigences du règlement 97-02.

L'analyse des principes Groupe transmis par CASA via le guide d'autoévaluation diffusé en 2010 a permis d'identifier le plan d'action suivant : renforcer le dispositif de contrôle permanent et de lutte contre la fraude. Un poste de contrôleur et un poste de responsable de la fraude ont été créés en 2011.

Au 3<sup>e</sup> trimestre 2011, l'audit interne a conduit une mission déléguée par IGL sur le dispositif de Contrôle permanent mis en œuvre au sein de la Caisse régionale. L'objectif était d'évaluer le degré de maturité et d'efficacité des dispositifs de contrôles en local permettant aux Caisses régionales de détecter et de corriger les anomalies décelées et de rendre compte des risques encourus, selon les quatre volets suivants :

- l'organisation et l'exhaustivité du périmètre couvert par le Contrôle permanent ;
- l'animation locale du dispositif et l'implication des opérationnels ;
- la fiabilité des contrôles et la correction des anomalies ;
- la faculté du dispositif à encadrer les activités par processus.

Cette mission a été réalisée sur la base d'une méthodologie élaborée par IGL et commune aux 39 Caisses régionales.

La mission a conclu à une situation convenable, notamment au regard de la couverture exhaustive du périmètre de contrôle interne, du renforcement de l'équipe ayant permis la mise en place de contrôle sur place de la correcte réalisation des contrôles. Le principal axe d'amélioration porte sur l'implication des opérationnels en amont et en aval de la réalisation des contrôles (mise à jour des plans de contrôle, mise en place d'actions correctives).

La réalisation annuelle de la cartographie des risques encourus dans l'exercice de l'activité permet en particulier la mise en œuvre de systèmes de surveillance et de maîtrise des risques, ainsi que le renforcement des dispositifs de contrôle permanent.

- *Rôle de l'organe délibérant : Conseil d'administration*

L'organe délibérant est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Il est impliqué dans la compréhension des principaux risques encourus par l'entreprise. A ce titre, il est régulièrement informé des limites globales fixées en tant que niveaux acceptables de ces risques. Les niveaux d'utilisation de ces limites lui sont également communiqués.

En cas d'incidents significatifs, l'organe délibérant en est informé à partir du moment où les seuils ou critères définis sont atteints.

Il approuve l'organisation générale de l'entreprise ainsi que celle de son dispositif de contrôle interne. En outre, il est informé, au moins deux fois par an de l'activité et des résultats du contrôle interne.

Le dispositif de surveillance par l'organe délibérant est le suivant [*conformément au règlement 97-02*] :

- Principe de reporting auprès des organes de gouvernance sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que sur les incidents révélés par ces systèmes [*Cf. arrêté du 14/01/09 modifiant le 97-02*]
- En cas de survenance d'incidents significatifs [*au sens des articles 17-ter et 38.1*], des modalités d'information ont été mises en place pour assurer l'information des organes exécutifs et délibérants.

Outre les informations qui lui sont régulièrement transmises, il dispose du rapport annuel sur le contrôle interne qui lui est systématiquement communiqué, conformément à la réglementation bancaire et aux principes du Groupe Crédit Agricole.

Le Comité d'Audit et des Comptes se réunit spécifiquement afin d'assister l'organe délibérant dans l'exercice de sa mission. Il s'est réuni quatre fois en 2011 selon les ordres du jour suivants :

- 8 mars 2011

*4 élus présents, 2 représentants des cabinets comptables, 4 salariés invités*

- Conformité / Déontologie et LAB / Sécurité Financière :

- Bilan et points d'actualités

- Présentation du bilan 2010 et du plan d'Audit 2011 du Contrôle périodique
- Synthèse des contrôles internes réseau et site du 4<sup>e</sup> trimestre 2010

- Rapport du Président et Rapport de Contrôle Interne (RACI)

- Points d'avancement sur la mission IGL 2010

- Synthèse de la collecte des Risques Opérationnels

- Pré rapport audit KPMG sécurité informatique

- 15 juin 2011

*4 élus présents, les 2 représentants des cabinets comptables, 7 salariés invités*

- Rapport des commissaires aux comptes :

Rappels réglementaires, objectifs, méthodologie d'audit et analyse de risques

- Conformité / Déontologie et LAB / Sécurité Financière :

Actions LAB et sécurité financière, fraude, questionnaire mobilité bancaire

- Présentation de l'activité du contrôle périodique

- Synthèse du contrôle permanent, comptable et financier du 1<sup>er</sup> trimestre 2011

- Synthèse de la collecte des Risques Opérationnels au 1<sup>er</sup> trimestre 2011

- Synthèse du rapport AMF 2010

- Présentation de la maîtrise des coûts par le contrôle de gestion

- 21 septembre 2011

*3 élus présents, 1 représentant des cabinets comptables, 4 salariés invités*

- Présentation du portefeuille d'OPCVM
  - Présentation de l'actualité réglementaire du semestre écoulé
  - Synthèse des Risques Opérationnels
  - Conformité / Déontologie et LAB / Sécurité Financière :
    - Synthèse LAB, sécurité financière, fraude et conformité
    - Actualités du Contrôle Périodique :
    - Avancement du plan d'audit, suivi des recommandations
    - Présentation des travaux effectués pour la sécurité informatique :
  - Sécurisation du processus d'habilitation des prestataires
  - Sécurisation de l'accès à notre site Internet par d'autres organismes (agrégateurs de comptes)
  - Présentation des PSEE actualisées et notées en fonction d'une criticité
    - o 7 décembre 2011
- 6 élus présents, un représentant du cabinet KPMG, 3 salariés invités
- Actualités réglementaires
  - Situation des risques au 30 juin 2011 (pilier 2 de Bâle 2)
  - Contrôle Permanent :
    - Synthèse résultats des contrôles du 3ème trimestre 2011
    - Périmètre du contrôle interne
    - Risques Opérationnels
    - Processus Essentiels Externalisés
    - Plan de Continuité d'activité
    - Perspectives 2012
  - Conformité et Sécurité Financière :
    - Synthèse LAB, Conformité et Fraude
    - Perspectives 2012
  - Contrôle Périodique :
    - Avancement du plan d'audit
    - Point sur actions suite IGL 2010
    - Suivi des recommandations du périodique
    - Retour sur la mission déléguée "dispositif de contrôle permanent"
    - Perspectives 2012

Lors de chaque comité, un temps d'échange entre élus est organisé.

Chaque réunion a fait l'objet d'un compte rendu présenté ensuite au Conseil d'Administration par le président du Comité d'Audit et des Comptes.

Le rapport annuel sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2011 sera présenté au Comité d'Audit et des Comptes du 21 mars et au Conseil d'administration du 30 mars 2012.

- *Rôle de l'organe exécutif*

Le Directeur général est directement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveaux des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par l'organe délibérant.

Le Directeur général définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficiente par des personnes compétentes. En particulier, il fixe clairement les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et lui attribue les moyens adéquats.

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des principaux dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permet d'identifier et des mesures correctrices proposées, notamment dans le cadre du Comité de Contrôle Interne qui se réunit trimestriellement sous la présidence du Directeur général.

- *Contrôle interne consolidé : Caisses locales et filiales*

Conformément aux principes du Groupe, le dispositif de contrôle interne de la Caisse régionale Val de France s'applique sur un périmètre large visant à l'encadrement et à la maîtrise des activités et à la mesure et à la surveillance des risques sur base consolidée.

La Caisse régionale Val de France s'assure de l'existence d'un dispositif adéquat au sein de chacune de ses filiales ou structures communes porteuses de risques : EURL BOUTET IMMOBILIER, CA TITRES, CAAGIS, GIE CA SERVICES et CA TECHNOLOGIES, SAS VAL DE FRANCE IMMOBILIER, GIE CARCENTRE, SAS CARCIE, SAS VAL DE FRANCE EXPANSION, afin de permettre une identification et une surveillance consolidée des activités, des risques et de la qualité des contrôles au sein de ces filiales, notamment en ce qui concerne les informations comptables et financières.

Le périmètre de contrôle interne comprend également l'ensemble des Caisses locales affiliées (cf. liste nominative en annexe au présent rapport), pour lesquelles des diligences analogues sont réalisées. L'organisation et le fonctionnement des Caisses locales sont étroitement liés à la Caisse régionale et contrôlés par celle-ci. L'ensemble constitué de la Caisse régionale et des Caisses locales affiliées bénéficie d'un agrément collectif en tant qu'établissement de crédit.

### II.3. DESCRIPTION SYNTHETIQUE DU DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE ET DE MAITRISE DES RISQUES AUXQUELS EST SOUMIS L'ENTREPRISE

#### a. Mesure et surveillance des risques

La Caisse régionale Val de France met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques (risques de contrepartie, de marché, de placement et d'investissement, de taux d'intérêt global, de liquidité, opérationnels, comptables) adaptés à ses activités, ses moyens et à son organisation et intégrés au dispositif de contrôle interne.

Ces dispositifs ont fait l'objet d'un renforcement dans le cadre de la démarche du groupe Crédit Agricole sur le ratio international de solvabilité « Bâle II ».

Les principaux facteurs de risques auxquels est exposé la Caisse régionale Val de France, font l'objet d'un suivi particulier. En outre, les principales expositions en matière de risques de crédit bénéficient d'un mécanisme de contre-garantie interne au Groupe.

Pour les principaux facteurs de risque mentionnés ci-dessus, la Caisse régionale de Val de France a défini de façon précise et revoit au minimum chaque année les limites et procédures lui permettant d'encadrer, de sélectionner a priori, de mesurer, surveiller et maîtriser les risques.

Ainsi, pour ces principaux facteurs de risque, il existe un dispositif de limites qui comporte :

- des **limites globales**, des règles de division des risques, d'engagements par filière, par pays, par facteur de risque de marché, etc., formalisées sous la forme de Politique Risque. Ces limites, établies en référence aux fonds propres et/ou aux résultats de la Caisse régionale Val de France ont été validées par l'organe exécutif et présentées à l'organe délibérant ;
- des **limites opérationnelles** (contreparties / groupe de contreparties, tables, opérateurs) cohérentes avec les précédentes, accordées dans le cadre de procédures strictes : décisions sur

la base d'analyses formalisées, notations, délégations, double regard (double lecture et double signature) lorsqu'elles atteignent des montants ou des niveaux de risque le justifiant, etc.

La Caisse régionale Val de France mesure ses risques de manière exhaustive et précise, c'est-à-dire en intégrant l'ensemble des catégories d'engagements (bilan, hors-bilan) et des positions, en consolidant les engagements sur les sociétés appartenant à un même groupe, en agrégeant l'ensemble des portefeuilles et en distinguant les niveaux de risques.

Ces mesures sont complétées d'une évaluation régulière basée sur des « **scénarios catastrophes** », appliqués aux expositions réelles et aux limites.

Les méthodologies de mesure sont documentées et justifiées. Elles sont soumises à un réexamen périodique afin de vérifier leur pertinence et leur adaptation aux risques encourus.

Les anomalies identifiées, les classifications comptables non conformes ainsi que les cas de non respect des limites globales ou des équilibres géographiques et sectoriels sont rapportés aux niveaux hiérarchiques appropriés : Directeur Crédits et Risques, Directeur Entreprises. Enfin, le système de contrôle des opérations et des procédures internes a également pour objet de vérifier l'exécution dans les délais raisonnables des mesures correctrices décidées.

Par ailleurs, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Val de France identifie, conformément au règlement 97-02 [Cf. article 17 ter...], les incidents significatifs en fonction :

- des critères et seuils définis dans les procédures régissant les dispositifs de limites dans le domaine des risques de crédit ;
- des critères et seuils qui ont été fixés afin d'identifier comme significatifs les incidents révélés par les procédures de contrôle interne et leurs modalités de mise en œuvre [Cf. articles 17 ter et 38-2],

En application des principes régissant les procédures d'alerte concernant tous les risques opérationnels, un seuil d'alerte «Risques Opérationnels» a été fixé vis-à-vis de Crédit Agricole S.A. en Conseil d'Administration en date du 30 avril 2010. Le seuil de déclenchement minimum préconisé est de 0,5 % des fonds propres (Tier 1), soit 4,6 M€.

Le suivi quotidien de la liquidité est effectué par le service Gestion Financière qui :

- en référence mensuellement au Comité Financier qui prend des décisions en matière de politique financière et à ce titre en matière de politique de refinancement de la Caisse Régionale
- informe le conseil d'administration lors du renouvellement des limites.

L'encadrement de la liquidité s'établit dans un double cadre, celui réglementaire de "l'approche standard", mais aussi dans une approche interne au groupe Crédit Agricole dont les règles d'encadrement et de suivi des risques sont communes à l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole. Cette approche interne a fait l'objet d'une convention signée entre Crédit Agricole SA et chacune des caisses régionales dans un cadre réglementaire "d'approche standard" en attendant la validation par l'Autorité de Contrôle Prudentiel de la Convention signée entre Crédit Agricole SA et chacune des caisses régionales.

Le niveau du ratio de liquidité est mentionné chaque trimestre dans le reporting de contrôle interne à destination du Contrôle Permanent.

#### b. Dispositif de Contrôle permanent

Le dispositif de contrôles permanents s'appuie sur un socle de contrôles opérationnels et de contrôles spécialisés effectués par des agents exclusivement dédiés.

Des contrôles permanents opérationnels sont réalisés au sein des services / unités / directions / métiers, sur la base des manuels de procédures décrivant les traitements à réaliser ainsi que les contrôles afférents ; ils portent notamment sur le respect des limites, de la politique « risque », des règles de délégation, sur la validation des opérations, leur correct déroulement, etc.

Dans le cadre de la mise en œuvre des modifications du règlement 97-02 sur le contrôle interne, des unités spécialisées de Contrôle permanent de dernier niveau, indépendantes des unités opérationnelles, intervenant sur les principales familles de risques encourus par l'entité, sont regroupées sous l'autorité du Responsable des Risques et Contrôles permanents. Un Responsable du Contrôle de la Conformité est rattaché à celui-ci.

Le plan de contrôles permanents, mis en œuvre sur le périmètre de contrôle interne, est élaboré, formalisé, mis à jour régulièrement sous la responsabilité de l'équipe Risques et Contrôles permanents, en collaboration avec les experts métiers.

Les points à contrôler sont définis à l'aide d'une démarche de type « cartographie des risques », exhaustivement recensés et régulièrement actualisés.

Les résultats des contrôles sont formalisés, tracés par le biais de fiches de contrôle et font l'objet d'un reporting de synthèse périodique au niveau hiérarchique adéquat (Directeurs de groupe d'agence, Directeurs de région, Responsables de pôle, Directeurs). Les responsables des fonctions de contrôle sont également destinataires des principaux reportings et il en est fait un compte rendu dans le rapport de contrôle interne destiné au Conseil d'administration, à Crédit Agricole S.A., aux Commissaires aux comptes et à l'Autorité de Contrôle Prudentiel. Les anomalies détectées par ces moyens font l'objet de plans d'actions correctrices.

Dans le cadre de la démarche Groupe, le plan d'action visant à renforcer le dispositif de contrôles permanents de la Caisse régionale a été mis en œuvre.

Il est précisé que le dispositif fera l'objet d'une adaptation du fait des évolutions en cours, et notamment le changement du système d'information et la migration vers le système « NICE ». ainsi que le développement de nouvelles activités (Capital risques, Ingénierie patrimoniale). Dans ce contexte, une attention particulière est donnée au maintien de la qualité des opérations et d'un dispositif de contrôle interne adéquat.

Les procédures et les contrôles portent également sur les Caisse locales affiliées, dans le cadre du pouvoir général de tutelle exercé par la Caisse régionale sur leur administration et leur gestion, en ce qui concerne : la distribution de crédits, l'activité de cautionnement, le fonctionnement statutaire de la Caisse locale, l'animation de la vie locale, la souscription de parts sociales. Les contrôles de premier degré sont assurés par le responsable d'agence concerné, en qualité de Secrétaire de la Caisse locale du ressort de l'agence. Les contrôles de deuxième degré sont réalisés par les services compétents de la Caisse régionale.

#### **c. Dispositif de contrôle des risques de non conformité**

Ce dispositif vise à se prémunir contre les risques de non-conformité aux lois, règlements et normes internes relatives notamment aux activités de services d'investissement, à la prévention du blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme et la prévention et lutte contre la fraude externe et interne. Des moyens spécifiques d'encadrement et de surveillance des opérations sont mis en œuvre : formation du personnel, adoption de règles écrites internes, accomplissement des obligations déclaratives vis-à-vis des autorités de tutelle, etc.

- La mise en place d'une cellule fraude a été finalisée avec la nomination du Responsable du Contrôle de la conformité comme coordinateur fraude. Les actions de 2011 ont porté sur

- o Formation de l'ensemble des collaborateurs Val de France par e-learning
- o Intégration dans les formations pour les nouveaux embauchés de la prévention de la fraude
- o Mise en place de procédures spécifiques vis-à-vis du réseau en matière de fraude externe et interne.
- Rédaction d'un rapport sur la mobilité bancaire

- Suivi de la conformité des entrées en relation et de l'actualisation des données clients (dans le cadre de la 3ème directive MIF) par la tenue d'un comité de pilotage bi-mensuel. De même pour l'évaluation des connaissances de nos clients en matière d'instruments financiers. Ces dispositifs font l'objet d'un suivi renforcé par le Responsable de la Conformité de la Caisse régionale, sous la coordination de la Direction de la Conformité de Crédit Agricole S.A. Des axes d'amélioration ont été identifiés en matière de conformité de la connaissance de nos clients en stocks et font l'objet d'un plan de mise en conformité.

d. Des dispositifs de contrôle particuliers recouvrent :

- Les systèmes d'informations, pour lesquels des procédures et contrôles visent à assurer un niveau de sécurité satisfaisant. Une mesure du niveau de sécurité est réalisée semestriellement et les insuffisances relevées font l'objet de plans d'améliorations.
- Le projet NICE (informatique des Caisses régionales), dont la mise en œuvre en cours doit être source de rationalisation des infrastructures techniques et applicatives actuelles en apportant, notamment, une meilleure maîtrise des risques informatiques associés.
- Le plan de continuité d'activités, intégrant les plans de replis utilisateurs, les plans de secours informatique, l'indisponibilité du personnel, le test de gestion de crise en cohérence avec les actions menées sur les travaux de « cartographie des risques » dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif « Bâle II » est opérationnel.
- Le dispositif national de gestion de crise (auquel est associé la Caisse régionale par l'intermédiaire de ses correspondants désignés) et qui est testé chaque trimestre.
- Les « Lignes métiers » : afin d'éviter l'effet « cloisonnement » lors d'un sinistre affectant une de ses entités, le Groupe a mis en place depuis plusieurs années une démarche de plans de continuité d'activités par « Ligne métier ». En 2011 les lignes métiers « Assurances », « Moyens de paiements » et « Titres retail » ont fait l'objet de tests transverses associant à la fois des représentants Caisses régionales, les entités informatiques impactées ainsi que les filiales nationales concernées par ces métiers.

e. Dispositif de contrôle interne de l'information comptable et financière

- Rôles et responsabilités dans l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière

La Direction comptable et financière de la Caisse régionale assure la responsabilité de l'élaboration de ses états financiers (comptes individuels et comptes consolidés) et de la transmission à Crédit Agricole S.A. des données collectées, nécessaires à l'élaboration des comptes consolidés du Groupe Crédit Agricole.

La Caisse régionale se dote, conformément aux recommandations du Groupe, en matière de Contrôle permanent de l'information comptable et financière, des moyens de s'assurer de la qualité des données comptables et de gestion transmises au Groupe pour les besoins de la consolidation, notamment sur les aspects suivants : conformité aux normes applicables, concordance avec les comptes individuels arrêtés par son organe délibérant, réconciliation des résultats comptables et de gestion.

Le Contrôle permanent de l'information comptable et financière (contrôle 2<sup>ème</sup> degré 2<sup>nd</sup> niveau) est assuré par une équipe dédiée, rattachée au Responsable du Contrôle Permanent de la Caisse régionale.

Une charte du contrôle comptable, adoptée en novembre 2006, modifiée en 2009, définit notamment le périmètre de couverture des contrôles, les rôles et responsabilités au sein de la Caisse (Direction Financière, Comptabilité Générale, unité comptables décentralisés), les procédures d'organisation et de fonctionnement des contrôles permanents (niveaux de contrôle, contenu et périodicité des reportings, relations avec les autres fonctions de contrôle).

Le dispositif de contrôle comptable est complété par l'approbation des comptes des Caisses régionales réalisée par Crédit Agricole S.A. en application de l'article R 512-11 du Code monétaire et financier préalablement à leur Assemblée Générale ainsi que par les contrôles de cohérence réalisés dans le cadre du processus de consolidation.

- Procédures d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière

La documentation de l'organisation des procédures et des systèmes d'information concourant à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière est assurée par le livre des procédures comptables de la Caisse régionale et par la cartographie des outils et processus concourant à la production et au contrôle de l'information comptable et financière. La formalisation des procédures relatives à la piste d'audit doit également être réalisée.

L'information financière publiée par la Caisse régionale s'appuie pour l'essentiel sur les données comptables mais également sur des données de gestion.

- Données comptables

La Caisse régionale établit des comptes individuels et consolidés selon les normes comptables du Groupe Crédit Agricole, diffusées par la Direction de la Comptabilité et de la Consolidation de Crédit Agricole S.A.

La Caisse régionale met en œuvre les systèmes d'information comptable, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par Crédit Agricole S.A., lui permettant d'élaborer les données dans les conditions de sécurité satisfaisantes.

En 2011, la Caisse régionale a débuté les travaux de migration vers le système d'information « Nice » : toutes les caisses régionales ont vocation à converger vers ce système informatique unique à l'horizon 2013.

- Données de gestion

Lorsque les données publiées ne sont pas directement extraites des informations comptables, il est fait généralement mention des sources et de la définition des modes de calcul afin d'en faciliter la compréhension.

Les données de gestion publiées par la Caisse régionale Val de France font l'objet de la mise en œuvre de contrôles permanents (notamment celles relevant de l'application de la norme comptable IFRS 7) permettant de s'assurer de la qualité de la réconciliation avec les données comptables, de la conformité aux normes de gestion fixées par l'organe exécutif et de la fiabilité du calcul de l'information de gestion.

Les données de gestion sont établies selon des méthodes et des modes de calcul permettant d'assurer la comparabilité dans le temps des données chiffrées.

- Description du dispositif de Contrôle permanent de l'information comptable et financière

Les objectifs du Contrôle permanent de l'information comptable et financière visent à s'assurer de la couverture adéquate des risques comptables majeurs, susceptibles d'altérer la qualité de l'information comptable et financière en termes de :

- conformité des données au regard des dispositions légales et réglementaires et des normes du Groupe Crédit Agricole,

- fiabilité et sincérité des données, permettant de donner une image fidèle des résultats et de la situation financière de la Caisse régionale et des entités intégrées dans son périmètre de consolidation,
- sécurité des processus d'élaboration et de traitement des données, limitant les risques opérationnels, au regard de l'engagement de la Caisse sur l'information publiée,
- prévention des risques de fraudes et d'irrégularités comptables.

Pour répondre à ces objectifs, la Caisse régionale a décliné les recommandations générales de déploiement du Contrôle permanent dans le domaine du contrôle de l'information comptable et financière. Ainsi, la mise en œuvre du Guide du contrôle comptable élaboré par Crédit Agricole S.A. s'est poursuivie en 2011.

Le rapprochement comptabilité / risques est réalisé trimestriellement et donne lieu à un compte rendu à CASA.

Le Contrôle permanent de l'information comptable et financière s'appuie sur l'évaluation des risques et des contrôles des processus comptables gérés par les services opérationnels :

- contrôles de la comptabilité de 1er degré assurés par les centres comptables décentralisés, rattachés aux Directions / Métiers de la Caisse,
- contrôles de 2ème degré 1<sup>er</sup> niveau exercés par la Direction Finances, Assurances et Bancaire.

Cette évaluation doit permettre au Responsable du Contrôle permanent de la Caisse régionale, de définir un plan de contrôles et la mise en place d'actions correctives, afin de renforcer, si besoin, le dispositif d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière.

Le Responsable du Contrôle permanent rend compte périodiquement au Directeur Général de la Caisse régionale de l'avancement des travaux du Contrôle permanent de l'information comptable et financière et de l'évaluation de ce dispositif de Contrôle permanent mis en place dans l'entité.

#### – Relations avec les Commissaires aux comptes

Conformément aux normes professionnelles en vigueur, les Commissaires aux comptes mettent en œuvre les diligences qu'ils jugent appropriées sur l'information comptable et financière publiée :

- audit des comptes individuels et des comptes consolidés ;
- examen limité des comptes consolidés semestriels ;
- lecture d'ensemble des supports de présentation de l'information financière publiée.

Dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux comptes présentent au Conseil d'administration de la Caisse régionale les conclusions de leurs travaux.

#### f. Contrôle périodique (Inspection Générale / Audit)

L'unité « Contrôle Périodique », exerçant exclusivement son rôle de contrôle périodique (3<sup>ème</sup> degré), en application du règlement 97-02 modifié, et indépendant des unités opérationnelles, intervient sur la Caisse régionale (siège et réseaux) mais aussi sur toute entité relevant de son périmètre de contrôle interne.

Les missions d'audit sont réalisées par des équipes dédiées, selon des méthodologies formalisées, conformément à un plan annuel validé par la Direction générale.

Les missions visent à s'assurer du respect des règles externes et internes, de la maîtrise des risques, de la fiabilité et l'exhaustivité des informations et des systèmes de mesure des risques. Elles portent en particulier sur les dispositifs de Contrôle permanent et de contrôle de la conformité.

Le plan annuel d'audit s'inscrit dans un cycle pluriannuel, visant à l'audit régulier et selon une périodicité aussi rapprochée que possible, de toutes les activités et entités du périmètre de contrôle interne.

L'activité de l'unité « Contrôle Périodique » de la Caisse régionale s'effectue dans le cadre de l'Animation Audit Inspection exercée par l'Inspection Générale Groupe (IGL). De fait, les plans annuels et pluriannuels, comme la cartographie des risques « auditables » de la Caisse régionale, sont réalisés sur la base de référentiels nationaux et l'audit de la Caisse Régionale bénéficie des outils méthodologiques mis à disposition par IGL (guides d'audit, formations, encadrement de missions transverses, outils d'analyse de données).

Les missions réalisées par l'unité « Contrôle Périodique », ainsi que par l'Inspection Générale Groupe ou tout audit externe (autorités de tutelle, cabinets externes) font l'objet d'un dispositif formalisé de suivi. Pour chacune des recommandations formulées à l'issue de ces missions, ce dispositif permet de s'assurer de l'avancement des actions correctrices programmées dans des délais raisonnables, mises en œuvre selon un calendrier précis, en fonction de leur niveau de priorité et au Responsable de l'unité « Contrôle Périodique » d'effectuer les retours nécessaires aux organes exécutif et délibérant.

Conformément aux modalités d'organisation communes aux entités du Groupe Crédit Agricole, décrites ci-avant, et aux dispositifs et procédures existants au sein de la Caisse régionale val de France, le Conseil d'administration, la Direction Générale et les composantes concernées de l'entreprise sont tenus informés avec précision du contrôle interne et du niveau d'exposition aux risques, ainsi que des éventuels axes de progrès enregistrés en la matière, et de l'avancement des mesures correctrices adoptées, dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue. Cette information est retranscrite notamment au moyen du rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques, mais aussi par des reportings réguliers d'activité, des risques et de contrôles.

Le Président du Conseil d'administration.

**LISTE DES CAISSES LOCALES AFFILIEES**  
**A LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE Val de France**

Nom de la Caisse locale :	ADRESSE du siège social :
ANET	4 rue Diane de Poitiers
ARROU	18 Grande Rue
AUNEAU	23 place du marché
AUTHON DU PERCHE	8 place du marché
BLOIS	5 rue de la Paix
BONNEVAL	5 place du marché aux grains
BRACIEUX	10 rue Roger Brun
BREZOLLES	3 rue Saint Jean
BROU	1 rue des changes
CHARTRES	1 rue Daniel Boutet
CHATEAUDUN	30 place du 18 octobre
CHATEAUNEUF EN THYMERAIS	11 place des Halles
CLOYES SUR LE LOIR	22 rue de Châteaudun
CONTRES	10 place du 8 mai
COUR CHEVERNY	5 place Victor Hugo
COURVILLE SUR EURE	53 rue Carnot
DEPARTEMENTALE	1 rue Daniel Boutet
DREUX	2 rue Parisis
DROUE	9 rue Saint Nicolas
GRANDES ENTREPRISES ET COLLECTIVITES	30 place du 18 octobre
HERBAULT	2 place de l'Hôtel de Ville
ILLIERS COMBRAY	4 rue Léon Ferré
JANVILLE	18 place du Martroi
JOSNES	7 grande rue
LA BAZOCHE GOUET	place du marché
LA FERTE VIDAME	25 rue Delaborde
LA LOUPE	7 place de l'Hôtel de Ville
LA VILLE AUX CLERCS	15 rue du Perche
LAMOTTE BEUVRON	22 rue Dufort de Duras
LES MONTILS	41 rue de Bel Air
MAINTENON	4 place Aristide Briand
MARCHENOIR	2 rue Saint Laurent
MENNETOU SUR CHER	rue Bonne Nouvelle
MER	14 avenue Maunoury
MONDOUBLEAU	38 place du marché
MONTOIRE-VILLEDIEU	36/37 place Clémenceau
MONTRICHARD	3 rue Porte aux Rois
MOREE	place du 8 mai
NEUNG SUR BEUVRON	17 rue des Colonels Marais
NOGENT LE ROI	14 rue de l'Eglise
NOGENT LE ROTROU	29 rue Villette Gâté
ONZAIN	11 rue de la Justice
ORGERES EN BEAUCE	25 rue Nationale
OUCQUES	1 place du Château
OUZOUER LE DOYEN	place de l'Eglise
OUZOUER LE MARCHE	8 rue de la Libération
ROMORANTIN	20 avenue de Latte de Tassigny
SAINT AIGNAN SUR CHER	22 place Wilson
SAINT AMAND LONGPRE	avenue du Président Grellet
SAINT LUBIN DES JONCHERETS	13 rue de la Baronnerie
SALBRIS	19 boulevard de la République
SAVIGNY SUR BRAYE	3 rue de Besse
SELLES SUR CHER	1 avenue Aristide Briand
SELOMMES	3 rue de la Vallée
SENONCHES	16 place de l'Hôtel de Ville
THIRON BEAUMONT	13 rue de Commerce
VENDOME	23 Faubourg Chartrain
VOVES	13 rue du Voisin
	28260 ANET
	28290 ARROU
	28700 AUNEAU
	28330 AUTHON DU PERCHE
	41000 BLOIS
	28800 BONNEVAL
	41250 BRACIEUX
	28270 BREZOLLES
	28160 BROU
	28023 CHARTRES
	28200 CHATEAUDUN
	28170 CHATEAUNEUF EN THYMERAIS
	28220 CLOYES SUR LOIR
	41700 CONTRES
	41700 COUR CHEVERNY
	28190 COURVILLE SUR EURE
	28023 CHARTRES
	28103 DREUX
	41270 DROUE
	28200 CHATEAUDUN
	41190 HERBAULT
	28120 ILLIERS COMBRAY
	28310 JANVILLE
	41370 JOSNES
	28330 LA BAZOCHE GOUET
	28340 LA FERTE VIDAME
	28240 LA LOUPE
	41160 LA VILLE-AUX-CLERCS
	41600 LAMOTTE BEUVRON
	41120 LES MONTILS
	28130 MAINTENON
	41370 MARCHENOIR
	41320 MENNETOU SUR CHER
	41500 MER
	41170 MONDOUBLEAU
	41800 MONTOIRE SUR LE LOIR
	41400 MONTRICHARD
	41160 MOREE
	41210 NEUNG SUR BEUVRON
	28210 NOGENT LE ROI
	28400 NOGENT LE ROTROU
	41150 ONZAIN
	28140 ORGERES EN BEAUCE
	41290 OUCQUES
	41160 OUZOUER LE DOYEN
	41240 OUZOUER LE MARCHE
	41200 ROMORANTIN LANTHENAY
	41110 SAINT AIGNAN
	41310 SAINT AMAND
	28350 SAINT LUBIN DES JONCHERETS
	41300 SALBRIS
	41360 SAVIGNY SUR BRAYE
	41130 SELLES SUR CHER
	41100 SELOMMES
	28250 SENONCHES
	28480 THIRON GARD AIS
	41100 VENDOME
	28150 VOVES